
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatorzième séance – Lundi 29 septembre 2014, à 17 h

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, maire, *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif, *M^{mes} Vera Figurek*, *Jannick Frigenti Empana*, *Sandra Golay*, *Mireille Luiset*, *Stéphanie Prezioso*, *M. Pascal Rubeli*, *M^{me} Julide Turgut Bandelier* et *M. Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 septembre 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 septembre, mercredi 17 septembre et lundi 29 septembre 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. En raison du séminaire de son département prévu à Bâle les 29 et 30 septembre, M. Rémy Pagani ne sera pas en mesure de participer aux séances plénières supplémentaires d'aujourd'hui. Il remercie le Conseil municipal de bien vouloir l'en excuser.

M. Sami Kanaan ne pourra pas participer à la séance de 17 h, car il est retenu pour des activités de son département; il nous prie également de bien vouloir excuser son absence. Comme il sera présent pour la reprise de nos travaux à 20 h 30, il nous demande de traiter les points le concernant – notamment les rapports M-986 A et M-985 A – en sa présence.

En raison d'un événement protocolaire à l'occasion duquel il représentera la Ville de Genève, M. Guillaume Barazzone sera absent dès 18 h 20. Il nous prie donc de traiter les affaires de son département, le cas échéant, en début de séance – mais je rappelle que celle-ci sera essentiellement consacrée aux comptes 2013 de la Ville de Genève, comme prévu.

Je vous annonce le programme, Mesdames et Messieurs: après les comptes, nous mènerons le troisième débat sur les points concernant le règlement du Conseil municipal que nous avons traités les 16 et 17 septembre, puis, selon la décision du bureau, les rapports de la commission des pétitions.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes budgétaires et financiers 2013 de la Ville de Genève – Comptes par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif 2013 (PR-1070 A)¹.

Rapport de M. Olivier Fiumelli.

La commission des finances s'est réunie sept fois sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, les 14 avril, 6, 7, 13, 27 et 28 mai 2014, puis une fois sous la présidence de M^{me} Vera Figurek, le 18 juin 2014.

Le rapporteur remercie le procès-verbaliste de la commission M. Marc Morel, et M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière de la Ville, qui a assisté à toutes les séances de la commission des finances et qui a toujours répondu avec compétence et courtoisie à toutes les questions posées par les commissaires.

Les comptes 2013 ont à nouveau été renvoyés en commission des finances et dans les commissions spécialisées pour examen. Malheureusement, une fois de plus, le bureau du Conseil municipal, les présidents de commissions, le Service du Conseil municipal et les membres du Conseil administratif n'ont pas su, collectivement, organiser les travaux de manière optimale. Ainsi, la commission des finances n'a pas pu, pour la plupart des départements, s'appuyer sur le rapport de la commission spécialisée pour faire son travail.

Le compte rendu des discussions figurant ci-dessous respecte l'ordre des départements plutôt que la chronologie.

Table des matières

<i>Annexes</i>	<i>Pages</i>
Projets de délibérations	1308
Rapport de la commission des travaux et des constructions (CTC)	1312
Rapport de la commission des arts et de la culture (CARTS)	1321
Rapport de la commission des sports (CS)	1334
Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC)	1339
Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ)	1343

¹ «Mémorial 171^e année»: Comptes 2013, 5674.

Annexes à consulter sur le site internet du Conseil municipal

Rapport de l'audit interne municipal (Contrôle financier)

Documents reçus du département des autorités

Documents reçus du département des finances et du logement

Documents reçus du département des constructions et de l'aménagement

Documents reçus du département de la culture et du sport

Documents reçus du département de l'environnement urbain
et de la sécurité

Documents reçus du département de la cohésion sociale
et de la solidarité

Liens internet:

Rapport d'activité 2013 de la CAP:

<http://www.cap-prevoyance.ch/la-fondation/juin-2014-rapport-dactivite-2013>

Charge fiscale en Suisse Chefs-lieux des cantons – Chiffres cantonaux 2013:

[http://www.estv.admin.ch/dokumentation/00075/00076/00720/01655/index.](http://www.estv.admin.ch/dokumentation/00075/00076/00720/01655/index.html?lang=fr)

[html?lang=fr](http://www.estv.admin.ch/dokumentation/00075/00076/00720/01655/index.html?lang=fr)

Séance du 14 avril 2014

Présentation générale des comptes 2013 de la Ville de Genève

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M^{mes} Nathalie Böhler, directrice, Valentina Wenger, collaboratrice personnelle, Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, et de M. Philippe Krebs, directeur adjoint

Avec un support Powerpoint, M. Krebs présente les comptes 2013. Il indique que ceux-ci présentent une situation déficitaire à hauteur de 35 200 000 francs, étant rappelé que le budget était équilibré. S'agissant des revenus nets, ceux-ci sont composés pour moitié de l'imposition sur les personnes physiques, pour un quart de l'imposition sur les personnes morales et, enfin, le dernier quart provient des autres revenus, à savoir les revenus des biens et les revenus divers.

M. Krebs rappelle, concernant l'imposition sur les personnes physiques, les différentes prévisions émises par le Département cantonal des finances par rapport à la production des personnes physiques pour l'année 2013. La somme initialement prévue au mois de juin 2012 atteignait 548 600 000 francs. Les nouvelles prévisions reçues au mois de juillet, qui sont celles qui ont été intégrées dans le projet de budget soumis au Conseil municipal, faisaient état d'un montant à concurrence de 581 000 000 francs. Au niveau du budget 2013, les prévi-

sions ascendaient à 579 700 000 francs. S'agissant des comptes 2013, on constate que le montant est extrêmement proche, soit 579 900 000 francs. Cependant, il convient de soustraire à ce montant des correctifs des années antérieures pour 34 800 000 francs. En neutralisant lesdits correctifs, on observe que la situation telle que connue pour l'année 2013 est inférieure à 34 600 000 francs au budget. S'agissant des personnes physiques, les comptes se révèlent très proches du budget. En réalité, on se situe toutefois à un niveau inférieur, ce qui est compensé par les correctifs des années précédentes. D'un point de vue graphique (p. 5 du support visuel), la présentation de la situation des comptes corrigés permet de constater que la plupart des correctifs ont des effets positifs à hauteur de 34 800 000 francs. On note une légère baisse de 2012 à 2013. Cependant, la situation monte en raison des correctifs des années précédentes. Dans le détail, l'imposition sur les personnes physiques se compose notamment de l'imposition au barème ordinaire. Pour cette production, on se situe en dessous des attentes par rapport à la situation qui avait présidé à l'élaboration budgétaire. L'écart est d'environ 12 000 000 de francs en 2013. Au niveau de l'impôt à la source, on constate sur l'exercice 2013 un affaissement certain de la production y relative. Selon le Département cantonal des finances, les raisons de cet affaissement s'explique par l'augmentation du nombre de contribuables qui demandent à être taxés à nouveau (déductions liées au troisième pilier, au nombre d'enfants ou encore à l'immobilier, par exemple) d'une part, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de contribuables qui demandent à passer de l'impôt à la source à l'imposition au barème ordinaire, d'autre part. Il apparaît que l'on se trouve dans une situation de stagnation, laquelle s'avère encore compensée par des correctifs qui permettent *in fine* d'atteindre le montant originellement budgété.

M. Krebs se penche sur l'imposition des personnes morales. Les premières estimations datant du mois de juin 2012 portaient sur un montant de 149 500 000 francs. Au moment du projet de budget, celui-ci s'élevait à 154 000 000 de francs, puis, au moment du budget, celui-ci avoisinait 150 900 000 francs. L'estimation transmise dans le cadre des comptes ascendait à 196 200 000 francs, y compris des correctifs des années antérieures. En soustrayant ces correctifs, il appert que la situation pour l'exercice 2013 se révèle assez proche à ce stade de celle qui avait été imaginée dans le cadre des prévisions budgétaires, avec un écart positif de 3 000 000 de francs. Si l'on observe la situation aux comptes 2012 en comparaison à celle que l'on connaît désormais pour 2013, on remarque qu'il y a eu une importante révision sur l'année 2012. Cette importante révision amène un correctif très conséquent sur les comptes 2013, correspondant à une somme excédant 42 000 000 de francs. Le Département cantonal des finances a expliqué à ce propos que la moitié de cette somme provenait d'une révision des perspectives de croissance à la hausse tandis que la seconde moitié provenait d'éléments extraordinaires, desquels on a demandé à connaître la nature exacte. La situation s'agissant des comptes corrigés en ce qui concerne l'imposition des personnes morales se révèle très proche des projections. Cepen-

dant, les correctifs génèrent un écart relativement important par rapport au budget concernant le montant totalement comptabilisé.

M. Krebs, en lien avec la taxe professionnelle, met en exergue que les prévisions y relatives se sont révélées proches de la taxe effectivement comptabilisée en 2013, avec un écart à concurrence de 6 000 000 de francs. En ce qui a trait aux autres revenus, il convient de relever la présence d'éléments exceptionnels comme les redevances du parking du Mont-Blanc, sachant que cinq années de redevances ont été comptabilisées sur 2013 afin de compenser les redevances indûment perçues par le Canton depuis 2008, les revenus de gratuité, la revalorisation des actions de la BCGe, les prestations du personnel en faveur des investissements, un accord extrajudiciaire qui génère 2 000 000 de francs de revenus non budgétés, les remboursements d'assurances, le préfinancement, les intérêts intercalaires ainsi que, enfin, les bénéfices liés à l'hôtel Métropole et au parc des Eaux-vives.

M. Krebs indique que les charges de fonctionnement sont essentiellement composées des charges de personnel, à hauteur de 41,6%. Viennent ensuite les subventions (21,3%) et les biens, services et marchandises (17,6%). Ces trois groupes principaux équivalent à plus des trois quarts des charges de fonctionnement. Les amortissements, à concurrence de 7%, constituent la charge d'intérêts qui présente le plus petit groupe de charges. Cette année, un élément particulier lié aux comptes 2013 doit être relevé. Il s'agit de la contribution extraordinaire de 119 500 000 francs versée à la CAP. Ladite contribution, qui a été versée le 20 décembre, représente 9,8% des charges de fonctionnement. Si on neutralise cette ligne, alors l'écart, négatif, est de 1 600 000 francs. Les charges de personnel ont été maîtrisées. Dans le détail, des économies ont été réalisées concernant les salaires des fonctionnaires, y compris le gel des postes vacants. Les économies ainsi réalisées sont compensées par les salaires des auxiliaires. Il note aussi que, au niveau des charges sociales et des cotisations de prévoyance, on se situe légèrement en deçà des montants budgétés.

M. Krebs souligne que, s'agissant des biens, services et marchandises, les charges ont été maîtrisées, avec un écart négatif de 1 500 000 francs, étant précisé que les charges comptabilisées sont légèrement inférieures à celles qui avaient été prévues. Les charges d'entretien des bâtiments publics dépassent un peu le budget, mais les charges s'avèrent moindres concernant par exemple l'entretien des bâtiments locatifs ou les frais d'incinération aux Cheneviers. Au niveau des subventions, on relève un dépassement à hauteur de 4 800 000 francs. Cependant, si on neutralise les gratuités, on s'aperçoit que l'on réalise en fait une économie s'agissant des subventions. A noter un dépassement de 600 000 francs au Service social et un non-dépensé du même ordre pour le Service des sports. La subvention pour la petite enfance présente également un non-dépensé de 1 200 000 francs. En ce qui a trait aux provisions et pertes sur débiteurs, l'élément essentiel pour 2013 réside dans l'augmentation du reliquat centimes additionnels, que l'on compta-

bilise à 11 200 000 francs. Concernant les pertes effectives sur le centime additionnel, on réalise une économie de l'ordre de 5 000 000 de francs. Au total, on dispose de 7 400 000 francs de plus par rapport au budget, principalement en lien avec l'augmentation du reliquat qui a nécessité d'augmenter la provision.

M. Krebs s'intéresse ensuite à la dette, laquelle augmente à 1 490 000 000 de francs après plusieurs années de stabilisation, étant rappelé qu'elle s'élevait à 1 410 000 000 de francs au premier janvier. Les intérêts de la dette atteignent 19 300 000 francs, ce qui correspond au niveau des intérêts de la dette payés en 1966. On réalise là aussi une économie par rapport au montant budgété. En ce qui concerne les investissements nets, le montant ascende à 100 100 000 francs, ce qui s'inscrit en deçà du montant de 110 000 000 francs accepté par le Conseil municipal dans le cadre du budget. Il résulte d'une analyse détaillée que plus du tiers des investissements nets concernent le domaine de la culture et des loisirs. Un deuxième tiers est constitué des dépenses liées aux aménagements du domaine public, au logement ainsi qu'aux écoles publiques. Le dernier tiers regroupe tous les autres domaines.

M. Krebs invite les commissaires à consulter la liste détaillée des objets les plus importants en termes d'investissement pour 2013 sur le support visuel. Il cite notamment la suite des investissements liés au MEG, qui arrivent à leur fin. Cela équivalait à 15 200 000 francs pour l'année 2013.

M. Krebs récapitule la situation. Contrairement au budget qui était équilibré, les comptes affichent un déficit de 35 200 000 francs, en tenant compte de la contribution extraordinaire versée à la CAP. Il résume les principaux écarts. L'insuffisance de financement s'élève à 57 700 000 francs. Les impôts perçus sont en revanche de 55 000 000 de francs supérieurs au montant budgété. On réalise aussi des économies sur les charges, à hauteur de 11 800 000 francs et on enregistre des revenus en plus à concurrence de 25 100 000 francs. Au final, les comptes présentent ainsi un déficit à hauteur de 35 200 000 francs.

A la fin de la présentation, le président donne la parole aux membres de la commission.

Un commissaire estime que l'on aurait dû procéder au versement de la contribution à la CAP de manière annuelle. Au niveau des investissements, il note que M. Pagani n'a cessé de se plaindre du manque de moyens dévolus à cet effet. Pourtant, sans renoncer à trop d'investissements, en ralentissant simplement le rythme, on se trouve à 100 000 000 de francs; M. Pagani clamait qu'il était impossible de descendre sous le seuil des 150 000 000 de francs. Il remarque que, comme à l'accoutumée, d'importants correctifs sauvent la mise concernant les recettes en provenance des personnes physiques et morales. Il demande si des informations complémentaires sont encore attendues de la part de l'Etat pour mieux piloter les recettes de la collectivité. Il dénonce que l'Etat se retranche der-

rière le secret fiscal et incite celui-ci à transmettre des informations détaillées à la Ville de Genève.

M^{me} Salerno indique qu'elle transmettra aux commissaires une copie du courrier qu'elle a reçu de la part de M. Dal Busco, conseiller d'Etat en charge du Département cantonal des finances (voir en annexe). A la lecture de ce courrier et après avoir sollicité des renseignements complémentaires, il lui semble peu probable que l'Etat accepte de communiquer les renseignements appelés de ses vœux par le commissaire. S'agissant des personnes morales, elle évoque la piste du forfait fiscal pour Merck Serono qui a été remboursé pour justifier le différentiel à faveur de la Ville de Genève. S'agissant des personnes physiques, il s'agit essentiellement de la question des personnes imposées à la source. Elle mentionne aussi le changement de jurisprudence en ce qui a trait aux frontaliers. L'Etat conserve toutefois le silence à ce sujet, invoquant le principe du secret fiscal.

Un commissaire revient sur la question des investissements. Il se demande à quoi est dû l'écart significatif, à la baisse, entre l'autofinancement budgété à hauteur de 81 100 000 francs, d'une part, et le résultat de l'ordre de seulement 42 400 000 francs, d'autre part. Cela se traduit par un financement de 57 700 000 francs. Il souhaite savoir si ce montant peut être pris en compte dans la globalité des comptes. Au terme de l'exercice, le déficit atteindrait donc en réalité 92 000 000 de francs environ.

M. Krebs répond que la somme de 57 700 000 francs équivaut à l'augmentation théorique de la dette, étant entendu qu'elle comprend la contribution extraordinaire versée à la CAP. Sans ladite contribution, l'autofinancement aurait été augmenté de 119 000 000 de francs. Le financement n'aurait pas été négatif à hauteur de 57 700 000 francs mais aurait probablement été positif. 119 500 000 francs sont passés en charges de fonctionnement. Cela relève du compte de fonctionnement, et absolument pas des investissements. De plus, le montant des investissements moins le déficit de 35 200 000 francs permet de déterminer la part d'autofinancement, c'est-à-dire la quantité d'argent disponible pour financer les investissements. Il précise que le budget avait été imaginé sans la contribution à la CAP. Sans cette dernière, on observerait un excédent et non une situation déficitaire. L'autofinancement n'impacte pas les investissements. Le résultat de financement correspond quant à lui à la variation des sommes disponibles en caisse, soit le montant effectivement disponible en caisse à la fin de l'année.

M^{me} Böhler ajoute qu'il s'agit d'une vision de trésorerie. La somme qui a été versée à la CAP n'était dès lors plus dans les caisses et disponible pour financer les investissements.

Une commissaire constate que le non-dépensé relatif aux salaires des fonctionnaires est plus que compensé par les salaires des auxiliaires. Même en considérant que les postes occupés diffèrent potentiellement sensiblement, elle aime-

rait savoir si certains postes d'auxiliaires ne pourraient pas être stabilisés, en contrepartie de postes pérennes qui sont gelés.

M. Krebs répond que le même phénomène a pu être observé en 2012. Il s'agit d'un effet courant lié à des situations transitoires.

M^{me} Heurtault Malherbe indique que les postes ne sont pas gelés à proprement parler. La réduction linéaire prévue budgétairement correspond à un turn over normal. Il n'existe pas de poste fixe qui soit réellement gelé et pour lequel il serait procédé à un recrutement en auxiliaire.

Un commissaire demande si les comptes ont été formellement approuvés par le Service d'audit municipal, avec ou sans réserves. Il rappelle que le nouveau règlement prévoit un délai de transmission pour le rapport d'audit.

M^{me} Böhler répond que le calendrier a été élaboré de sorte que l'audit soit planifié avec une fin des travaux à la fin du mois de mars. L'approbation du Contrôle financier a déjà été reçue. Des travaux sont encore en cours, mais qui auront seulement un impact sur la brochure à paraître, à l'exception des chiffres présentés, lesquels ont été validés par le Contrôle financier.

Un commissaire se demande si les correctifs concernant les personnes physiques ne correspondent pas aux personnes qui se sont déclarées spontanément et qui doivent s'acquitter d'arriérés d'impôts sur dix ans. La presse évoquait en effet un montant y relatif avoisinant les 250 000 000 de francs.

M. Krebs n'exclut pas cette possibilité, étant toutefois entendu qu'aucun élément probant ne permet d'aboutir à une telle conclusion. Il affirme que la Ville ignore le détail afférent à ces correctifs.

Un commissaire souhaite savoir si une analyse a d'ores et déjà été opérée par le Conseil administratif ou le département des finances et du logement ou si, à l'inverse, une telle analyse est considérée comme prématurée. Il pense notamment au rôle déterminant joué par les correctifs des années précédentes.

M^{me} Salerno affirme que l'on souhaiterait effectivement pouvoir se fonder sur des estimations relatives à l'imposition des personnes physiques et morales plus solides afin de mieux anticiper. Heureusement, la situation se veut plutôt confortable puisque celle-ci était excédentaire et que le déficit enregistré pour l'exercice 2013 est lié à la contribution extraordinaire à la CAP. Elle admet que la situation serait davantage problématique si le différentiel devait être à défaveur de la Ville. Elle regrette que les comptes puissent s'avérer négatifs à cause d'estimations inexactes. Il a été procédé à une analyse sur les dix dernières années afin d'apprécier les écarts entre les estimations émanant du Canton, d'une part, et les chiffres qu'affichent effectivement les comptes. Elle projette d'accroître le dialogue avec le département cantonal des finances. Un différentiel lui appa-

raît toutefois inévitable puisque les estimations, en raison de leur nature intrinsèque, ne sont pas des chiffres définitifs. Le Conseil administratif devrait sinon lui-même effectuer ses propres estimations communales sur la base de celles transmises par le Canton. Elle se félicite en outre du travail de monitoring qui est accompli par la Ville de Genève. Un reporting des charges mensuelles est effectué qui permet au département de suivre l'état des comptes. Les outils de pilotage sont de plus en plus efficaces. Concernant la taxe professionnelle, on note un décrochement, le montant atteignant 126 000 000 de francs *in fine* au lieu des 120 000 000 de francs projetés. Cela s'inscrit toutefois en ligne avec ce que l'on a pu observer sur la fiscalité des personnes morales au niveau du Canton. Au-delà du renforcement du dialogue avec le Canton, elle estime que la marge de manœuvre de la Ville s'avère fortement limitée. Si l'on opère une comparaison avec les autres grandes villes romandes ou suisses, on constate qu'il y a systématiquement un écart, sachant que le différentiel est généralement beaucoup plus important que concernant le Canton de Genève. Si le processus d'estimations n'est pas parfait, elle le considère néanmoins satisfaisant. Par exemple, la Ville de Lausanne avait prévu d'achever l'exercice avec des comptes 2013 qui présenteraient un déficit de 46 000 000 de francs. En définitive, la Ville connaît un bonus de 7 000 000 de francs. La Ville de Berne, qui avait envisagé avoir un bonus à hauteur de 6 000 000 de francs, a finalement enregistré un bonus de l'ordre de 157 000 000 de francs. L'élément crucial est à chaque fois le différentiel sur les estimations concernant les personnes physiques et morales. On va essayer d'affiner la méthode pour l'élaboration du projet de budget 2015. Le différentiel, s'il est constaté, n'est toutefois guère alarmant.

Le commissaire établit un parallèle avec la présentation des comptes de l'Etat, lequel annonce avoir amélioré la précision des estimations grâce à de nouveaux outils. Il suggère donc de prendre langue avec le Canton à ce sujet.

M^{me} Salerno informe que le Canton a introduit depuis l'année précédente un coefficient d'erreur qui relativise les chiffres afférents aux personnes physiques. Cependant, un différentiel subsiste, lié aux années précédentes. Elle précise que ce mécanisme n'existe que s'agissant de l'imposition des personnes morales. Elle s'engage à faire parvenir aux commissaires le courrier du département des finances cantonal. Elle va en outre essayer d'apprécier département par département l'utilisation des postes auxiliaires.

En vue d'améliorer la qualité du travail de la commission, un commissaire demande que le département des finances et du logement mette à jour l'ensemble des documents figurant en annexe au rapport sur les comptes 2012 et les transmette à la commission avant l'audition des départements concernés.

M^{me} Salerno indique qu'elle va évaluer si une telle démarche est possible (note du rédacteur: malheureusement, ce travail qui aurait été fort utile n'a pas été fait, sans que l'on sache pourquoi).

Séance du 6 mai 2014

Département des autorités

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, et de M. Alain Schweri, chef de service

En rapport avec la page 19 des comptes par service, un commissaire rappelle qu'il a posé une question concernant divers problèmes et absences au Service du Conseil municipal à M^{me} Salerno lors d'une séance plénière; relevant qu'elle avait répondu qu'elle ne souhaitait pas en parler en public, il demande si une réponse est possible dans le cadre du travail de la commission des finances. Il rappelle donc qu'il y a de nombreuses absences dans ce service, qui semble pourtant fonctionner, et demande si cela démontre que ce dernier est surcoté en postes, ou si des problèmes sont latents.

M^{me} Salerno explique que si ce sujet ne regarde pas la plénière, elle considère qu'il ne concerne pas non plus la commission des finances, les questions de gestion du personnel incombant au Conseil administratif seul, sans concours du Conseil municipal ou d'une commission. Sur l'aspect 2013, il n'y a rien de particulier à signaler sur les comptes, et sur 2014 il y a une absence longue durée dont elle ne peut expliquer le motif à la commission, ainsi que diverses autres absences. M^{me} Salerno termine sa réponse en soulignant que l'administration avait justement travaillé à mettre en place une structure pouvant fonctionner avec diverses absences, et que cet épisode démontre que le travail a été efficace.

M. Moret indique que le taux d'absentéisme est relativement faible. Il signale également que des mesures ont été prises afin de pallier ces très nombreuses absences, notamment l'engagement d'une collaboratrice appuyant le secrétariat.

Un autre commissaire voit dans les problèmes du Service du Conseil municipal un conflit larvé grave au sein de l'administration et trouve le niveau d'information faible, lorsque les élus demandent comment celui-ci est géré.

M^{me} Salerno répond qu'elle connaît les problèmes et travaille à leur résolution.

Un commissaire demande, en rapport avec la page 21 des comptes 2013 par service, ce qui justifie l'augmentation de plus d'un million de la ligne 351, sous A800010.

M. Moret répond que les 16 236 144 francs ont effectivement été facturés alors que 15 000 000 de francs étaient budgétés. Il ajoute que l'an passé, ce chiffre était de 15 800 000 francs environ dans les comptes. Il précise encore qu'il s'agit de frais de police, qui sont compensés de manière équivalente dans les frais de route dans une autre ligne budgétaire.

Le commissaire comprend que la Ville a reçu 1 236 144 francs à titre de ristourne sur le droit des carburants et demande confirmation de sa compréhension, ainsi qu'un détail de la facture, comme chaque année (ce document a été reçu par la suite et se trouve en annexe).

M^{me} Salerno précise que la Cour des comptes a décidé d'ouvrir une enquête sur ce dossier et que les élus auront certainement des informations plus complètes à la fin de cette enquête.

Un commissaire demande, à la page 22, à quoi est due la diminution du traitement du personnel, ligne 301 sous A900010.

M. Moret répond que cette différence est notamment liée à l'arrivée de M. Chrétien (nouveau directeur de l'audit interne municipal – contrôle financier), son poste étant resté vacant un certain temps, et à d'autres postes restés temporairement vacants.

En réponse à une question, M. Moret s'engage à transmettre la liste détaillée des subventions du département (voir en annexe).

Département des finances et du logement

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M^{mes} Nathalie Böhler, directrice, Valentina Wenger, collaboratrice personnelle, Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, et de M. Philippe Krebs, directeur adjoint

Un commissaire demande, en rapport avec la page 100, ce qu'il en est de la situation de l'association Rehma qui gère la cafétéria du 25, rue du Stand.

M^{me} Salerno indique qu'il y a eu une procédure de résiliation gagnée par la Ville mais que pour plus de précisions sur les projets futurs, il faudra questionner M. Pagani.

Un commissaire relève que le solde disponible du fonds chômage au 31 décembre 2013, affiché en bas de la page 105, n'est pas le même que celui contenu dans le rapport du service d'audit interne et demande donc des explications. Il aimerait également savoir s'il s'agit d'un solde versé au bilan ou du solde total du bilan.

M. Krebs explique qu'il s'agit de la somme non attribuée au bilan et donc restant à attribuer.

Le commissaire souhaiterait savoir ce qu'il en sera de la comptabilisation des fonds de la Ville de Genève avec le nouveau plan comptable MCH2, qui sera mis en œuvre en 2016, étant entendu que les fonds utilisés sous la forme actuelle par la Ville ne seront dorénavant plus autorisés.

M^{me} Salerno reviendra très volontiers expliquer l'état du travail pour le passage au MCH2 lors d'une audition ad hoc, mais juge préférable de ne pas s'étendre sur ce sujet lors de l'étude des comptes.

Le commissaire souhaiterait également une liste exhaustive des biens que la Ville possède et dont elle tire un revenu. Il aimerait également pouvoir connaître les contrats que la Ville a avec le Métropole et le restaurant du parc des Eaux-Vives.

M^{me} Salerno répond que la liste des biens de la Ville se trouve dans la brochure ou sur internet, et signale que pour les très nombreux contrats que la Ville a en gestion, la liste se trouve également sur internet, mais que, dans la mesure où ils s'agit de contrats de droit privé, la Ville ne peut fournir ce contrat sans l'accord de l'autre partie.

En réponse à une question sur la fiscalité et plus particulièrement sur le différentiel entre le budget et les comptes, M. Krebs précise que 70% du montant est lié à la modification de l'imposition des personnes morales ainsi qu'à un correctif de l'année précédente. Il apporte ensuite diverses précisions sur le mode de fonctionnement de cette rubrique.

S'agissant du programme stratégique de développement durable, une commissaire relève, en page 209, que l'évaluation globale semble se péjorer d'année en année et demande s'il y a des explications particulières à apporter sur ce point.

M^{me} Salerno répond que des explications ne peuvent être apportées que service par service, et non sur l'évaluation globale, et lui propose donc de reposer sa question lors de l'étude des comptes par service.

A la page 264, un commissaire relève que La ville est à vous est de plus en plus squattée par des professionnels venant de partout, alors que cet événement devrait être destiné aux résidents. Il demande donc si la Ville a constaté ce dysfonctionnement et si elle compte y remédier.

M^{me} Salerno indique qu'il y a 2,5 ETP qui travaillent sur l'ensemble de ces manifestations, en collaboration avec d'autres départements. Elle précise que La ville est à vous ne constitue pas que des vide-greniers, mais une démarche de solidarité et de solidarisation des groupes d'habitants de quartier, ce qui est une chose fort positive. Concédaient que certains professionnels abusent de la situation, elle indique que la Ville tente de réguler ces abus mais souligne qu'il est illusoire d'imaginer que la Ville va installer un système répressif qui irait d'ailleurs à l'encontre de l'esprit de cet événement.

En rapport avec la page 265, un commissaire signale qu'il a entendu parler d'une évolution du marché des hôtels de luxe, avec une concurrence accrue, et demande quelle est la position de Swissôtel dans ce contexte.

M. Krebs répond que les gérants du Métropole connaissent bien ce contexte et travaillent afin de rester compétitifs, ce qui demande une certaine créativité et pousse les gérants à diversifier leur clientèle. A la demande du commissaire, il enverra les états financiers du Métropole (voir en annexe).

Un commissaire demande plus d'informations sur l'entretien des immeubles de la Ville, en particulier le Métropole et le restaurant du parc des Eaux-Vives. Il précise que ce n'est pas le financement de l'entretien courant qui l'intéresse, mais la manière qu'a la Ville de prévoir les lourdes rénovations qui doivent se produire épisodiquement.

M. Krebs signale que ces immeubles sont bien entretenus régulièrement, et que les chambres sont toutes rénovées tous les huit à dix ans, avec un tournus permettant de ne jamais devoir fermer l'hôtel pour rénovation, et éviter des coûts trop importants liés à une rénovation tardive.

En rapport avec la page 28 des comptes par service, un commissaire revient sur l'augmentation des recettes fiscales qu'il trouve gênante, et souhaiterait donc avoir un relevé sur les dix dernières années, car il soupçonne qu'une comptabilisation en opportunité de certains résultats financiers a été faite en l'occurrence. Ayant eu des explications peu claires de M. Dal Busco, il aurait souhaité quelques clarifications de sa part.

M^{me} Salerno l'invite à user de ses contacts afin d'obtenir des informations plus claires de la part de M. Dal Busco. Elle ne souscrit pas aux soupçons du commissaire, indique qu'il n'y a pas eu de changement particulier, que les données dans les comptes sont fidèles aux valeurs boursières et transmettra volontiers les écarts sur les dix dernières années.

Le commissaire rappelle qu'en plénière, deux membres du Parti libéral-radical avaient demandé au Conseil administratif par une question écrite (QE-409) s'il serait possible d'obtenir des détails sur les contribuables de la Ville de Genève, notamment pour savoir sur combien de personnes repose la grande majorité des recettes fiscales. Il demande si ces chiffres ont été transmis.

M^{me} Salerno indique que la requête a été transmise à l'Etat et transmettra la réponse dès que reçue.

Le commissaire souhaiterait obtenir la valeur des actions BCGe sur les trois dernières années, ainsi que le nombre d'actions détenues par la Ville lors de ces exercices.

M^{me} Böhler transmettra volontiers ces tableaux, qui ont d'ailleurs été audités (ils figurent en annexe).

Un commissaire reste préoccupé par la situation financière de la Ville et demande ce qui est réellement fait pour éviter les diverses menaces fiscales. Il

relève en outre que les chiffres du rapport du contrôle financier ne sont pas les mêmes que ceux des comptes et demande des explications sur ce point.

M^{me} Salerno a bien entendu ces questions et propose une réponse écrite; elle invite le commissaire à reposer la question aux membres du Service d'audit interne.

A la page 106, un commissaire aimerait savoir ce qui se cache derrière l'appellation «occupation illicite».

M^{me} Salerno indique que le nom est trompeur, car ces occupations ne sont plus illicites, et changera donc cette dénomination pour le prochain exercice financier. Elle précise que le montant d'une occupation illicite correspond au loyer maximum calculé selon la méthode à points utilisée par la GIM pour le logement concerné durant la période de l'occupation illicite. Les cas listés sont des anciens cas de squats isolés, dans des immeubles voués à la démolition ou à la rénovation. Elle précise que pour la rue de l'Industrie 8-11 et 12, il s'agit de baux collectifs.

En rapport avec la page 171, M. Krebs précise que le personnel de la CAP a été transféré de la Ville de Genève à la nouvelle fondation, qu'une collaboratrice a refusé ce transfert, mais que la valeur de son poste sera néanmoins facturée à la CAP, et n'impactera donc pas les comptes de la Ville de Genève.

Séance du 7 mai 2014

Département des constructions et de l'aménagement

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département

(Note du rédacteur: les membres de la commission des finances n'ont pas pu bénéficier du rapport de la commission des travaux et des constructions puisque l'audition du département n'avait pas encore eu lieu devant celle-ci.)

M. Pagani annonce que le département des constructions et de l'aménagement a passablement réduit ses dépenses au cours de cette année. Alors que le montant des investissements s'élevait à 153 millions de francs en 2012, on peut constater que cette somme a baissé de 48 millions de francs en 2013. En ce qui concerne l'année 2014, les calculs du département démontrent que le montant des dépenses ne devrait pas dépasser les 130 millions de francs. Comme on aura l'occasion d'y revenir, les 26 chantiers les plus importants actuellement prennent la moitié des investissements. Dans tous les cas, on peut saluer le travail des collaborateurs du département qui ont réussi à maîtriser le budget comme le Conseil municipal l'avait souhaité.

Une commissaire voudrait savoir si la limitation des investissements concerne les dépenses brutes ou les dépenses nettes, en page 20.

M. Pagani lui répond qu'il s'agit là de dépenses nettes. On peut se réjouir à ce sujet que les multiples fonds octroyés à la Ville contribuent à faire rentrer de plus en plus d'argent dans ses caisses.

Un commissaire serait intéressé à connaître la part des investissements dévolue aux rénovations du parc immobilier.

M. Macherel note que cette information ne figure pas dans le document étudié. Les chiffres qui figurent dans les comptes concernent les montants dévolus au patrimoine financier. Cela dit, il serait possible d'effectuer une distinction annuelle entre la part des investissements consacrée au patrimoine existant et celle dévolue aux nouvelles constructions.

M. Pagani informe la commission que la CAP investit 1% de sa valeur immobilière estimée à 1,2 milliard de francs dans l'entretien du patrimoine alors que la Ville y consacre généralement moins de 1% de la valeur de ses actifs immobiliers malgré l'enveloppe exceptionnelle de 30 millions de francs votée par le Conseil municipal cette année.

Un commissaire souhaiterait avoir une liste des différents chantiers qui ont reçu un financement durant l'année 2013.

M. Macherel s'engage à communiquer cette liste par ordre décroissant afin que la commission puisse identifier le degré d'importance des projets en cours. Il est déjà possible d'affirmer que les 11 premiers objets de cette liste représentent à eux seuls plus de 50 millions de francs (ce document se trouve en annexe au présent rapport).

Une commissaire aimerait savoir si la modicité du pourcentage investi dans l'entretien du patrimoine financier de la Ville reflète un choix politique.

M. Pagani révèle que le Conseil administratif a procédé durant des années à des économies drastiques sur l'entretien du patrimoine financier. Ce manque d'investissement a engendré une situation qui demande aujourd'hui un rattrapage considérable. Le département s'est donc engagé dans une politique visant à récupérer ce défaut d'entretien, mais il est clair que les montants octroyés par la Ville sont insuffisants.

La commissaire demande si le département pourrait prélever plus d'argent dans ce domaine au moment des arbitrages budgétaires.

M. Pagani rappelle que le département a réclamé 5 millions de francs au Conseil municipal l'année passée. L'octroi de cette somme a permis de passer le budget du service des bâtiments à 35 millions de francs par an. Il indique que

le département tient à maintenir une somme moyenne de 110 millions de francs d'investissements par année. Cette somme constitue une ligne de flottaison qui garantit l'arrivée d'événements imprévus.

La commissaire demande alors quelles ont pu être les plus mauvaises surprises de cette année en termes de construction.

M. Pagani rappelle que le début des travaux du MAH a été retardé puisqu'il a procédé à un contrôle des prix durant neuf mois. L'ouverture de l'Alhambra a également été différée suite à un problème de ventilation. On peut également citer l'arrêt de la proposition concernant le bastion de Saint-Antoine suite à la découverte d'un site archéologique de première importance.

Une commissaire voudrait savoir à quel niveau émerge l'entretien des bâtiments attribués aux institutions de la petite enfance.

M. Macherel indique que ce budget est géré par le Service des bâtiments. L'écriture comptable est, quant à elle, imputée aux comptes du service qui s'occupe du bâtiment proprement dit. Alors que la Direction du patrimoine bâti est compétente pour organiser la plupart des entretiens, on peut relever qu'il existe des délégations de compétence pour certains petits travaux qui ne nécessitent pas la présence d'un technicien ou d'un architecte.

Un commissaire estime que les commissaires devraient disposer d'informations plus régulières sur les investissements du Conseil administratif. On pourrait imaginer qu'une mise à jour du PFI soit proposée tous les six mois afin de permettre un suivi plus détaillé des projets votés par le Conseil municipal.

M. Pagani comprend cette préoccupation étant donné que le PFI permet d'avoir une image globale du fonctionnement de l'administration. Il paraît néanmoins difficile d'envoyer un récapitulatif plus régulier des investissements de la Ville lorsque l'on connaît la méticulosité du travail à fournir pour créer un tel dossier. Une présentation annuelle semble suffisante pour informer les commissaires de l'état des services de la municipalité.

M. Macherel comprend bien la nécessité d'avoir un outil de monitoring pour connaître les conséquences des crédits votés par le Conseil municipal. Il faut savoir que le département est en train d'élaborer un dispositif destiné à remplacer le tableau indiquant la liste des crédits déposés à l'étude des commissions et la liste des crédits votés dans l'année. Ce nouvel instrument permettra d'établir une moyenne annuelle de l'évolution des crédits votés. A cette information sur la tendance des dépenses du Conseil administratif s'ajouteront les prévisions des futurs investissements. Il est normalement prévu de communiquer ces informations deux à trois fois par année.

Le commissaire relève qu'une information sur l'impact des investissements faciliterait la prise de décisions des commissaires dans le vote des crédits. Il est

important de pouvoir actualiser l'état des crédits si l'on veut comprendre le fonctionnement des dépenses les plus importantes.

M. Pagani souligne qu'il est difficile d'établir des prévisions sur les conséquences des crédits votés. Si on prend l'exemple du MEG, le référendum qui a été présenté en votation populaire a décalé d'une année l'avancée du projet. En ce qui concerne le MAH, le dossier a aussi subi des retards suite aux aléas qu'on lui connaît. Les crédits votés doivent compter avec un coefficient d'incertitude qui rend délicate toute tentative de prévisions.

M^{me} Charollais ajoute que la projection des dépenses effectives est difficile à effectuer avec un degré de précision correspondant à une échelle de temps à l'année. Comme les projets de grande importance s'étalent sur plusieurs années, il est compliqué de caser l'impact des dépenses sur une échelle de temps annuelle. Il est difficile de maîtriser le décalage qu'il peut y avoir entre la dépense comptable et le moment où les travaux sont effectués. Les projections financières devraient donc tenir compte de ce décalage qui peut s'étendre jusqu'à six mois suivant les projets en question.

Une commissaire demande s'il est possible de rendre compte au Conseil municipal d'une indication approximative sur l'utilisation du crédit à partir du moment où les travaux débutent réellement.

M. Pagani considère le procédé possible. Cela dit, il faut savoir prendre des risques comme cela a pu être le cas lorsque le Conseil administratif a décidé de lancer le chantier de Chandieu. La décision d'entreprendre des travaux constitue un choix politique qui appartient à l'exécutif. En l'occurrence, le projet a passablement bien fonctionné grâce au travail du département.

En réponse à une question sur l'état des lieux des investissements concernant le patrimoine immobilier, M. Pagani rappelle que la méthode Stratus a permis à la municipalité d'évaluer l'état de tous les édifices situés dans son parc immobilier. Cette méthode a aussi permis de calculer les sommes d'argent qu'il fallait consacrer pour entretenir ces bâtiments. Il indique que l'estimation globale sur l'ensemble des travaux qui pourraient être effectués figure dans le PFI.

M. Macherel précise que le coût total des projets se trouvant dans le PFI s'élève environ à 1,6 milliard de francs. Il indique qu'il faudrait distinguer les investissements à plus-value des investissements consacrés à de la rénovation lourde de bâtiments. Il faut savoir que tous les bâtiments qui doivent faire l'objet d'une rénovation se trouvent dans le PFI.

Un commissaire demande, relativement à la page 61, pourquoi le département n'a pas pris la liberté de dépasser en 2013 le montant budgété dans les frais d'entretien alors que cela avait été le cas l'année précédente.

M. Macherel confirme que le département a respecté à 600 000 francs près le budget alloué par le Conseil municipal en 2013. Le dépassement de l'année précédente s'explique par un certain nombre d'interventions qui ont dû être réalisées dans l'urgence.

Un commissaire aimerait savoir, au groupe de comptes 314 de la page 61, si les décisions du département en ce qui concerne l'entretien des immeubles nécessitent une validation de la part du Conseil administratif.

M. Pagani lui rétorque que les choix du département sont validés au moment de l'arbitrage budgétaire du Conseil administratif. Il faut comprendre que l'enveloppe des 5 millions de francs demandée au Conseil municipal l'année passée a été évaluée au moment de cet arbitrage.

Le commissaire demande comment le département agit auprès du Conseil administratif lorsqu'il décide d'entreprendre des travaux de rénovation en cours d'année.

M^{me} Charollais lui indique que la GIM réunit les services de l'administration au début de chaque année pour effectuer une projection des dépenses d'entretien qui pourront être imputées dans son budget. Il faut savoir que la plus grande partie de ce budget comprend des contrats d'entretien ou des travaux prioritaires selon des urgences planifiées. Néanmoins, il existe une réserve financière dédiée à des travaux d'urgence qui ne peuvent pas être planifiés un an à l'avance. Les travaux non prévus au budget sont soumis à l'accord du Conseil administratif dans le cas où ils sont susceptibles de provoquer un dépassement du budget.

Un commissaire désirerait connaître, en page 107, l'évolution des émissions de CO₂.

M. Macherel s'engage à lui communiquer le rapport d'activité du Service de l'énergie qui fournit les indications nécessaires à ce sujet (voir en annexe)

Un commissaire aimerait connaître l'investissement financier de la Ville en ce qui concerne la problématique du bruit. Il demande à ce sujet s'il est possible de trouver des informations sur la question de l'isolation.

M. Macherel lui indique qu'il est pour le moment difficile de fournir un chiffre global relatif à l'application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Il faut savoir que les mesures d'aménagement (revêtement des routes, types de vitrage) peuvent changer suivant les sites et il est difficile de calculer leurs parts respectives.

Le commissaire demande s'il existe des documents offrant un suivi du développement des zones 30 km/h, des zones piétonnes et des pistes cyclables en ville de Genève.

M. Macherel s'engage à envoyer ces documents à la commission (voir en annexe). En ce qui concerne les pistes cyclables, il existe une carte remise régulièrement à jour par l'Etat de Genève.

Sur la question de l'aménagement des espaces urbains favorisant l'accessibilité aux personnes handicapées, M. Pagani indique qu'il s'agit là d'une préoccupation constante du département. On peut citer, par exemple, le futur revêtement de l'ensemble du pavage de la place du Molard. Le département s'est également engagé à garantir l'accessibilité aux bâtiments publics.

Le commissaire demande si le département dispose de statistiques concernant la construction de zones de stationnement pour vélo. M. Pagani fera parvenir ce document à la commission (voir en annexe). On peut relever qu'il se crée une certaine de places supplémentaires chaque année.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur les mesures qui ont pu être entreprises par la Ville pour augmenter la production de l'énergie renouvelable et diminuer le taux d'émission de CO₂ dans le cadre de sa politique énergétique et climatique. Par ailleurs, il semblerait que la municipalité n'ait pas entrepris de démarches pour aider les artisans des usines Hispano-Suiza qui avaient été délogés de leur lieu de travail par Swisscanto. Enfin, il serait également intéressant d'avoir des informations sur le lieu et le coût de l'aménagement du Théâtre éphémère.

M. Pagani remarque qu'il existe toute une série de projets pour que la Ville puisse arriver à 100% de renouvelable pour l'ensemble de son patrimoine d'ici l'année 2050. Pour prendre un exemple, le département est en train d'élaborer avec les Services industriels de Genève (SIG) un projet qui devrait permettre de chauffer plus de 1500 appartements dans le quartier de la Jonction avec une machine située au quai du Seujet. La mise en place de ce programme coïncide avec la volonté de la Ville de correspondre aux normes Minergie. D'autre part, par rapport à la problématique des artisans des usines Hispano-Suiza, il faut savoir que la Ville a passé des accords oraux et écrits avec la personne chargée de négocier les conditions de l'octroi de la surface à Swisscanto. Alors que Swisscanto doit maintenant présenter une demande d'autorisation définitive, les accords passés avec la Ville sont censés garantir deux engagements, à savoir le doublement de la surface dédiée aux artisans et commerçants et le relogement de ceux qui ont été expulsés. L'attribution de congés de la part de Swisscanto est donc surprenante, et c'est pourquoi le magistrat rappellera les engagements signés par ce dernier. Il faut tout de même savoir que beaucoup d'artisans ont réussi à se reloger entre-temps. Enfin, en ce qui concerne le Théâtre éphémère, il convient de prendre en compte que le Grand Théâtre a acheté cette structure à Paris. Comme la demande d'aménagement à la Caserne des Vernets a reçu un refus définitif, il va falloir trouver un nouvel emplacement qui va certainement engendrer un sur-

coût. Alors qu'une installation au parking des Vernets représenterait la solution la moins onéreuse, il apparaît également possible de placer la structure à la place des Nations. La Fondation du Grand Théâtre est actuellement en réflexion à ce sujet et il n'est pas prévu pour l'instant que la Ville mette de l'argent dans ce projet. Le magistrat se réserve toutefois le droit de revenir auprès du Conseil municipal si la Fondation n'arrive pas à boucler le budget du Théâtre éphémère suite au surcoût qu'engendrera le nouvel emplacement.

Un commissaire note, au groupe 314 de la page 64, un dépassement de budget en ce qui concerne l'entretien des immeubles par les SIG. Il aimerait alors savoir si le magistrat a essayé d'intervenir au sein du Conseil d'administration des SIG, puisqu'il en est membre, pour éviter cette augmentation.

M. Macherel révèle que les SIG ont modifié leur politique tarifaire en matière d'entretien. Les coûts sur l'entretien à gaz ont augmenté car la plupart des contrats qui existaient avec le département ont été remis en concurrence avec d'autres entreprises du secteur privé. On peut noter que le département a décidé de transférer 200 000 francs du budget de la GIM au Service de l'énergie car il existe beaucoup d'interventions à effectuer au niveau des chaufferies.

M. Macherel soulève que le département se trouve en litige avec les SIG sur plusieurs objets comme c'est le cas pour l'écluse du Seujet. On peut également relever que le département a dû batailler pour obtenir les 147 000 francs destinés à louer la cave où sera entreposé le matériel de chaufferie des 1500 logements du quartier de la Jonction. Ces différents exemples illustrent la difficulté des relations contractuelles qui peut exister entre le département et les SIG qui constituent le prestataire de services le plus important.

Un commissaire aimerait avoir, au groupe 364 de la page 119, des informations sur le subventionnement du bus de la Jonction.

M. Pagani lui indique que la Ville a dépensé 454 000 francs dans ce projet au lieu des 320 000 francs prévus au départ.

Le commissaire demande où en sont les discussions avec l'Etat pour savoir si la Ville va continuer à subventionner ce bus.

M. Pagani rappelle que la Ville avait constaté un déficit de la ligne 32 dans le cadre du renouvellement du contrat de prestation avec les TPG. En effet, le bus de la Jonction ne rendait pas service à l'ensemble de la population puisqu'il n'était presque utilisé que par les personnes âgées du quartier. Alors que l'Etat avait pris la disposition de supprimer la ligne, la Ville s'y est opposée par le biais d'une pétition. Le succès de cette pétition explique le maintien de la ligne et c'est pourquoi son subventionnement apparaît dans le budget malgré son manque évident de fonctionnalité. Il s'engage à fournir le document du bilan annuel de la ligne 32. Il apparaît évident que sa fréquentation est plutôt faible.

Un commissaire considère que la mauvaise fréquentation de la ligne s'explique en grande partie par la mauvaise disposition des arrêts. La grande taille des bus ne facilite pas non plus le confort des seniors.

M. Pagani lui explique que la Ville est en discussion avec les TPG pour regrouper la ligne 35 qui sert la Vieille-Ville et la ligne 32. Cette disposition permettrait de résoudre le problème de fréquentation de la ligne 32.

Un commissaire demande si cette ligne figurera encore au projet de budget de l'année 2015.

M. Pagani lui indique qu'il n'investira pas ses efforts dans le maintien de cette ligne. Les élus du parlement sont libres, quant à eux, d'en décider autrement.

Un commissaire demande, aux pages 250 et 251, un point de situation en ce qui concerne les Réverbères de la mémoire.

M. Pagani indique que la demande d'autorisation de construire a été déposée auprès du Canton. Ces Réverbères de la mémoire qui concernent l'ensemble des génocides attendent donc une décision du Conseil d'Etat. Il indique que le directeur des Nations Unies s'est finalement rallié au projet.

Un commissaire aimerait connaître les raisons des montants non dépensés à la direction des constructions, en page 39.

M. Macherel explique que le groupe 30 dispose de 5% de montants non dépensés. Ce pourcentage correspond au taux de rotation du personnel puisqu'il y a toujours entre 4 et 6 postes vacants qui attendent d'être repourvus en permanence.

Un commissaire a du mal à comprendre l'importance du montant accordé à ProVélo dans le cadre de l'organisation des Samedis du vélo. La somme de 85 000 francs lui paraît excessive pour les prestations qui ont été proposées.

M. Macherel s'engage à fournir le rapport d'activité et l'accord de prestations de cet événement (voir en annexe).

Un commissaire s'interroge sur la politique de subvention de Genève Roule. Alors que cette association reçoit déjà 300 000 francs de subventions pérennes, on constate que la Ville lui verse encore 500 000 francs pour des projets ponctuels.

M. Pagani relève que Genève Roule satisfait un réel besoin puisque le nombre de cyclistes augmente passablement, chaque année, au point de doubler tous les dix ans. Il est donc important de venir en aide à cette association dédiée à favoriser le mode de transport à vélo. La mise en place de nouvelles pistes cyclables s'inscrit dans cette politique. On peut relever, d'autre part, que Genève Roule

offre des prestations de qualité dans le cadre de l'aide aux chômeurs et aux réfugiés politiques. Ce type d'aide rejoint la politique publique de la Ville en matière de réinsertion sociale et professionnelle.

Un commissaire désirerait avoir une justification plus précise de l'octroi de près d'un demi-million de francs aux associations favorisant le transport à vélo. Il ne faudrait pas oublier que d'autres types de transport comme le scooter et la moto connaissent également une augmentation de leurs utilisateurs.

M. Pagani rappelle que la commission pourra bientôt disposer du rapport d'activité de Genève Roule (voir en annexe). Il faut relever que la Ville exerce un contrôle régulier sur cette association puisque les versements qui s'effectuent par étapes demandent, au préalable, un détail des prestations fournies en retour. Cela étant dit, on doit comprendre que la Ville investit dans le vélo parce que ce moyen de transport permet aussi d'effectuer des économies en matière de rénovation du bitume. En outre, le fait de circuler à vélo tend à diminuer le risque d'accidents graves alors que le scooter a connu une augmentation de 23% des accidents cette année. Le vélo est un moyen de transport non bruyant qui ne pollue pas et qui connaît un taux d'accident relativement bas en comparaison des autres deux-roues motorisés.

Le commissaire rappelle que la nouvelle Constitution genevoise demande l'égalité de traitement entre les différents modes de transport.

M. Pagani indique que la Ville n'a pas de préférence à cet égard puisqu'elle va augmenter les cases pour scooters et créer le parking Clé-de-Rive. Il est important de proposer des solutions pour les uns et les autres.

Une commissaire aimerait savoir pourquoi le subventionnement de la Fondation des Clefs de Saint-Pierre a été transféré du département 3 à celui de M. Pagani.

M^{me} Charollais lui répond que les subventions d'entretien s'inscrivent dans la conservation du patrimoine. Cet apport rejoint l'idée de maintenir nos monuments historiques en bon état.

Le commissaire voudrait savoir comment s'effectue le calcul des gratuités pour les personnes physiques, en page 106.

M. Macherel lui explique que la GIM gère cette vélostation dès lors qu'elle est inscrite au patrimoine financier. Il faut savoir que son compte de gestion présente à la fois des recettes et des dépenses. Les recettes incluent les loyers et les rentrées d'argent liés au fonctionnement de la vélostation. Les dépenses englobent des achats concernant l'entretien du lieu, les frais de surveillance de la Fondation des parkings et les coûts inhérents aux amortissements ordinaires de l'investissement. La différence entre les dépenses et les recettes donne le montant

inscrit dans le document à titre de subventions en nature. Il faudra contacter la GIM si l'on veut comprendre la différence en ce qui concerne ce montant d'amortissement entre 2012 et 2013.

Le commissaire relève à nouveau qu'il est absurde de comptabiliser des gratuités à des personnes physiques dans les comptes de la Ville.

Un commissaire regrette, en page 132, que le tableau récapitulatif des investissements n'indique pas les crédits non bouclés qui ont fait l'objet d'une demande de dépassement acceptée par le Conseil municipal.

M^{me} Sophie Heurtault Malherbe remarque qu'il est difficile de communiquer un dépassement tant que le crédit n'est pas bouclé. Il est en effet possible de recevoir, en cours de route, des soldes de subventions de la part du Canton.

Séance du 28 mai 2014

Département de la culture et du sport

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice, Martine Koelliker, directrice adjointe, Virginie Keller, cheffe du Service de la culture, Sybille Bonvin, cheffe du service des sports, ainsi que de M. Gianni Dose, responsable du contrôle interne et gestion

L'audition a lieu en présence de M. Jean-Philippe Haas, président de la commission des arts et de la culture, ainsi que de M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteuse de la commission des arts et de la culture sur les comptes 2013, d'une part, et celle de M. Sylvain Thévoz, rapporteur de la commission des sports sur les comptes 2013, d'autre part.

M. Kanaan souhaite, à titre liminaire, la bienvenue aux commissaires dans les locaux du département, dont il rappelle qu'il s'agit du seul département dont le siège ne se situe pas en Vieille-Ville. Au début de la législature, il a envisagé de déménager en Vieille-Ville en vue de se rapprocher de ses pairs mais il y a renoncé afin d'éviter de devoir demander des crédits d'investissement pour aménager des locaux de l'administration. De plus, il se déclare très satisfait des locaux existants, de même que le personnel qui y travaille.

M. Kanaan, à l'issue de ces prolégomènes, présente les faits marquants de l'année 2013 concernant le département. S'agissant de la politique culturelle, il se félicite en premier lieu de la concrétisation de l'intention qu'il avait annoncée dès le début de la législature de renforcer le partenariat public/public, avec la déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif concernant la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur la culture. Des engagements financiers

et institutionnels ont ainsi été consentis par l'Etat en ce qui a trait aux grandes institutions culturelles. Il cite entre autres le Grand Théâtre, à propos duquel le Conseil d'Etat va déposer un projet de loi au mois d'octobre 2014 concernant l'octroi d'une subvention annuelle. Cependant, il souligne que l'aboutissement de ce projet dépend du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a en outre annoncé sa participation à l'investissement pour la nouvelle Comédie ainsi que son soutien au Musée d'art et d'histoire. Une réflexion est également menée sur l'avenir de la bibliothèque de Genève. Il affirme que le Conseil d'Etat nouvellement élu a tenu les engagements pris par son prédécesseur. Il ajoute que s'est tenue à l'automne la première rencontre des magistrats du Grand Genève sur la culture. Il considère que la culture et le sport sont des domaines susceptibles de créer du lien de conférer une dimension humaine à cette construction souvent mal vécue. Il signale par ailleurs que, comme prévu, l'ensemble du processus des états généraux des musées genevois a pu se dérouler, c'est-à-dire les ateliers préparatoires et le colloque public. Un document de référence pour la politique muséale de Genève au sens large est en cours de finalisation, lequel synthétise les propositions et les axes d'action communs. Il rappelle que cette démarche inclut aussi les musées privés. Il se réjouit de la mise en place d'un nouvel instrument de coordination concret, soit la conférence des directions de musées genevois, qui regroupe tous les musées, indépendamment de leur nature publique ou privée. Cette conférence travaille notamment sur la promotion de Genève ville de musées. Il s'agit d'apprécier la marge de manœuvre des musées en vue de contribuer à la Genève contemporaine. Il convient aussi de relever que s'est tenue en 2013 la première édition de la Nuit des musées, qui a rencontré un franc succès. En 2012 et 2013 ont également eu lieu les Rencontres théâtrales, lesquelles ont permis de définir la politique théâtrale du département de la culture et du sport (DCS), d'une part, et significativement contribué à nourrir la réflexion sur le projet culturel de la Nouvelle Comédie, d'autre part. A cet égard, il informe que le Conseil municipal sera d'ailleurs saisi du crédit y relatif à la fin du mois de juin 2014, comme annoncé par le Conseil administratif. De plus, il argue qu'un effort particulier a été fourni en vue d'initier, respectivement renforcer, des activités de médiation hors murs, à l'image du FMAC mobile. Une telle démarche vise à valoriser sa collection dans l'espace public, notamment dans des lieux qui ne sont pas forcément dévolus à accueillir des activités culturelles. Les crèches et la maison de quartier des Acacias ont ainsi par exemple été mobilisées. Dans le domaine du rayonnement de Genève, il informe qu'a été organisée la première édition du Quartz, à savoir les Oscars du cinéma suisse. Il s'agit d'une alliance Genève/Zurich pour la promotion du cinéma suisse. Dans le domaine de l'économie créative, il note la tenue de la deuxième édition des Journées européennes des métiers d'art, auxquelles ont participé onze musées, bibliothèques et théâtres. Les nouvelles bourses de soutien aux librairies ont été lancées. Une démarche a en outre été initiée avec les cinémas indépendants, démarche qui dépasse le sauvetage de Cinélux.

M. Kanaan met en exergue qu'un travail considérable a été accompli s'agissant des infrastructures. Le suivi du chantier et l'installation concernant le Musée d'ethnographie ont bien avancé. L'ouverture est prévue pour le 31 octobre 2014. L'Alhambra, un chantier qui avance de manière satisfaisante, ouvrira quant à lui ses portes à l'occasion de la Fête de la musique 2015. Des difficultés d'ordre technique expliquent que l'on accuse un léger retard. Néanmoins, aucun dépassement de crédit n'est à signaler selon M. Pagani. Les autres chantiers ont également suivi leur cours en 2013. Il mentionne notamment le Grand Théâtre, le Pavillon de la danse ainsi que le Musée d'art et d'histoire, qui a beaucoup occupé le DCS. Le mobilier de la bibliothèque de la Cité sera remplacé dès juin 2014, ce qui sera également l'occasion de renforcer le projet culturel de cette institution phare, notamment avec l'intégration d'un pôle musical.

M. Kanaan aborde ensuite la problématique des emplois de solidarité (EdS). Celle-ci touche essentiellement le domaine culturel. Il rappelle que l'on comptait plus de quarante EdS à son arrivée à la tête du département, pour pallier la fin des emplois temporaires. Grâce au plan de désengagement progressif et socialement responsable du système des EdS qui a été mis en œuvre, il n'en reste désormais plus qu'une vingtaine. Pour l'immense majorité, il a été procédé à une réinsertion en Ville de Genève. Il s'agit d'un véritable succès en matière de taux de réinsertion des EdS. Ce processus va encore durer. L'accompagnement s'effectue au cas par cas. Les EdS des bibliothèques municipales constituent un des enjeux majeurs dans le cadre de l'élaboration du budget pour l'exercice 2015. En effet, au BM, les neuf EdS accomplissent des tâches essentielles, notamment l'équipement des livres et sont parfaitement bien intégrés dans l'équipe des employé-e-s de la Ville de Genève.

M. Kanaan explique que, dans le domaine sportif, le département a accompli un travail considérable sur les subventions. Le fruit de ce travail n'est toutefois pas encore très visible, hormis au niveau des comptes qui présentent, pour certaines enveloppes, du non-dépensé. Il rappelle que les subventions représentent un outil majeur de soutien à l'activité sportive. Le Service des sports a fait un travail de fond sur l'attribution des subventions afin que les bénéficiaires ne considèrent plus le renouvellement d'une subvention comme acquis. Il convient en effet d'affiner le regard sur la réalité du monde sportif, en maintenant une optique de soutien. L'ambition poursuivie consiste à accroître la rigueur et la cohérence dans l'octroi des subventions. Le département a également œuvré en faveur de la systématisation et de l'amélioration du suivi des manifestations. De plus, il met en exergue l'impact de la proposition PR-971, relative au diagnostic complet des installations, sur la vie du Service des sports. On a séquencé dans le temps. Des travaux urgents ont déjà été réalisés tandis que l'on essaie de définir les travaux qui doivent être conduits à moyen terme. En ce qui a trait à la collaboration institutionnelle, il salue vivement l'accord auquel sont parvenus le Canton, la Ville de Genève et les autres communes, s'agissant du soutien à la relève

sportive. De nombreuses manifestations ont eu lieu. Il cite notamment Urban Geneva, qui a marqué les esprits. Le succès des sports de base ne se dément pas. Il relève à cet égard un sérieux problème de surcharge. Si les manifestations suscitent un enthousiasme certain de la part du Service des sports, il sied de prendre en compte le coût y afférent. Il précise que le Service des sports offre un support organisationnel en amont et pendant les manifestations qui sont organisées par des acteurs privés, comme le Marathon. Il y a donc un dépassement sur ces comptes, outre le manque de ressources humaines disponibles. Il existe, selon lui, une forte demande à laquelle il faut répondre. Il se félicite de l'important travail de concertation qui a été mené avec le Canton et les communes concernant la nouvelle loi cantonale sur le sport. La question qui se pose en lien avec l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi réside dans l'ampleur de la contribution du Canton aux infrastructures d'importance cantonale. Il conclut son intervention en mettant en lumière que le département s'est montré particulièrement actif dans le soutien aux projets en lien avec la célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Il passe la parole à M^{me} Bachmann.

M^{me} Bachmann indique que le choix a été pris de proposer une présentation brève, exposant des données chiffrées. Elle appuie son exposé sur un support visuel revêtant la forme d'une présentation Powerpoint, dont une version papier est distribuée aux commissaires. Le premier tableau reprend globalement le budget et les comptes du département, tant au niveau des charges que des revenus. L'écart de charges s'élève à 8 194 577 francs, pour un budget total à concurrence de 291 881 117 francs. A l'examen de l'écart de revenus, incluant les comptes compétents et non compétents, on remarque un écart positif de l'ordre de 10 000 000 de francs. Elle note que l'écart de charges s'avère ainsi largement contrebalancé par des revenus qui couvrent les dépenses additionnelles que le département a dû assumer.

M^{me} Bachmann commente ensuite un second tableau qui décline les écarts de revenus et de charges hors services compétents. Il s'agit donc des comptes qui sont totalement maîtrisés par le département, ce qui n'est évidemment pas le cas s'agissant de l'énergie ou des amortissements. A la lecture de ce tableau, le constat peut être dressé que, concernant tous les domaines du département, l'écart se révèle toujours positif. Elle allègue que tous les dépassements que le DCS peut maîtriser sont contrebalancés par des revenus supplémentaires. L'écart global positif atteint la somme de 2 655 935 francs, L'écart en excédent de charges hors imputations des charges de services compétents est largement couvert par l'excédent de revenus. Cet écart positif équivaut à 2,74% du budget des charges. Elle invite les commissaires à consulter le tableau décrit pour le détail y relatif.

M^{me} Bachmann signale que, au 31 décembre 2013, il y avait 29,4 postes dits vacants, c'est-à-dire des postes pour lesquels personne n'est nommé. Aujourd'hui, 71% des postes sont occupés, 19% sont en cours de recrutement tandis que 10%

sont en cours de transformation. Relativement à cette dernière catégorie, elle informe qu'il s'agit typiquement de reconstitution de postes par le biais des disponibles budgétaires. Il faut en effet parfois attendre un départ à la retraite pour constituer les disponibles budgétaires suffisants pour créer un poste avec un profil différent. Elle met l'accent sur le travail considérable qui a été mené avec les différents services en vue d'accélérer la vitesse des processus de recrutement. On demande ainsi à ce que le poste soit immédiatement remis au concours lorsqu'il y a un départ à la retraite. Elle se félicite de la diminution du nombre de postes vacants d'année en année, sachant toutefois qu'une augmentation à venir n'est pas exclue puisque des facteurs que le département ne peut pas contrôler peuvent intervenir.

Une commissaire se réjouit de la diminution significative du nombre d'EdS. Néanmoins, 2% des employés du DCS relèvent encore de ce statut. Elle note à cet égard que le travail effectué par les agents de sécurité préventive est grandement apprécié. Elle se demande quelles sont les chances de voir ces postes pérennisés.

M. Kanaan répond qu'il ne s'agit pas d'EdS, mais de collaborateurs fixes ainsi que d'auxiliaires qui viennent en renfort.

La commissaire s'interroge en outre sur la politique muséale. Elle souhaiterait particulièrement connaître les synergies qui sont développées avec les musées privés. Elle soulève spécialement la question du lien avec la Fondation Bodmer.

M. Kanaan explique que la Fondation Bodmer est subventionnée par le Canton. Il informe en outre que tous les musées municipaux relèvent de la Ville de Genève, excepté le Musée de Carouge. On dénombre plusieurs musées privés d'intérêt public, à savoir la Fondation Bodmer, le MAMCO et le Musée de la Croix-Rouge ou encore le Musée de la Réforme. Les trois premières institutions sont soutenues par le Canton. La Ville s'occupe pour sa part de musées municipaux et subventionne, avec le Canton, le MAMCO.

Un commissaire demande si le sport a été abordé dans le cadre des rencontres avec les autorités du Grand Genève. Dans l'affirmative, il s'interroge sur l'engouement possible autour de la venue d'Evian-Thonon-Gaillard au stade de la Praille.

M. Kanaan confirme que l'engouement est réel. Des tournois ont été organisés. Il souligne les difficultés liées à la gestion de jeunes âgés de 10 à 18 ans dans 32 disciplines sportives sur l'ensemble du Grand Genève. La manifestation a été couronnée de succès. Il ajoute que le département n'a aucune emprise sur Evian-Thonon-Gaillard. C'est l'UEFA qui décide.

Un commissaire aimerait savoir quelles sont les fonctions précises occupées par les personnes en EdS dans les bibliothèques municipales.

M. Kanaan signale qu'elles s'acquittent essentiellement de tâches liées à la logistique et au conditionnement.

M^{me} Bachmann recense encore neuf EdS dans les bibliothèques municipales. Ces personnes travaillent principalement dans le domaine crucial de l'équipement dans la chaîne du livre. Il convient en effet de préparer un livre et de l'étiqueter avant de l'insérer dans le réseau. Sur les neuf EdS, un poste et demi est dévolu au transport. De quarante EdS en juin 2012 au département, on est passé à vingt-trois aujourd'hui. En sus des neuf précités, on compte onze EdS au MAH, deux au MAH et un à la BGe, tandis que les autres sont principalement actifs dans le domaine de la surveillance et de la sécurité. Elle se réjouit de la sortie complète de l'Ariana et du MEG du système des EdS, sachant que ces deux institutions ont recruté ou vont recruter les EdS qui ont travaillé auparavant dans leurs institutions respectives.

Une commissaire suggère d'améliorer la distinction entre culture, d'une part, et sport, d'autre part, pour l'année prochaine. Relativement à la page 121, elle voudrait bénéficier de plus amples informations au sujet de la nouvelle politique muséale mise en place.

M. Kanaan déclare que le document doit encore être peaufiné avant envoi au Conseil administratif. Du document susmentionné découlera un plan directeur quadriennal pour les musées municipaux. Rien ne peut en revanche être imposé aux musées privés. Il convient en conséquence de recourir à la coopération, via une plateforme commune. La conférence des directions de musées, qui constitue une plateforme de synergie, travaillera donc en parallèle sur les questions qui rassemblent.

M^{me} Bachmann précise que ce document à vocation générale qui ne comportera pas plus de quinze pages prévoit sept actions stratégiques, définies, qui ressortent d'une concertation qui a duré une année et demie avec les musées. Il s'agit d'affirmer le rôle des musées dans la Cité, de créer une plateforme de concertation entre musées, ce qui est d'ores et déjà concrétisé, de favoriser le rayonnement de la Genève des musées, de penser la participation culturelle, de repenser les politiques d'acquisition et les concepts de collections, y inclus avec les privés, d'organiser la recherche et d'améliorer les infrastructures et l'accueil des visiteurs. Le plan d'action de la Conférence des directions, qui constitue un groupe de pairs, devrait pouvoir engager des budgets pour mener des actions en commun. Il s'agit également d'un groupe de lobbying pour mieux faire valoir la Genève des musées auprès des partenaires, au premier rang desquels l'Office du tourisme.

Une commissaire, en lien avec la traversée nocturne, aimerait connaître l'état des lieux s'agissant de l'ambition affichée de définir une politique de la nuit concertée à Genève.

M. Kanaan indique que tous les départements sont concernés, en plus du Canton et de certaines communes suburbaines comme Carouge. Le sujet sera bientôt traité au Conseil administratif. Il attire l'attention sur les difficultés liées à l'absence actuelle de politique de la nuit. Il s'agit d'un agrégat d'actions et de réactions isolées. Il s'agit de trouver l'équilibre entre le besoin de tranquillité des riverains, d'une part, et la volonté légitime de sortir, qui constitue un secteur économique en soi, d'autre part. La traversée nocturne insiste lourdement sur la nécessaire planification de la nuit, notamment en termes de délivrance des autorisations requises. Il estime qu'il ne faut dorénavant plus subir la nuit. Il mentionne l'existence du Grand conseil de la nuit, qui réunit des exploitants de lieux de vie nocturnes, dont il salue la composition extrêmement variée. Il existe à ses yeux aujourd'hui une réelle tension et un enjeu majeur sur la nuit.

Une commissaire revient sur les états généraux des musées genevois, auxquels elle a partiellement assisté. Elle regrette que le colloque, annoncé public, se soit tenu à un horaire qui ne permet pas aux travailleurs de la base d'y participer, se voyant contraints de se faire représenter par leur directeur ou chef de service. A fortiori, la population s'est de fait trouvée exclue. Elle appelle de ses vœux le développement d'un événement davantage ouvert au regard extérieur et incluant un public plus large.

M. Kanaan explique que les états généraux des musées marquent le début d'une histoire. Il garantit qu'il n'y avait aucune volonté d'exclure qui que se soit. Cependant, il s'avère difficile de réunir tout le monde. Il est convaincu de la pertinence d'associer tous les métiers, étant entendu qu'un huissier nourrit beaucoup plus de contacts avec le public qu'un conservateur par exemple. Il cite l'exemple du Musée de l'Ariana, lequel jouit d'un réseau de bénévoles qui fournit un travail extraordinaire en vue du soutien de l'activité. Il pense notamment à l'implication de la Roseraie. Conformément à la forte demande en ce sens émanant du public, la Ville œuvre prioritairement et avec force au développement des activités de groupe, interactives. Il assure avoir pris bonne note de la remarque de la commissaire.

Une commissaire, à la lecture de la page 123, s'interroge sur le caractère public ou non des concertations culturelles du Grand Genève.

M. Kanaan argue que la formule est en cours d'élaboration. Il souhaite personnellement un volet public. Le but primaire consiste toutefois à organiser une rencontre entre responsables des milieux culturels au sens large.

M^{me} Keller précise que l'idée réside dans la volonté de dépasser le cadre de la rencontre entre soi. Si rien n'est encore validé pour l'instant, l'idée consiste à organiser l'évènement sur un vendredi et un samedi. Il s'agit de présenter les projets d'un certain nombre d'acteurs culturels qui travaillent aujourd'hui sur le Grand Genève aux fins de valorisation des projets concrets. Elle invite les commissaires à formuler leurs éventuelles suggestions dans la mesure où rien n'a

encore été arrêté. Elle imagine que l'évènement deviendra régulier, même si le rythme envisagé ne sera probablement pas annuel. Elle ajoute que de nombreux projets artistiques sont cofinancés entre Ambilly et Genève ou encore entre Planles-Ouates et Saint-Julien-en-Genève. L'idée consiste aussi à présenter et promouvoir ces projets.

Une commissaire souhaiterait avoir accès à l'étude portant sur la rénovation des cinémas indépendants. Elle aimerait en outre savoir si une diffusion du rapport annuel sur les publics est prévue auprès des conseillers municipaux.

M. Kanaan rétorque que seule la préétude est actuellement disponible s'agissant des cinémas. L'accord passé avec eux est le suivant: les cinémas indépendants font le tour des potentiels donateurs privés et reviennent ensuite vers la Ville. Il rappelle qu'il s'agit tout de même d'une somme à hauteur de 6 000 000 de francs. Le défi majeur réside dans les garanties offertes par les propriétaires en termes de durabilité des baux. Il assure par ailleurs que, par définition, le rapport sur les publics sera public. Celui-ci sera prêt au mois de septembre 2014 au plus tard et sera dûment présenté aux conseillers municipaux. Les données qu'il renfermera s'avèrent passionnantes.

Une commissaire demande s'il est possible de transmettre à la commission les documents afférents aux échanges entre la Ville, d'une part, et le Conseil d'Etat ou encore l'ACG, d'autre part, étant entendu que lesdits documents ont déjà été transmis à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, du moins en partie.

M. Kanaan accueille positivement la requête de la commissaire (voir en annexe).

La commissaire aborde la question des horaires d'ouverture. Le directeur de la BGe a déclaré que les travailleurs étaient heureux de travailler davantage pour répondre aux besoins des usagers. Il aurait mené une vaste concertation. Soucieuse du respect de la liberté d'expression desdits travailleurs, elle se demande dans quelle mesure une concertation a effectivement été menée avec eux, sachant qu'il convient de s'assurer qu'ils puissent s'exprimer librement. Elle soulève de manière plus générale la problématique de l'impact de la mise en œuvre de la réforme de l'extension des horaires sur le personnel.

M. Kanaan confirme que l'élargissement des horaires d'ouverture au public ainsi que le renforcement du service au public s'est fait à ressources constantes, après consultation de la Commission du personnel. Aussi, il rappelle que le service au public compte parmi les missions prioritaires d'une bibliothèque. Des discussions ont lieu avec la BGe. La mise en place se fait progressivement, dans le strict respect du statut du personnel et du RATT. Il relève que les activités du département supposent souvent de travailler pendant le week-end.

M^{me} Bachmann confirme que le changement s'est discuté avec le personnel sur place. Elle soutient qu'il s'agit avant tout d'un changement de mentalité. On priorise le service au public. Le nouveau directeur de la BGe a pris trois mesures pour mieux servir le public. Premièrement, il s'agit d'harmoniser les heures d'ouverture, respectivement de fermeture, de toutes les institutions de la BGe. Deuxièmement, il s'agit d'ouvrir le site des Bastions pendant la pause déjeuner afin que les personnes qui travaillent puissent s'y rendre. Troisièmement, il s'agit de renforcer la présence de bibliothécaires dans l'accueil des visiteurs, notamment sur le site des Bastions.

Un commissaire, à la page 133, note une diminution de certaines subventions octroyées en vue de l'accès à la culture. Il voudrait avoir des explications à propos de ces diminutions.

M. Kanaan met en exergue que cette question a été soulevée devant la commission des arts et de la culture. Il signale qu'il s'agit d'enveloppes à disposition. Cependant, les comptes dépendent de la demande effective. On observe dans certaines catégories une diminution. Il établit à cet égard un parallèle avec le renforcement de la promotion.

M^{me} Bachmann reconnaît que les données sont peu compréhensibles. Le département a élaboré un tableau récapitulatif, mettant en évidence les évolutions, qui sera transmis aux commissaires. Elle informe que le nombre total de spectateurs qui sont touchés par les différentes mesures d'accès à la culture, soit les jeunes, les personnes avec un faible revenu, les aînés et les personnes souffrant d'un handicap, s'élève à 71 000 francs, contre 60 600 francs en 2011.

Une commissaire demande à connaître les raisons des multiples diminutions s'agissant des fonds, par exemple pour le cinéma ou la musique. Elle se demande s'il s'agit de reports.

M^{me} Keller indique, en guise de préambule, que devant la commission des arts et de la culture, l'examen a débuté par les pages jaunes, lesquelles s'avèrent davantage lisibles. Elle argue ensuite qu'il n'existe presque aucun écart. Les écarts qui ont pu être constatés s'expliquent souvent par le partage des subventions entre les rubriques 365, soit celles au profit du milieu associatif, d'une part, et 366, soit celles pour les personnes physiques, d'autre part. Il arrive qu'une somme inférieure soit allouée au titre du 365 car il y a davantage de demandes individuelles. Elle affirme que cela est beaucoup plus lisible dans les pages jaunes.

En réponse à une question, M^{me} Bachmann indique que la traversée nocturne s'insère dans un contexte d'augmentation des incivilités à Genève. Les résultats de cette démarche ne permettent certes pas de réduire celles-ci, mais aident à mieux appréhender la perception de la population y relative. Il s'agit par conséquent d'une contribution au sens large à la lutte contre les incivilités. Le rattache-

ment à l'Agenda 21 s'explique en outre par le fait que les engagements d'Aalborg ont permis de financer en partie la traversée nocturne.

Un commissaire aimerait que soient transmis à la commission les comptes du Fonds municipal d'art contemporain (ci-après FMAC). A l'étude du bilan, il apparaît en effet simplement que les attributions au fonds sont supérieures à hauteur de 1 300 000 francs par rapport aux dépenses engagées en 2013.

M. Kanaan tient à souligner que la manière dont le FMAC est alimenté n'est absolument pas illégale. La Cour des comptes a simplement indiqué dans son rapport 2009 que la manière de comptabiliser devait être corrigée d'un point de vue technique et comptable. Il s'agit dès lors d'une simple question de forme ayant trait à la présentation. Il rappelle que le FMAC est alimenté de 2% par crédit d'investissement, excepté les crédits d'aménagement urbain. Il compte solliciter le Contrôle financier pour effectuer une mise à jour à l'aune de la recommandation de la Cour des comptes et en prévision des nouveaux modèles comptables. Il communiquera par écrit pour informer plus amplement la commission sur les conclusions de la Cour des comptes. De plus, il rappelle que c'est un règlement du Conseil municipal qui régit le FMAC. La dernière révision dudit règlement date de 2009. Le Conseil municipal reste au demeurant parfaitement libre de le modifier à sa guise et, par exemple, d'en ramener le taux de prélèvement à 1%. Il ressort d'une évaluation que si les crédits annoncés pour les dix prochaines années sont votés dans les délais prévus, le FMAC bénéficiera d'un montant d'environ 15 000 000 de francs sur dix ans. Il signale qu'il s'agit d'un fonds et non d'une ligne budgétaire car on se trouve dans le cadre d'une logique d'investissement plutôt que de fonctionnement. Il argue en outre qu'un fonds offre davantage de flexibilité qu'une ligne fixe. En conclusion, faire une mise à jour est certes essentiel, mais celle-ci s'avère purement formelle.

M^{me} Bachmann met en évidence que le département publie absolument tout le détail des dépenses.

M. Kanaan consent que le reporting doive être amélioré, mais il ne s'agit pas d'un problème d'exhaustivité. Il milite en faveur de la valorisation du FMAC et salue à cet égard la visite que la commission des arts et de la culture a effectuée dans les dépôts du FMAC. Cette visite a débouché sur le dépôt d'une motion intergroupes en vue de la valorisation des œuvres du FMAC.

Le commissaire rétorque qu'il souhaiterait bénéficier d'un bilan avec les entrées et les sorties. Il dénonce le manque de transparence en la matière. S'il existe de bonnes raisons pour que ce domaine soit sorti de la logique budgétaire annuelle et qu'on lui attribue un fonds, il en est de même concernant d'autres activités. Le Conseil municipal perdrait ainsi son rôle.

Un commissaire se déclare opposé à tous ces fonds. Notant que ceux-ci ne seront plus autorisés à partir de 2016, il s'interroge quant aux solutions envisagées pour les remplacer.

M. Kanaan réfute l'affirmation du commissaire. Les fonds ne devront pas être supprimés. Il faudra par contre effectivement comptabiliser différemment et affiner le reporting. Il s'agit en définitive de fonds propres affectés.

M^{me} Heurtault Malherbe informe que, à la suite de l'audition du département des finances et du logement, M^{me} Salerno a demandé à la Direction financière de préparer à l'attention de la commission un état des lieux sur les fonds ainsi qu'une présentation relative au MCH2. Il s'agira précisément d'une occasion pour dresser un bilan concernant les différents fonds.

Le commissaire voudrait qu'on lui confirme qu'une proposition votée par le Conseil municipal prime un règlement, de portée générale. Par l'intermédiaire d'une proposition, le Conseil municipal est en effet selon lui libre de modifier le montant d'affectation au FMAC.

M. Kanaan, précisant qu'il n'est pas juriste, pense que le Conseil municipal doit respecter les textes qu'il adopte. Celui-ci demeure toutefois libre de les modifier.

M^{me} Koelliker ajoute qu'il existe aussi un arrêté, lequel a été modifié lors de la session du mois de décembre 2008. C'est cet arrêté qui prévoit que le prélèvement est de 2%.

Un commissaire aimerait connaître le coût lié à l'édification de la statue de Frankenstein, ainsi que la ligne où cette dépense apparaît.

M. Kanaan rétorque qu'une partie des frais figurera aux comptes pour l'exercice 2014 puisque cette statue a été inaugurée en 2014. Le montant total tout compris de l'opération s'élève à 130 000 francs. Il répondra de manière plus précise par écrit.

M^{me} Keller met en exergue que le projet s'étend sur deux années. Elle souligne à cet égard les difficultés liées au montage de projets pluriannuels.

Un commissaire, à la lecture de la page 236, concernant la déontologie dans les musées, constate que l'évaluation globale s'avère positive, ce dont il se réjouit. Il souhaiterait toutefois être renseigné sur la méthode suivie. Il craint un conflit d'intérêts, puisqu'il considère qu'on ne peut pas à la fois être juge et partie. Il met par ailleurs en avant l'importance que revêt la question de la provenance des œuvres d'art, étant rappelé le risque lié à la survenance de conflits internationaux en la matière.

M. Kanaan allègue que son prédécesseur a pour la première fois initié une commission de la déontologie pour les musées de la Ville de Genève. Une telle initiative était unique de la part d'une collectivité publique. Il s'agissait de dresser un état des lieux des enjeux, notamment à la lumière du droit fédéral et interna-

tional applicable. L'ensemble des musées occidentaux rencontrent des problèmes identiques. Il sied en premier lieu de faire preuve de transparence et d'assumer l'histoire des objets. Il convient de recourir à la casuistique pour déterminer si une œuvre doit ou non être rendue. Par exemple, il a été décidé de ne pas opérer de renvoi vers l'Afghanistan ou vers l'Égypte en raison des conditions qui y prévalent. Il précise que l'Égypte a longtemps été un partenaire privilégié en matière d'analyse d'origine. Aujourd'hui, il y a des pillages dans les collections des musées publics égyptiens. Il assure par contre que la transparence est absolue s'agissant de la provenance des œuvres. Le Conseil administratif sera bientôt amené à valider la politique d'acquisition, laquelle inclut la déontologie.

M^{me} Bachmann précise qu'il s'agit d'une commission mixte composée de membres internes et externes à l'administration municipale.

M^{me} Koelliker signale qu'y siègent par exemple une représentante du Conseil international des musées (ICOM), à savoir la directrice du musée d'Yverdon, M. Levi Strauss, ou encore le professeur Reynold, juriste responsable du centre du droit de l'art à Genève.

M^{me} Bachmann estime que la représentation externe est riche et variée. Il s'agit de personnalités éminentes dont les compétences sont reconnues.

M. Kanaan annonce que la liste des membres de cette commission sera ultérieurement communiquée aux commissaires (voir en annexe).

Une commissaire demande si le laboratoire d'expertise des œuvres d'art du MAH existe toujours. Dans l'affirmative, elle souhaiterait connaître le nombre de collaborateurs qui y travaillent. Elle informe qu'une rumeur fait état du licenciement de la personne qui occupait ce poste. Eu égard au développement des réunions en matière de déontologie, elle questionne la pertinence de posséder un laboratoire scientifique au sein même des musées municipaux. Elle se demande si l'externalisation est la solution adéquate en la matière.

M. Kanaan opère une distinction entre la déontologie, qui relève du savoir scientifique des conservateurs, d'une part, et le laboratoire évoqué, technique, qui s'occupe de la conservation physique des pièces, d'autre part.

M^{me} Bachmann indique que la discussion sur le laboratoire du MAH dure depuis plusieurs années. Le problème de ce laboratoire réside dans son caractère généraliste. Or, aujourd'hui on fait de plus en plus recours à des expertises extrêmement pointues que le laboratoire du MAH ne peut pas assurer. Des échantillons sont ainsi été envoyés dans des laboratoires spécialisés dans le monde entier. Mettre à jour ce laboratoire suppose un investissement très important, sans besoin avéré. Elle ajoute qu'une partie du matériel est encore utilisée, mais désormais affectée à la conservation préventive.

Le président passe à l'étude de la brochure présentant les comptes par service.

Un commissaire, concernant la page 91, souhaite obtenir confirmation que la bibliothèque de la communauté israéliite à Genève est bien accessible à tout le monde, sans distinction fondée sur la confession. Par souci d'équité, il se demande pourquoi cette bibliothèque n'est pas conventionnée.

M. Kanaan explique que toute subvention fait l'objet d'un contrôle et d'un rapport. Il est recouru à une convention lorsque l'on formalise une subvention sur plusieurs années. Cependant, la Ville exerce dans tous les cas un contrôle rigoureux sur les comptes.

M^{me} Keller note que la plupart des lignes d'un montant inférieur à 50 000 francs procèdent de la volonté du Conseil municipal, de propositions qu'il formule pour introduire un soutien particulier à telle ou telle activité culturelle. Du point de vue de la gestion, le Service de la culture préfère que les petites lignes figurent dans les fonds généraux pour que les personnes soient tenues de présenter un projet chaque année, ce qui permet de discuter. Lorsque les lignes dépassent le seuil de 50 000 francs, une convention est dans l'immense majorité des cas conclue afin de jouir d'indicateurs plus visibles. Dans certains domaines, à l'image de la musique classique, il reste une quantité importante de petites lignes historiques. Le nouveau conseil culturel en musique classique va formuler des propositions pour que les petits montants n'apparaissent plus forcément en ligne nominale. Elle précise toutefois qu'un contrôle est systématiquement exercé, nonobstant l'ampleur du projet et la nature ponctuelle ou nominale de la subvention accordée. Elle insiste sur le fait que l'absence de convention n'implique nullement une absence de contrôle.

Une commissaire, réagissant sur la page 91, souhaite être renseignée sur les modalités de compensation s'agissant du Fonds général cinéma.

M^{me} Keller répond que dans les pages jaunes sont historiquement séparées les 365 et les 366. A la lecture de la page 92, on constate une dépense en subvention de l'ordre de 16 000 francs. Partant, la différence n'est que d'approximativement 6000 francs, et non 22 000 francs comme une première lecture pourrait le laisser croire. Quand un fonds général n'est pas dépensé, la justification réside souvent dans la non-réalisation au dernier moment d'un projet auquel des ressources financières ont été allouées. Or, quand un projet n'aboutit pas, l'argent ne revient pas au fonds.

Une commissaire, concernant la page 109, se demande ce que deviennent les locaux des montreurs d'images.

M. Kanaan s'engage à relayer la question à la GIM, étant précisé que le DCS n'entretient plus aucun lien avec eux.

M^{me} Keller précise que, à partir du moment où une association n'a pas de subvention au Service culturel mais que celle-ci bénéficie uniquement d'une prestation en nature comme l'octroi de locaux de la GIM, cela est inscrit auprès dudit service, sachant néanmoins que ce dernier n'exerce pas de contrôle puisque cela relève du suivi de la GIM. Cette dernière s'est intéressée à ces locaux trois ans auparavant afin d'apprécier leur potentiel. Une visite sur place a été effectuée, de laquelle il est ressorti que les locaux se trouvent dans un état de vétusté qui ne permet pas de l'affecter à d'autres fins que le stockage.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal a voté une motion socialiste à l'unanimité afin de faire du logement sur cette parcelle.

Une commissaire, relativement à la page 109, sur le Théâtre en Cavale, souhaiterait savoir ce qui a été organisé au Théâtre Pitoëff.

M^{me} Keller signale que le Théâtre en Cavale a occupé le Théâtre Pitoëff jusqu'au mois de juin 2013. Une partie considérable de la subvention a été utilisée pour la dernière saison, particulièrement fournie. Deux autres productions théâtrales en ont aussi bénéficié. Depuis juin 2013, la salle Pitoëff a servi à reloger les associations qui faisaient leur production à l'Alhambra. On attend l'achèvement des travaux de l'Alhambra pour valoriser la magnifique rénovation de la salle Pitoëff.

Un commissaire, en lien avec la page 115, se dit étonné par les déclarations de M. Stucki selon lesquelles la location de la patinoire serait facturée au Genève Servette Hockey Club. Il souhaiterait que cette déclaration lui soit confirmée ou, au contraire, infirmée.

M. Kanaan confirme cette information. Il rappelle à ce propos que le club est une SA. Les accords passés en juin 2010 prévoyaient notamment de renoncer à la perception du loyer en raison du contexte de crise qui prévalait à l'époque. Cependant, il était prévu que le loyer soit rétabli dès que la situation s'améliorerait. Tel étant le cas, il n'y a pas lieu de maintenir la gratuité. Par principe, la Ville ne subventionne pas un club élite professionnel. Le Conseil administratif a décidé de reposer la question du loyer afin que le club ne considère pas la gratuité comme un acquis. Cependant, il concède que les accords prévoyaient aussi qu'une nouvelle patinoire serait opérationnelle pour 2015. A force d'insister, il a réussi à faire prendre au Conseil d'Etat la mesure du problème. Il ajoute que le compromis qui se dessine réside dans le versement d'un loyer par le club, sous réserve que les revenus issus de la perception dudit loyer servent à améliorer la patinoire actuelle, même si les montants en présence ne permettent pas de la rendre conforme aux normes en vigueur mais seulement à opérer des retouches qui permettront toutefois d'améliorer les conditions d'accueil en attendant l'ouverture de la nouvelle patinoire. Il informera les commissaires dès que cet accord sera entériné.

Une commissaire, à la lecture de la page 115, soulève une question en lien avec la mise à disposition de salles à la villa le Plonjon, laquelle abrite notamment la bibliothèque des sports. Elle craint que la taille réduite du bâtiment ne permette pas d'accueillir toutes les associations et aimerait être rassurée à ce sujet.

M^{me} Bonvin indique qu'au rez-de-chaussée se trouvent une salle de conférence d'une superficie de 35 m² ainsi que deux associations. La loge du gardien qui s'y trouvait auparavant a été déplacée depuis deux mois. Au premier étage se trouve la bibliothèque des sports. Les deuxième et troisième étages sont quant à eux essentiellement occupés par des associations. Elle met en avant que cette maison héberge de nombreuses associations, actives dans des disciplines très variées.

M. Kanaan met en lumière que les besoins des associations sont réels. Il s'agit principalement de réunions de comité qui ont lieu en soirée. Le projet est envisagé d'une Maison des associations sportives au dernier étage, en mezzanine. La concrétisation d'un tel projet requiert toutefois un investissement conséquent.

M^{me} Bonvin informe que la bibliothèque des sports compte actuellement plus de 6000 livres dédiés au sport. Un désherbage va être effectué car il y a des ouvrages à double. Environ la moitié des livres ne se trouvent nulle part ailleurs. Ces livres seraient intégrés dans un bibliobus qui se déplacerait en fonction des manifestations et des événements. Un volet numérique va en outre être développé. Il existe notamment dans le canton de Vaud des bibliothèques très bien dotées en littérature sportive précise, et qui envoient les livres. Elle pense notamment à la bibliothèque de l'Idheap. L'ambition est donc pour la Ville de Genève d'aller à la rencontre des personnes.

M. Kanaan ajoute que le projet pour la maison elle-même consiste à en faire une maison des échecs.

Une commissaire, à la lecture de la page 175, s'agissant de la BGe, interpelle M. Kanaan au sujet du montant de 1 600 000 francs, lequel représente un nombre élevé d'auxiliaires.

M. Kanaan rétorque qu'il s'agit d'une proposition votée par le Conseil municipal. Il reconnaît qu'il s'agit effectivement d'un ovni institutionnel.

M^{me} Bachmann souligne que le projet sera achevé fin 2016. Il y avait tant des auxiliaires que des augmentations temporaires du taux d'activité d'employés qui ont travaillé sur ce projet.

Séance du 27 mai 2014

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M^{me} Simone Irminger, directrice, et de MM. Pierre-Antoine Gobet, directeur adjoint, et Rémy Bertossa, responsable du contrôle interne et gestion

Cette audition s'est tenue sans aucun représentant de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

M. Bertossa indique à titre liminaire que le document qui a été préparé à l'attention des commissaires se veut succinct (voir en annexe). Celui-ci ne se compose que de trois diapositives, en sus de la page de garde, dans un souci de faciliter la compréhension. Il s'agit d'apporter un éclairage complémentaire aux documents par service, d'une part, et par politique publique, d'autre part. Il s'agit en quelque sorte d'un mélange entre ces deux documents. Y sont présentées les natures comptables consolidées au niveau du département. En termes de charges, l'exercice se révèle maîtrisé. Le dépassement enregistré, à concurrence de 400 000 francs, est infime au vu du budget global du DEUS, duquel il ne représente que 0,2%. Il note des écarts importants en termes de volume. Il convient de souligner certains éléments significatifs, notamment au niveau des subventions en gratuité. On observe en effet un dépassement excédant 1 000 000 de francs. Cependant, il précise qu'il s'agit de non monétaire, compensé par des revenus. En ce qui a trait aux revenus, il attire l'attention des commissaires sur l'excédent y relatif par rapport au montant qui avait été budgété. Il s'agit essentiellement des revenus des biens, essentiellement en lien avec la mise à disposition du domaine public, d'une part, et des revenus divers, lesquels comprennent les revenus d'assurance, les interventions du SIS ou encore les amendes des APM, d'autre part.

M. Bertossa se penche dans un second temps sur les principaux écarts. Concernant le compte 31, à savoir les frais généraux du DEUS, ceux-ci sont le résultat de plusieurs variations à l'interne, en dépit d'un écart positif. Il relève une augmentation de charges supérieure à 700 000 francs. Il s'agit de charges dites de service compétent, lesquelles sont détaillées dans la quatrième diapositive. Celles-ci sont peu maîtrisées par le Département puisque ce dernier ne bénéficie pas d'un contrôle sur les comptes compétents. Pour neutraliser cette augmentation de charges, il met en évidence une diminution de charges s'agissant de la taxe d'incinération, à hauteur de 700 000 francs. Cette année, exceptionnellement, il y a eu moins d'incinérables, ce qui était imprévisible. Cet écart positif a été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2015. Il souligne en outre le non-dépensé relatif à l'entretien des abribus, à hauteur de 200 000 francs, qu'il explique notamment par le nouvel appel d'offres ouvert en la matière. Il

informe également du nouveau mode de gestion s'agissant du garage municipal. On a optimisé la gestion des pièces détachées ainsi établie et la gestion des réparations effectuées par cette unité. En 2013 a été créé un stock de pièces détachées. Si l'on peut de prime abord considérer qu'il s'agit d'un gain, il s'agit en réalité d'un transfert de charges mis au bilan pour constituer le stock de pièces que l'on avait auparavant dans les comptes. Il signale finalement l'existence d'une charge supplémentaire non prévue au budget. Soit une gratuité accordée par la société générale d'affichage (ci-après SGA) dans le cadre de la convention conclue entre ladite société et la Ville de Genève, en lien avec la pose ou la dépose gratuite de panneaux. Cette charge supplémentaire est compensée dans les revenus de biens puisqu'il s'agit d'une gratuité. Il s'agit simplement de l'application d'une norme comptable. Au niveau des subventions de gratuité, il admet qu'il existe effectivement un dépassement à concurrence de 1 600 000 francs par rapport au budget. Ce dépassement se scinde en deux principales gratuités, soit celles liées à l'utilisation du domaine public, notamment les manifestations, d'une part, et celles liées au matériel de fête, d'autre part. Ce sont donc des sollicitations supplémentaires par rapport à ce qui avait été initialement prévu. Il précise que ces deux éléments ne sont pas des charges monétaires puisqu'elles sont compensées par un revenu à l'identique, notamment dans les revenus divers.

En ce qui concerne les revenus de biens, il note une augmentation de 600 000 francs par rapport au budget sur la redevance SGA au titre du droit d'utilisation des panneaux mis à disposition. Il remarque aussi une diminution par rapport aux prévisions s'agissant des comptes des SIG. Il s'ied enfin de relever une augmentation des taxes de chantier, laquelle a été prise en compte en vue de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2015. Les revenus divers connaissent quant à eux un écart considérable, de l'ordre de 2 300 000 francs. Il justifie cet écart par le fait que la Ville reçoit 2 300 000 francs de remboursement des assurances perte de gain pour maternité, invalidité ou accident. Ces remboursements d'assurances ne sont pas portés au budget, de sorte que chaque franc perçu à ce titre représente un gain. Les interventions du SIS sont en diminution. Il s'agit d'un élément difficilement maîtrisable. Au sujet de la TVA, il explique que la Ville facture ses prestations à un taux forfaitaire, préférentiel, d'environ 2 à 3%, au lieu du taux classique de 8%. La somme de 280 000 francs y relative ne correspond pas à un encaissement en tant que tel mais au résultat du gain escompté en appliquant ce taux forfaitaire. A l'issue de cette présentation, il invite les commissaires à poser leurs éventuelles questions.

Un commissaire aimerait bénéficier de plus amples explications s'agissant de l'application du taux de TVA forfaitaire.

M. Bertossa répond que la Ville de Genève, dans son ensemble, applique un taux forfaitaire. A l'inverse d'une entreprise, la Ville ne déduit ainsi pas la TVA, mais elle facture sans déclarer la totalité des 8%, étant précisé qu'elle applique un

taux de 2 à 3%, selon le fruit des négociations menées avec Berne. La différence découlant de l'application de ce taux constitue le delta dont la Ville bénéficie.

M^{me} Heurtault Malherbe met en exergue que ces montants ne sont pas budgétisés.

M. Bertossa explique que c'est précisément pour cette raison que l'on note un gain dès le premier franc. Il s'agit d'un choix opéré par l'administration.

Le commissaire se déclare surpris par le fait que l'administration puisse être au taux forfaitaire.

M^{me} Heurtault Malherbe signale que n'importe quelle entreprise peut bénéficier du taux forfaitaire. Il s'agit d'un choix. Il s'avère toutefois fréquent que les entreprises n'opèrent pas ce choix puisque cela se révèle souvent désavantageux dans leur situation. Elle explique à cet égard que l'activité de l'administration n'est la plupart du temps pas intégralement assujettie. L'application du taux réel ne présente aucun intérêt pour la Ville de Genève car cette dernière ne pourrait dans tous les cas pas récupérer l'intégralité de la TVA. Or, il s'avère extrêmement complexe de déterminer le prorata de ce que la Ville est fondée à récupérer. Elle cite l'exemple du SIS. Une partie de son activité, à savoir les ambulances, est assujettie à la TVA, tandis que tout le reste de son activité n'est pas assujetti à la TVA. Cet état de fait impliquerait de distinguer sur chaque facture du SIS entre la part dédiée à l'activité assujettie et celle qui, au contraire, est dédiée à l'activité non assujettie. Cela se révèle particulièrement difficile à gérer si la répartition des activités n'est pas extrêmement claire. Les entreprises privées, qui ne connaissent généralement pas le problème des activités non assujetties, préfèrent recourir au taux réel. C'est pourquoi ce sont principalement les collectivités et les administrations publiques qui optent pour l'application du taux forfaitaire.

Le commissaire estime qu'il s'agit dès lors simplement de gagner un certain temps de travail.

M^{me} Heurtault Malherbe rétorque que la Ville n'est pas nécessairement perdante. Le montant versé au titre du taux forfaitaire, significativement inférieur au taux classique, compense largement le travail épargné.

Une commissaire, relativement à la page 161, se demande à quoi correspond concrètement l'ambition affichée de «casser la minéralité de l'environnement». De plus, par rapport aux récentes places reminéralisées, elle se demande s'il n'existe pas de contradiction vis-à-vis des affirmations de M. Pagani.

M. Gobet signale que le magistrat a initié le programme Urbanature. Il s'agit de divers projets qui se situent à trois niveaux différents. Tout d'abord, il s'agit de réalisations temporaires. Deuxièmement, il s'agit de réaliser des aménagements durables dans des espaces considérés comme délaissés au fil du temps. Le travail

est mené conjointement avec le département placé sous la tutelle de M. Pagani, sachant qu'un groupe de travail ad hoc a été constitué à cet effet. Enfin, il s'agit de développer la vision d'une Genève verte à moyen terme, via la réalisation d'un plan stratégique de végétalisation de la ville. Deux buts sous-jacents sont ainsi poursuivis, à savoir améliorer et favoriser la biodiversité, d'une part, et apporter un divertissement à la population, d'autre part. Le second objectif est davantage mis en œuvre cette année, tandis que le premier sera davantage développé l'année suivante.

La commissaire s'interroge quant à l'éventuel lien avec le futur projet de végétalisation des façades envisagé dans une motion récemment déposée.

M. Gobet met en avant que ce type de projet entre exactement dans ce cadre. Il indique que l'Hepia a, en collaboration avec une entreprise privée, travaillé sur une nouvelle méthode de végétalisation proche d'une céramique. Si une telle innovation a un bel avenir selon lui, cela s'avère néanmoins très coûteux. Il convient en effet de travailler par tranches sur une même façade, sachant qu'une tranche d'un mètre de haut par cinq mètres de large équivaut à environ 30 000 francs.

Une commissaire, constatant que les APM sont désormais compétents pour verbaliser les détenteurs de produits stupéfiants, demande si ceux-ci le sont également en ce qui a trait au contrôle des dépanneurs concernant la vente d'alcool.

M^{me} Irmingier met en lumière que les APM sont compétents par rapport au respect des horaires. Cependant, ils ne le sont guère s'agissant de la vente d'alcool aux mineurs.

Une commissaire s'interroge sur la durée et le coût de la formation des APM. Elle se demande au surplus si les montants y relatifs figurent au budget pour l'exercice 2014.

M. Bertossa explique que ces montants figuraient déjà dans le budget 2013, et également dans le budget 2014. Cependant, il s'agit de montants qui n'ont pas été dépensés.

M^{me} Irmingier précise que le département a fait preuve d'anticipation excessive à cet égard. Les montants budgétés en 2013 n'ont pas été dépensés.

M. Bertossa ajoute que l'école de formation, qui durait auparavant six mois, s'étendra désormais sur sept mois. La mise à niveau du corps des APM requiert une formation importante, laquelle s'achèvera à l'horizon 2017.

Un commissaire voudrait être renseigné sur le coût total estimé du projet ConvergenceS. Il souhaite en outre savoir si ledit coût a d'ores et déjà été présenté.

M^{me} Irminger informe avoir été saisie d'une question par la Cour des comptes à ce sujet puisque certains groupes politiques représentés au sein du Conseil municipal ont demandé à cette institution de s'en préoccuper. Le DEUS prépare par conséquent un rapport à l'attention de la Cour des comptes. Elle précise qu'il ne s'agit aucunement d'un audit. Elle signale que les coûts qui relèvent du budget de fonctionnement correspondent aux salaires et aux mandats, en particulier celui de la personne qui a aidé à préparer le contrat de prestation. Les coûts d'investissement correspondent pour leur part à un crédit d'étude de l'ordre de 6 500 000 francs, pris en charge pour moitié par la Ville, étant entendu que l'aéroport en assume l'autre moitié. Elle allègue que, depuis le mois de septembre 2013, le mandat est bloqué. Concernant les coûts de fonctionnement pour l'exercice 2013, ils seront mentionnés dans le rapport de la CSDOMIC puisque cette question a été soulevée par cette commission spécialisée.

Un commissaire se demande encore s'il existe des indicateurs qui permettent de quantifier les nuisances sonores, notamment pour savoir si celles-ci ont diminué dans une zone déterminée.

M^{me} Irminger rétorque que le principal indicateur réside dans les doléances des riverains. Par exemple, de nombreuses personnes se plaignent du bruit à la rue de l'École-de-Médecine, laquelle souffre d'une importante concentration de nuisances sonores. S'agissant des nuisances sonores occasionnées par les terrasses, il s'avère difficile de se baser sur le niveau de décibels. La gêne ressentie par les habitants, répercutée par des doléances, constitue indubitablement l'indicateur le plus fiable. Elle informe que la police municipale a mis en place un outil dénommé Sonitus, lequel vise à répertorier toutes les plaintes reçues ainsi que tous les contrôles effectués sur les établissements. On dispose donc d'un historique qui permet d'assurer un suivi efficace, notamment pour vérifier si les mesures préconisées à la suite d'une première plainte ont effectivement été prises.

Un commissaire, à la lecture de la page 163, se demande si la réallocation des ressources internes pour les SIS a été effectuée en 2013 ou en 2014.

M^{me} Irminger allègue que cette réallocation a été effectuée en 2013 afin de disposer des postes en 2014. Elle mentionne notamment un poste à la protection civile qui n'a pas été repourvu ainsi qu'un poste financé par le Canton qui a permis de dégager des ressources pour un poste de sapeur-pompier. En somme, il a été possible de constituer des postes avec des réallocations internes.

Une commissaire, en lien avec la page 163, à propos du SEVE, rappelle que des membres du personnel de ce service se plaignent d'une surcharge de travail ou de ne pas être en mesure d'assumer tous les nouveaux projets qui sont développés. Elle s'interroge à cet égard quant à la définition de la notion de «gestion différenciée».

M^{me} Irminger répond que la gestion différenciée se traduit par des plans d'entretien en cours d'élaboration au SEVE. Il s'agit de définir plus précisément le type de revêtement le plus adapté pour un type de surface déterminé. Il n'y a en effet pas lieu de recourir partout à des matériaux prestigieux. Elle cite l'exemple des rosiers, qui requièrent la mobilisation de nombreuses ressources afin de les entretenir. À l'inverse, des bulbes nécessitent considérablement moins de ressources en vue de leur entretien. Elle met en exergue que la gestion différenciée suppose sa traduction dans des plans de gestion et d'entretien. Elle admet que, pour l'instant, cela n'est pas encore concret pour le personnel.

Un commissaire, en lien avec la page 161, dénonce le manque de propreté de la ville de Genève. Il s'interroge par conséquent sur la nature des changements qui ont été opérés en vue d'améliorer la propreté de la ville en 2014.

M^{me} Irminger rétorque que, sur la propreté, l'indicateur est en nette diminution. On dénombre beaucoup moins de plaintes en la matière qu'auparavant. Elle explique ce progrès par le fait que le personnel de la Voirie est désormais davantage visible, également le week-end. Cette présence témoigne de la préoccupation de la Ville à la population. Elle se félicite de l'adaptation des horaires de la Voirie à ceux des espaces publics. De plus, le transfert du nettoyage de tous les petits espaces verts à la Voirie a aussi participé à l'amélioration du niveau de propreté.

M. Grobet ajoute que des discussions ont lieu avec la Voirie sur la pertinence de travailler le dimanche. Un groupe de travail étudie précisément cette problématique. Il en est ressorti que les employés de ce service ont peu de travail le dimanche après-midi. En revanche, un travail conséquent doit être accompli le dimanche matin. Il précise qu'il est difficile de procéder à une évaluation pertinente eu égard aux mauvaises conditions climatiques qui prévalent depuis le début du printemps. De plus, il rappelle qu'une campagne de sensibilisation a été conduite en 2013 sur la plaine de Plainpalais. La campagne menée en 2014 vise pour sa part également davantage de sanctions. Il indique en outre que la modification du règlement idoine est aussi projetée en vue d'accroître son caractère incisif et de promouvoir une approche complète et globale. On développe également un indice de propreté afin de disposer de données fiables et factuelles sur lesquelles faire reposer la politique publique. Il s'agit d'avoir un bilan factuel découlant de données recueillies dans le cadre de passages effectués régulièrement dans des lieux sensibles ou non, plutôt que de récolter des impressions subjectives. L'instauration de ce nouvel outil de gestion aidera à piloter la politique en matière de propreté.

Un commissaire partage son sentiment selon lequel la flexibilisation des horaires tend à améliorer la propreté. Il se demande en outre si la campagne informant du prononcé d'amendes pour les contrevenants a porté ses fruits.

M. Barazzone indique que l'on amende déjà, mais que l'on ambitionne d'amender davantage. Il va demander à la police municipale de sévir davantage.

Il mentionne aussi l'unité de gestion des incivilités, laquelle dépend de la Voirie, qui est active dans ce domaine. Il estime que la prévention ne fonctionne que si les dispositifs répressifs idoines existent en parallèle. Il appelle toutefois à faire preuve de mesure. Il ne ferait guère sens de sanctionner une personne âgée dès le premier manquement, surtout si elle ne se rend pas compte de l'inadéquation de son comportement. Les particuliers ou les entreprises qui abusent seront pour leur part sanctionnés avec sévérité, comme cela est d'ailleurs déjà le cas depuis le lancement de la campagne.

Un commissaire, relativement à la page 165 et aux charges de personnel, souhaite savoir si le montant de l'ordre de 800 000 francs correspond à un transfert de postes.

M^{me} Irminger allègue que plusieurs services sont concernés. Il ne s'agit pas d'un transfert de postes mais d'une différence entre le budgétisé et ce qui a effectivement été dépensé. Les écarts s'expliquent par les rotations de personnel au cours de l'année.

En réponse à une question sur l'écart sur les dépenses générales à la page 166, M. Bertossa rétorque qu'il s'agit de l'effet de la gratuité de la SGA au titre de la pose et de la dépose de panneaux. L'explication y relative se trouve à la page 174. L'imputation comptable sous la rubrique fournitures peut être discutable, mais il a semblé logique de rattacher la question des affiches à l'impression, étant entendu que la Ville n'a pas déboursé un seul centime au titre de cette prestation.

Un commissaire, sur la page 167, s'interroge quant au montant exorbitant en lien avec les honoraires et prestations de services, frais divers.

M. Barazzone signale que les frais divers concernent le dédommagement conséquent d'un employé contre lequel la Ville a été en procès. Les honoraires divers correspondent notamment aux notes d'honoraires d'avocat, de manière générale (l. 318), tandis que le dédommagement de cet employé figure à la ligne 319.

Une commissaire, à la lecture de la page 175, s'interroge relativement aux raisons qui président à l'écart de postes au niveau des parcs et promenades. Elle relève à ce sujet une diminution d'onze postes en équivalent temps plein, tandis que dix postes supplémentaires sont à noter s'agissant du traitement des déchets.

M^{me} Irminger explique que cet écart est lié aux efforts qui ont été consentis pour améliorer la propreté en Ville. Elle répète en outre que la Voirie reprend à son compte le nettoyage des petits espaces verts, étant précisé que le SEVE s'acquittait antérieurement de cette tâche. Le SEVE ne s'occupe désormais plus que des grands parcs. Ce sont ainsi 550 000 m² de surface qui étaient nettoyés par le SEVE et qui le sont désormais par la Voirie. On a estimé que cela correspon-

duit à un transfert de 23 postes d'ouvriers. En 2012 et 2013, les postes d'aides horticulteurs du SEVE n'ont pas été repourvus mais transférés à la Voirie jusqu'à ce que ces 23 postes aient été constitués. Dès le 1^{er} janvier 2014, l'opération est terminée. Tous les postes vacants au SEVE sont repourvus.

M. Barazzone informe qu'un appel d'offres a été lancé pour douze postes en équivalent temps plein, lesquels ont été repourvus au début de l'année 2014. Les départs à la retraite sont à nouveau renouvelés.

Un commissaire réagit sur la page 174, ligne 318. Il se réjouit de la diminution du tonnage de déchets incinérables, qui indique que la population se montre plus vertueuse. Il aimerait connaître le tonnage exact et le coût y afférent. De plus, il se demande si une augmentation des tarifs est prévue pour 2014.

M. Barazzone se félicite de la diminution du tonnage, qui implique une diminution des coûts pour la Ville. Il l'explique par deux facteurs. Premièrement, l'augmentation du prix doit être considérée, même si elle n'explique pas seule la diminution du tonnage. Le tarif, décidé par le Conseil d'Etat, est tout de même passé de 266 francs la tonne en 2013 à 278 francs en 2014. Deuxièmement, il suffit que l'on subisse de fortes précipitations pour baisser significativement le tonnage de feuilles mortes à incinérer. Les fluctuations peuvent donc également être d'ordre conjoncturel. Il affirme que la diminution du tonnage a été prise en compte dans le cadre de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2015. Cependant, la diminution est relativisée par l'augmentation du prix. On part du niveau de 2013, mais en prenant en compte l'augmentation du prix.

Un commissaire observe que le personnel du SEVE se plaint que des travaux soient confiés à des entreprises externes. Il voudrait que soit communiqué à la commission le détail y relatif afin de pouvoir en apprécier la nature et le volume.

M. Barazzone soutient que le syndicat et la commission du personnel ne se plaignent plus désormais. Lors d'un entretien qui a eu lieu quelques jours auparavant a d'ailleurs été préparé un tableau qui explique les montants engagés, ainsi que les raisons pour lesquelles on a besoin de sociétés sociales pour épauler les équipes du SEVE et de la Voirie. Il ajoute qu'une partie du travail de nettoyage est aussi externalisée. Le besoin se fait en outre ressentir de recourir à des entreprises pour répondre aux pics de travail, au printemps et en automne. Il propose aux commissaires de leur transmettre le document y relatif.

Une commissaire s'étonne de manière générale des écarts entre les comptes 2012 et le budget 2013. Elle aimerait comprendre d'où provient le manque de continuité entre le budget et les résultats. Elle pense notamment au déneigement.

M. Barazzone rétorque que l'importante distorsion s'explique selon les stocks de sel à disposition.

M. Bertossa précise que s'il y a eu moins de neige l'année précédente, il n'y a dès lors pas besoin de renouveler le stock. Au contraire, les stocks doivent être réapprovisionnés si l'on a connu d'importantes chutes de neige. Il s'agit simplement de l'application du principe de précaution.

Une commissaire, en lien avec les parcs et promenades, se demande ce à quoi correspond la subvention nouvelle intitulée Ville et champs.

M. Barazzone indique qu'il s'agit d'une subvention ponctuelle au profit de l'association Ville et champs, qui n'a pas été renouvelée cette année. Cette subvention avait été allouée en lien avec la tenue d'une manifestation concernant la nature en ville. Le Canton et plusieurs communes ont financé la manifestation en question. Il s'agissait de mettre en œuvre l'un des engagements d'Aalborg relatifs au développement durable.

En réponse à une question sur son entretien, M^{me} Irminger précise que trois ouvriers de la Voirie sont affectés à la plaine de Plainpalais. Le Conseil municipal avait d'ailleurs accepté de voter ces postes dans le cadre de l'adoption du budget pour l'exercice 2012. Il s'agit d'un travail effectué sept jours sur sept.

Une commissaire remarque que les cafés se trouvant sur la Plaine, qui devaient ouvrir au mois de mai, ne sont toujours pas ouverts. Elle pense notamment à la Ferrazinette, qui devait ouvrir suivant une nouvelle formule. Elle aimerait entendre M. Barazzone à ce sujet.

M. Barazzone répond qu'il s'agit d'une question de semaines. Certaines questions techniques sont en cours de résolution. Il a expressément demandé que l'ouverture ait lieu dans les meilleurs délais.

La commissaire voudrait bénéficier de plus amples informations s'agissant des prestations qui seront proposées à la population.

M. Barazzone indique qu'il n'existe pas de critère qualitatif concernant la nourriture. Cependant, il ajoute qu'il y aura une période expérimentale d'une année pour que des exploitants d'un véhicule, et non pas d'un cabanon fixe, puissent à certains endroits sur le domaine public offrir de la nourriture à l'emporter, de qualité locale et biologique, à la population. Il allègue que c'est le jury qui a préavisé. M. Pagani et lui-même ont avalisé.

Un commissaire, à la lecture de la page 171, souhaite savoir si les postes vacants au sein de l'administration municipale sont tous pourvus ou en voie de l'être.

M. Barazzone répond que cela n'est pas le cas pour tous les postes. Par exemple, en raison de la formation des APM, il existe un décalage de six à huit mois, étant toutefois précisé que tous les postes seront effectivement renouvelés.

Au LOM, il a été procédé à la nomination d'un mécanicien sur automobiles au mois d'avril. Le recrutement est en cours concernant un autre employé de ce service. Un chef d'équipe a été nommé au 1^{er} février. Un serrurier va être recruté. S'agissant du SEEP, en sus des agents municipaux, il y a un contrôleur de marché, un chef de section et deux opérateurs de transmission à la police municipale. Les recrutements sont tous en cours, étant précisé que certaines nominations ont d'ores et déjà eu lieu. Au SEVE, le recrutement d'horticulteurs ainsi que d'un contremaître sont en cours. De plus, il faut renouveler le poste d'un architecte-paysagiste, sachant que le recrutement est en cours. Au SIS, la nomination d'un chef de bureau est en cours, de même que le recrutement d'un ambulancier à 50%. La nomination d'un comptable a été effectuée au 1^{er} février 2014. La nomination d'une collaboratrice administrative a eu lieu au 1^{er} janvier 2014. Le même jour, un pompier a aussi été nommé. Il convient encore de procéder à l'engagement d'un-e magasinier-ère. En ce qui a trait à la Voirie, la nomination d'un employé administratif a été faite au 1^{er} mars. A l'unité de collecte des déchets, le recrutement concernant trois postes d'ouvriers est en cours. S'agissant de l'unité de nettoyage de l'espace public, il a été procédé au recrutement de trois employés, les nominations ayant été prononcées au 1^{er} janvier, respectivement au 1^{er} février 2014.

Séance du 13 mai 2014

Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du département

En introduction, M^{me} Alder revient sur l'année écoulée et rappelle que son département travaille sur trois politiques publiques: celle de la petite enfance, celle de l'enfance et de la jeunesse, et la politique sociale. A ces politiques publiques s'ajoutent des missions déléguées aux communes par le droit fédéral dans le domaine de l'état civil et des pompes funèbres. En ce qui concerne le domaine de la petite enfance, la priorité a été d'augmenter la capacité d'accueil dans les institutions tout en maintenant la qualité de l'accueil. Un effort conséquent a été poursuivi et entrepris dans trois directions: ouvrir de nouvelles structures, comme l'EVE Carfagni-Prieuré, ou la réouverture de la crèche des Minoteriers, augmenter les places d'accueil dans les structures existantes en réduisant le coût moyen d'une place en crèche, et éviter que des structures ne ferment, comme la crèche Edmond-Kaiser. En 2013, 171 nouvelles places de crèches ont été créées, soit le nombre le plus élevé depuis 2006, et la principale augmentation des charges dans les comptes du département concerne ce poste. A ce jour, le taux de couverture des besoins exprimés en ville de Genève est de l'ordre de 80%.

Au terme de la planification établie, ce taux sera proche de 90 à 95% à l'horizon 2016-2017. La Ville entend aussi développer des partenariats avec des organisations publiques et des entreprises pour trouver des financements et augmenter la capacité d'accueil. Une structure de coordination des accueillantes familiales de jour sera également opérationnelle dès la rentrée. La Ville diversifie ainsi les modes et l'offre d'accueil.

Concernant la politique de l'enfance, la mise en place du nouvel horaire scolaire a occupé le Service des écoles en 2013. L'extension des horaires scolaires le mercredi matin pour les enfants de 5P à 8P commencera dès la rentrée, et implique d'importantes restructurations au niveau de l'organisation des bâtiments scolaires, du GIAP, des restaurants et patrouilles scolaires. Le Service des écoles a aussi travaillé à la réorganisation de l'entretien des bâtiments scolaires, un projet entamé il y a trois ans et qui aboutira à la rentrée. Cette réorganisation permettra l'accueil de la communauté scolaire le mercredi, l'ouverture des locaux le week-end, et une meilleure répartition des charges de travail entre les collaborateurs chargés de l'entretien. D'importantes améliorations doivent aussi être apportées à une dizaine de structures de jeu, qui doivent être remplacées ou adaptées. Sur quatre sites de la rive droite, des installations Proxisport ont été proposées à la population et connaissent un franc succès. La rive gauche en sera aussi bénéficiaire en 2015. Le nettoyage des places de jeu a été revu dans le cadre d'un projet conduit avec M. Barazzone et le Service Voirie – Ville propre. Le Service de la jeunesse, proactif, a poursuivi son travail qui n'est pas toujours visible ni bien compris. Un compte rendu de ses activités sera disponible sur le site web de la Ville.

Enfin, l'action du Service social s'organise autour de quatre piliers: les activités du secteur communautaire, incluant l'ouverture de deux points info-service et d'espaces de quartier, notamment le 99 à la rue de Lyon et l'espace Sécheron qui ont bien fonctionné. Le secteur d'action sociale individuel a mis en place la nouvelle allocation de rentrée scolaire qui a remporté un vif succès. Suite à une campagne d'information, un nombre croissant d'ânés a demandé à bénéficier des aides municipales, ce qui a causé un dépassement budgétaire. Ce secteur gère un important dispositif de logement relais, qui s'est renforcé avec la mise à disposition de la villa Freundler, rénovée par M. Pagani. Le secteur aînés a organisé un panel d'activités Cité Senior, et les premières «Promotions seniors» rendent hommage à toutes les personnes atteignant l'âge de la retraite. Le secteur de lutte contre l'exclusion a aidé les sans-abris et les personnes dans des situations de vulnérabilité importante face à la hausse de la précarité. Le Service des pompes funèbres cimetières et crématoires a dû faire face à des problèmes liés à l'état des fours crématoires, mais a pu assurer la continuité du service sans que les familles en soient affectées. Plusieurs projets sont en cours, notamment pour rénover les installations de Saint-Georges et du cimetière des Rois pour rattraper un retard

d'investissement qui n'est pas acceptable. Le Service de l'état civil fait face à la demande de numérisation des registres de l'état civil et travaille aussi à la refonte de l'accueil au public dans l'ancienne mairie des Eaux-Vives.

Concernant les résultats 2013, le département a engagé des dépenses à concurrence de 250 millions, pour un budget 2013 de 251 millions de francs. Il est donc pour la première fois depuis des années proche des estimations initiales. Trois services présentent des dépassements, qui s'expliquent par les charges de personnel concernant la Direction du département. Il a fallu remplacer une collaboratrice en congé maternité, et une personne en arrêt maladie de longue durée qui s'est éteinte en février dernier. Au Service social, le dépassement s'explique par l'augmentation des prestations complémentaires en faveur des personnes âgées, et par d'autres dépenses comme le rattrapage de facturation des cotisations AVS/AI par la Caisse de compensation en 2013. Un changement est intervenu dans le financement des locaux de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) et de l'Hospice général. Le dépassement du Service des pompes funèbres est dû aux problèmes rencontrés avec les fours crématoires. Trois autres services n'ont pas dépensé l'intégralité de leur budget: au niveau du Service de la petite enfance, cela est dû au retard dans l'ouverture de la structure de coordination des accueillantes familiales de jour.

Le non-dépensé du Service de la jeunesse est dû à la direction du patrimoine bâti par rapport aux travaux d'entretien des maisons de quartier. Les comptes du Service des écoles sont équilibrés. Concernant les recettes, les différents barèmes et tarifs sont réadaptés et réévalués, ce qui permet une augmentation des recettes de 1,5 million de francs. Les services ont travaillé au renforcement des procédures et des contrôles internes pour garantir une gestion rigoureuse des deniers publics. Les procédures applicables aux associations subventionnées ont été mises à jour et publiées sur le site web de la Ville. M^{me} Alder distribue le Rapport d'activité de l'Unité de la vie associative.

Un commissaire demande ce qu'il ressort des études visant à mieux comprendre les besoins des parents et à optimiser les places dans les unités existantes, ainsi que des deux journées de réflexion organisées par la Ville sur les personnes démunies.

M^{me} Alder répond que toutes les études sont publiques. Ces deux journées sont les Assises de la précarité, et l'ensemble des conseillers municipaux a reçu le cahier de ces assises.

M. Vallat explique, concernant la petite enfance, qu'il y a deux études: l'une réalisée par le Service de la petite enfance, avec l'Institut M.I.S. Trend, pour évaluer les besoins d'accueil en matière de garde d'enfants. Cette étude pourra être utilisée aussi bien par des conseillers municipaux que par des universitaires pour mieux cerner les enjeux actuels. Elle vise à mieux comprendre la réalité des

demandes, car beaucoup de parents s'inscrivent dans des crèches et mettent en place des stratégies lorsqu'ils n'obtiennent pas de place. Il est ressorti de cette étude qu'il fallait arrêter de se baser sur le chiffre brut de demandes inscrites et pendantes au Bureau d'information de la petite enfance (BIPE), car les parents ne se désinscrivent pas après avoir trouvé une solution. La deuxième étude, conduite par l'Observatoire universitaire du sport et des loisirs (OUSL), concerne les besoins des parents en matière d'accueil para- et périscolaire, notamment en vue de la réforme des horaires scolaires à la rentrée prochaine. Il en est ressorti qu'une forte minorité de parents attendaient de la Ville une prise en charge des enfants le mercredi midi, compte tenu du fait que leurs solutions actuelles seront désorganisées avec le changement de rythme scolaire. Ces études seront disponibles sur le site internet de la Ville, et pourront être communiquées aux conseillers municipaux.

Une commissaire demande où se rendent les enfants qui ont réintégré la crèche des Minoteries.

M. Vallat répond que la crèche des Minoteries, fermée durant un an pour cause de travaux, a été déménagée à Jeanne-Hersch. Une fois celle-ci réouverte, les parents et collaborateurs ont pu choisir entre les deux crèches. Une deuxième IPE a été créée à cette occasion-là.

M^{me} Alder explique que par rapport aux futurs travaux aux Minoteries, le département est dans l'attente de consignes, et trouvera des solutions le moment venu.

M. Vallat remarque que la crèche des Minoteries accueille plus d'enfants qu'avant sa fermeture. Il semblait plus utile de l'ouvrir pour deux à trois ans plutôt que de la laisser fermée.

La commissaire remarque que le montant des subventions de la Confédération pour le secteur de la petite enfance est nettement supérieur, et demande si cela est lié à l'Accord de Berne aidant à l'ouverture de nouvelles places.

M^{me} Alder répond par l'affirmative. Cependant, cette aide risque de ne pas se poursuivre, au vu du refus de l'article constitutionnel sur l'aide aux familles. Concernant le Service de coordination des accueillantes familiales de jour, elle explique que l'association est créée, le personnel engagé, et qu'elle fonctionnera dès la rentrée scolaire. Concernant la villa Freundler, elle précise que c'est la Maison de quartier de Plainpalais qui gère l'étage du bas, et que la Croix-Rouge bénéficie d'une partie des locaux de plain-pied.

M. Vallat ajoute que suite à des problèmes de place au restaurant scolaire, la Maison de Quartier a libéré une partie de ses locaux pour accueillir des enfants durant la pause de midi.

M^{me} Alder explique que la villa Freundler n'est pas un espace de quartier, et que la gestion des logements relais est gérée par l'Unité logement temporaire (ULT), dépendant du Service social.

Un commissaire remarque que la LAC précise que toute demande de dépassement doit faire l'objet d'une information à la commission des finances, ce qui n'a pas été le cas pour l'allocation de rentrée scolaire et pour les prestations des personnes âgées.

M^{me} Alder explique que la population éligible au droit d'une allocation AVS/AI en ville de Genève augmente. S'agissant de la législation, l'allocation de rentrée scolaire des familles dépend d'un règlement du Conseil administratif, et ce dernier en a validé l'octroi. Les allocations pour les rentiers AVS/AI dépendent d'un règlement municipal, et le Conseil municipal a octroyé un montant de 185 francs au niveau de la commune, en complément à une rente AVS. Le département n'est donc pas dans l'illégalité.

M. Vallat ajoute que l'allocation de rentrée scolaire remplace financièrement les anciennes allocations sociales familiales devenues caduques. Pour respecter le budget voté par le Conseil municipal prévoyant l'allocation d'une fraction de prestations sociales aux familles, il a été proposé au Conseil administratif de réalouer ces montants pour le même public, au travers de l'allocation de rentrée scolaire. De plus, un règlement municipal donne un droit aux personnes âgées d'accéder à des montants. Lorsque ces personnes exercent leurs droits, la Ville ne peut pas se soustraire à son obligation de procéder au paiement de ces droits. Il est vrai que la commission des finances aurait dû être avertie à temps, mais un changement de système informatique durant l'année a eu pour conséquence de ne pas avoir une vision exacte de la situation financière. Le nouvel administrateur du Service social a mis en place des tableaux de bord afin d'éviter que cette situation ne se reproduise, et le Conseil municipal sera bientôt sollicité pour une demande de crédit supplémentaire.

Le commissaire remarque que les prestations AVS/AI dépendent du vieillissement de la population et du fait que moins de personnes ne sont qu'au bénéfice de l'AVS, au vu du caractère obligatoire du 2^e pilier depuis quelques années. Il demande si le département a une visibilité des 4 ou 5 prochains budgets.

M. Vallat répond qu'une portion importante – soit près de 50% –, de personnes âgées ne demande pas le montant auquel elles ont droit. En effet, certaines personnes n'entendent plus être à la charge de la société, ou d'autres personnes isolées n'ont pas conscience de l'existence de cette prestation. Des associations comme l'Avivo contactent ces personnes pour s'assurer que si elles ne sollicitent pas cette prestation, c'est un choix de leur part. La visibilité du département est donc faible, et le budget est construit sur la base d'estimations.

M^{me} Alder ajoute que la détection de ces personnes se fait aussi à travers l'action impôt mise en place par le Service social chaque année.

Un commissaire demande à combien est passé le coût moyen de crèche.

M. Vallat répond que le coût complet se situe autour de 38 000 francs. Une centaine de places seront créées d'ici à 2016, en mettant plus d'enfants dans une institution ayant la capacité de les accueillir, sans préteriter la qualité de l'accueil, afin de tirer un meilleur parti des espaces à disposition. Ce coût va donc baisser marginalement pour ces institutions-là.

Un commissaire est inquiet par l'excédent de non-dépendé, qui traduirait que certaines personnes ne reçoivent pas les prestations qui leurs étaient destinées. Il demande si une économie est faite au détriment des r cipiendaires  ventuels d'une prestation.

M^{me} Alder r pond par la n gative. S'agissant par exemple de la structure de coordination, un montant lui  tait d volu depuis de nombreuses ann es, et des obstacles ont d   tre surmont s pour sa mise en place. Concernant les prestations des rentiers AVS/AI, le non-d pend   tait tr s important en 2011. Suite   un effort cons quent ces trois derni res ann es de promotion de ces prestations, afin que ces personnes demandent une aide, l' cart entre le compte et le budget devient de plus en plus insignifiant.

Une commissaire demande, par rapport   la page 179, si le d partement va r fl chir    tendre les heures d'ouverture des maisons de quartier au dimanche.

M^{me} Alder r pond que cela n cessiterait des augmentations de postes importantes,   travers la convention tripartite liant le d partement   l'Etat et   la fondation. Ce n'est pas un objectif g n ral, mais il est possible de mettre   disposition des habitants des locaux, en fonction des besoins des quartiers. Pour l'instant, au vu des contraintes budg taires, le d partement maintient les postes existants, et des demandes de postes suppl mentaires pour les maisons de quartier figureront au budget 2015.

Concernant la page 181, M^{me} Alder explique que des d bats ont eu lieu afin de permettre   la Fondation de la Ville pour le logement social d'ouvrir des logements relais sur des terrains sans possibilit  imm diate de construction, ce qui a  t  refus  par le Conseil. D s son arriv e, un comit  de pilotage avait  t  mis en place, un cr dit d' tude vot  et un mandat a  t  confi    Tribu architecture afin d' tudier la faisabilit  de r alisation de logements modulaires sur le territoire de la Ville. Une option a  t  retenue au bas du quartier des Grottes et le Conseil municipal en sera prochainement saisi.

Un commissaire demande, concernant la page 180 et le dispositif d'h bergement d'urgence, ce qui est pr vu pour les futurs budgets concernant la limite  

30 nuits d'accueil en dehors des heures d'hiver. Cela fait longtemps que le sujet est discuté, et pour mettre quelque chose en place avant l'hiver prochain, il faudrait une ordonnance municipale avant l'été.

M^{me} Alder répond qu'un rapport est pendant à l'ordre du jour du Conseil municipal, suite à une motion demandant l'ouverture à l'année des abris. Le débat aura lieu, et les services du département ont travaillé sur des variantes au niveau de cet accueil.

Le commissaire trouve cela insuffisant. Le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien se sont abstenus sur cette question, car la motion est une déclaration d'intention, alors que des propositions concrètes sont attendues. Il trouve dommage de perdre du temps à débattre de la question, plutôt que de faire des propositions au Conseil administratif.

M^{me} Alder respecte le processus en cours au niveau du fonctionnement du Conseil municipal. La motion est un processus qui est accepté. Aujourd'hui, le rapport est pendant, et le commissaire peut demander l'urgence s'il le souhaite. Elle explique ensuite que les services sont en train de travailler sur la question, et que le moment venu, si le Conseil municipal valide le texte de la motion, il sera possible de concrétiser la proposition, de soumettre une demande de crédit pour l'hiver prochain, et de l'intégrer au budget 2015, sachant que pour la période 2014, les crédits sont suffisants.

Un commissaire demande, par rapport à la page 179, si 15 maisons de quartier pour la commune de Genève sont nécessaires, quel serait le chiffre idéal, et quels sont les critères définissant une maison de quartier. Il demande aussi une vue d'ensemble sur tous les dispositifs sociaux.

M^{me} Alder explique que ce chiffre n'est pas suffisant, et que des projets importants sont en cours. Certains quartiers comme les Franchises ne sont pas suffisamment dotés en maisons de quartier. Il y a également des demandes dans certains secteurs, comme celui du Petit-Saconnex. Une cartographie permet de situer les besoins et les nouvelles constructions. Une maison de quartier est prévue sur le haut des Eaux-Vives.

Le commissaire demande des critères objectifs, et cite à titre d'exemple le coût, le nombre d'enfants au mètre carré, ou encore la présence d'écoles dans le secteur.

M. Vallat répond qu'en effet, il n'existe pas de critères objectifs aujourd'hui en Suisse pour localiser les équipements sociaux de proximité. Les 15 maisons de quartiers ont une localisation historique. Ces maisons englobent des actions de cohésion sociale et de prise en charge d'enfants. Le département travaille actuellement à doter certains quartiers qui n'ont pas ces infrastructures, comme Saint-

Gervais ou le Petit-Saconnex, et à développer des secteurs existants, comme les Franchises ou les Eaux-Vives. Il existe aussi des espaces de quartier qui n'accueillent pas les enfants mais qui sont orientés vers la mise à disposition de locaux pour les habitants. Des cartes représentent la localisation de ces espaces sur le site web de la Ville. Au niveau des neuf espaces de quartier aînés, qui ont des fréquentations importantes, certains quartiers en sont dépourvus. Un travail a été entrepris depuis un an et demi pour essayer de rationaliser cette situation, et les premiers résultats se situent au niveau du PAV, où la Ville de Genève a exprimé les besoins d'équipements scolaires et sociaux de proximité.

Le commissaire aimerait avoir une vision générale de toutes les infrastructures sociales de la commune, au vu de leur grand nombre et des espaces portant des noms différents.

M^{me} Alder répond que des explications leurs seront données. Il y a des nouveaux quartiers et immeubles qui se construisent, et il faut tenir compte de ces besoins en termes d'équipements, sans oublier les ludothèques et les associations d'habitants. Le département vise une politique de proximité, et un détail des équipements sera fourni.

Une commissaire a une question sur les priorités et le mercredi matin, page 181. Elle rappelle qu'une étude a été lancée pour mieux cerner les besoins des familles et qu'Ensemble à gauche avait posé des questions lors du budget 2014. Notamment, elle avait demandé si des postes supplémentaires étaient prévus pour cette année. Par ailleurs, elle aimerait savoir si l'idée de prolonger le parascolaire jusqu'à 12 h 30 est toujours d'actualité.

M^{me} Alder souligne qu'il était en effet important d'anticiper. Avec l'introduction du mercredi pour les 3P à 8P, les enfants seront pris en charge de 11 h 30 à 16 h 30. Cela est prévu en collaboration avec les associations de restaurants scolaires. En revanche, environ un quart des familles requerront de ces infrastructures, il est donc prévu de procéder à des regroupements. On attend les inscriptions, à compter de samedi, pour planifier les lieux de restauration. Pour ce qui est des demandes budgétaires, M^{me} Alder rappelle que certains postes de responsables de bâtiments scolaires et patrouilleuses avaient déjà été acceptés. L'occupation des salles va être totalement bouleversée et la charge de travail va augmenter. Ainsi, il conviendra d'adapter les budgets à l'horizon 2015.

La commissaire remarque que la rentrée scolaire se fera en 2014. En ce sens, elle s'interroge sur la procédure: comment voter le budget au mois de décembre pour des personnes qui ne seront engagées qu'en janvier?

M. Vallat explique qu'en ouvrant le mercredi matin, l'occupation des locaux scolaires augmentera de 15%. Actuellement, chaque école dispose d'un responsable de bâtiment scolaire assisté d'un ou de plusieurs agents d'entretien. Depuis

trois ans, une réorganisation conséquente est conduite avec les responsables et les agents d'entretien. En élaborant des groupes de travail très participatifs et en faisant intervenir des experts en matière d'entretien et de nettoyage, un accord a été trouvé autour d'une typologie de bâtiments en fonction de leur complexité de nettoyage, extrêmement variable d'un établissement à l'autre en raison de divers facteurs. La réorganisation, conçue de concert avec les partenaires sociaux, consiste à repenser le nettoyage des écoles et à garantir une meilleure répartition de la charge de travail entre les équipes. Étant donné que cette réorganisation se fera progressivement et compte tenu aussi de la contrainte budgétaire importante l'an dernier, il est techniquement possible d'envisager une partie du renforcement en 2015.

Un commissaire demande s'il existe des statistiques sur la fréquentation et le nombre d'appels aux deux nouveaux points info-services (page 179).

M^{me} Alder souligne que l'évaluation réalisée démontre que ces points info-services ont leur utilité. Plus de 900 personnes les ont fréquentés sur les trois premiers mois. L'objectif de cette action était de proposer un guichet unique avec une vision généraliste, permettant aux gens d'être accueillis et accompagnés sans rendez-vous. En ressort une articulation beaucoup plus simple des prestations aux yeux des citoyens, souvent perdus dans les méandres de l'administration. À noter également que la population est très cosmopolite et que des contraintes linguistiques se posent souvent. Chaque année, la Ville de Genève accueille 14 000 nouveaux arrivants. Il s'agit d'une expérience pilote qui sera évaluée à l'issue de deux années. Le Conseil administratif a validé l'ouverture de deux autres points info-services. Cela s'est fait à coûts constants, car les collaborateurs des unités d'action communautaire (UAC) assurent les permanences. M^{me} Alder aimerait souligner la forte adhésion dont ces points ont fait l'objet. Le personnel a accepté cette nouvelle mission qui était en synergie avec les autres actions. Cette initiative répond donc à un besoin, elle va être étendue, et un bilan sera fait au terme de deux ans pour rendre compte aux commissaires et à la population de ces actions.

Un commissaire observe que la page 179 concerne les UAC qui ont fait l'objet de nombreux débats. Il souhaiterait connaître le détail de ces actions, à ses yeux assez diffuses. Il demande notamment si ces effectifs nombreux sont vraiment nécessaires.

M^{me} Alder répond qu'un rapport assez conséquent a déjà été produit sur l'activité des UAC. Le rapport d'activité 2013 sera fourni prochainement.

Un commissaire demande combien de collaborateurs s'occupent de chaque point info-services.

M^{me} Alder indique 2,4 UAC pour les deux points info-services.

Sur la base des données fournies par le Conseil administratif, soit 946 personnes reçues entre septembre et décembre, le commissaire calcule que si chaque usager est reçu en moyenne dix minutes, cela donne 157 heures pour quatre mois, soit 39 heures par mois, c'est-à-dire cinq heures par bureau et par semaine. En prenant vingt minutes, cela ferait dix heures par bureau et par semaine. Quoiqu'il en soit, il se pose la question de l'utilité des ressources déployées.

M^{me} Alder salue le calcul du commissaire, mais observe que les choses se passent autrement. Il va de soi que les collaborateurs ne sont pas les bras ballants en l'attente de visiteurs. Ils ont été articulés autour du dispositif UAC. Rue Hoffmann, la logistique liée à leur activité se déploie. Il en va de même rue Danet, où les collaborateurs sont toujours occupés. En réponse à la question posée, 200 personnes ont bénéficié de ces services régulièrement durant l'année 2013. Les aînés ne sortiraient pas sans cette aide, or, compte tenu du vieillissement de la population, leur nombre dépassera bientôt le nombre d'enfants. Les UAC accompagnent aussi des bénévoles pour les mettre en lien avec des familles dont les parents sont allophones et les enfants sont en difficulté. Pour ce qui est de l'école des mamans, elle signale qu'au sein de la population allophone, les femmes sont très cloisonnées et sont souvent sous la houlette de maris qui les privent d'une vie sociale. Les bénévoles permettent à ces personnes d'apprendre le français et les aident à s'occuper des petits. Une centaine de mamans fréquentent cette école des mamans. Concernant le volet égalité des chances, 300 enfants bénéficient d'une aide grâce à ce réseau de bénévoles. Plus de 250 bénévoles sont engagés dans les UAC. On observe un fort désir de la communauté de se mettre à disposition pour une tâche d'utilité publique, mais ces bénévoles doivent être mis en réseau avec des demandes. Les associations d'habitants sont aussi soutenues, tout comme les espaces de quartier et les espaces pour aînés, fréquentés par plus de 3000 personnes. Ainsi, pour M^{me} Alder, la politique sociale de proximité est l'un des ciments de la cohésion sociale et ces UAC sont indispensables. Si la société tient debout, c'est aussi grâce à cette activité de proximité qui, bien que peu visible, est très utile. Une myriade d'acteurs y participe, ce qui fait toute la richesse de ces activités. Genève a un tissu associatif très important et les personnes se retrouvent dans ce maillage.

M. Vallat explique que 3,2 équivalents temps plein sont répartis sur les deux points info-services. L'un est ouvert quatre jours par semaine et quatre heures par jour, et l'autre est ouvert tous les jours pendant six heures. L'un des guichets correspond au Service social où une réceptionniste oriente les usagers et l'autre guichet concerne l'accueil de l'UAC de la Servette. Le temps moyen par usager est de six à dix minutes, mais certaines demandes nécessitent entre trente minutes et une heure de prise en charge.

Le commissaire pense que cela confirme son calcul.

Un autre commissaire indique que la commission des finances a la tâche de vérifier l'adéquation entre le budget voté et les actions sociales sur le terrain, même si la politique sociale n'a pas de prix. Il est donc question de savoir exactement ce que font ces fonctionnaires, étant donné le grand nombre d'associations à Genève qui pourraient faire ce travail.

Un commissaire s'interroge sur les charges globales de l'administration générale. Elle observe un écart de 825 000 francs, 2,3 postes en moins sur la charge du personnel et une augmentation sur le personnel auxiliaire. A la lecture du nouveau document, elle a constaté que les institutions de droit privé représentent 42% du budget total du département. Contrairement à d'autres membres de la commission, elle ne pense pas que les associations doivent remplacer des postes de travail de fonctionnaires et craint justement que l'on ait tendance à supprimer des postes de travail pour se décharger de certaines missions sur des associations. Elle demande donc à quoi se doit cette diminution de postes.

M. Vallat explique que dans ces comptes par politique publique, il arrive que l'on fasse des réallocations purement comptables. Cette année, dans les comptes budget 2013 sous Administration générale, il n'y avait que la direction du département et non pas l'unité vie associative qui était sous la rubrique 58 Aide sociale. L'écart correspond donc pour l'essentiel au salaire des collaboratrices et collaborateurs de l'UVA qui ressortent désormais de la rubrique Administration générale. En revanche, un dépassement est à noter sur cette ligne. Il s'explique pour l'essentiel par des comptes auxiliaires. M. Vallat évoque un congé maternité et une absence longue durée qui ont dû être remplacés. Pour ce qui est des cotisations sociales, il y a eu des rattrapages de cotisations LPP non budgétés et assez conséquents. Ceux-ci ressortent mieux dans les comptes partiels.

Un commissaire n'a pas très bien compris ces explications. Il voit une augmentation de 21% entre le budget et les comptes; il demande si c'était prévu.

M. Vallat réexplique qu'au budget 2013, une partie de l'équipe de direction était budgétée sous la rubrique 58 Aide sociale. Lors de l'exécution du budget, ces personnes ont été allouées à l'administration générale. Ce surplus est compensé par un manque dans une autre rubrique. Le dépassement de 200 000 francs est lié à des postes auxiliaires du fait de deux absences maternité et maladie. Cela représente trois à quatre personnes qui ont été rapatriées à la rubrique Administration générale.

M^{me} Alder précise que ce n'est donc pas une augmentation, mais une erreur d'aiguillage dans les comptes. Ces personnes existaient, cependant elles avaient été inscrites dans une mauvaise rubrique.

Un commissaire constate, sur les subventions, une diminution de manière générale. En revanche, à la lecture du détail entre les pages 200 et 203, on constate

un certain nombre de subventions créées systématiquement en complément des restaurants scolaires. Par exemple, pour le restaurant scolaire des Allobroges, les dépenses n'ont pas changé, mais une subvention Transport et repas a été créée en dessous. Cela s'applique à l'ensemble des restaurants scolaires, mais ce n'est pas visible dans les comptes généraux du fait des économies sur d'autres lignes. Ces subventions apparaissent comme une nouvelle forme de politique publique dont il n'a pas été question dans le budget. Il se questionne donc sur cette ligne Transport et repas, qui se monte à quelques centaines de milliers de francs.

M. Vallat explique que cette ligne correspond à une gratuité. Jusqu'à présent, le service des écoles et institutions pour l'enfance prenait en charge dans ses propres comptes les frais de transport des repas scolaires. Suite à une recommandation du contrôle financier, il a été décidé de faire figurer cet élément dans les comptes. La contrepartie de cette écriture purement comptable figure dans les revenus afin d'annoncer aux associations de restaurants scolaires cette gratuité. Cela permet de mieux suivre le coût des repas. Il précise que sur un total de 13 associations de cuisines des restaurants scolaires, seules 8 cuisines sont des cuisines de production. Un ensemble d'associations achètent des repas à d'autres associations. Cette écriture répond donc à une volonté de transparence.

A la page 192, ligne 314 Entretien des immeubles par des tiers, une commissaire demande pourquoi il n'y a pas eu d'octroi de budget d'entretien pour le skate-park.

M. Vallat explique que dans le courant de l'année 2013, une nouvelle politique en matière de gestion des frais d'entretien a été mise en place. Le gros entretien est désormais de la responsabilité de la direction patrimoine du bâti. De facto, il y a eu un changement d'activité impliquant un délai de reprise des travaux.

Un commissaire revient sur les cimetières et crématoires. La Ville de Genève enterre gratuitement ses habitants, ce qui est à applaudir. Il demande si les cercueils sont fabriqués ou achetés par la Ville de Genève.

M. Vallat indique que les cercueils sont achetés, en revanche la Ville de Genève produit certaines prestations comme les cadres pour cercueils. Un atelier général, transféré du Service des pompes funèbres aux ateliers généraux de la Ville sous la responsabilité du LOM, compte un menuisier qui réalise des travaux de menuiserie pour le Service des pompes funèbres. Un accès à des ateliers de pompes funèbres est obligatoire, car des réglementations cantonales exigent que la Ville soit capable de réagir en situation de crise. Si d'aventure il fallait prendre en charge 300 défunts suite à une catastrophe, le service doit pouvoir faire face à ce type de situation. Il y a donc une capacité résiduelle pour faire certains types de travaux de menuiserie. Afin de mieux rentabiliser l'infrastructure et le temps de travail de cette personne, cette activité a été regroupée avec celles du LOM qui employait déjà des menuisiers. Il indique que le Service des pompes funèbres

fait environ 2500 incinérations et 1218 obsèques gratuites. Les inhumations se montent à 281.

Une commissaire demande ce qui explique les 24 postes vacants du département.

M. Vallat signale que deux grandes explications sont à mentionner. La première est en lien avec la gestion régulière des services, par exemple lorsqu'une personne part et que son remplacement prend du temps. La deuxième explication est très particulière: sur les 24 postes vacants, 15 postes sont dévolus au service des écoles. Pour l'essentiel, ils correspondent à 10 postes d'auxiliaires d'entretien et de RBS liés à l'introduction du mercredi matin. En prévision de la réorganisation et compte tenu du fait que les cahiers des charges allaient changer, le service des écoles n'a plus remplacé les agents d'entretien sur le départ. A noter qu'une série de postes sont ouverts dans la presse et seront affectés dans les prochaines semaines et les prochains mois pour la rentrée d'août.

Un commissaire observe l'écart de postes à l'aide sociale de -2,7% et l'augmentation des postes auxiliaires à hauteur de 329 512 francs. Elle demande si ces auxiliaires pourraient être nommés pour combler ces 2,5 postes. Par ailleurs, elle demande si le poste communication est affecté à l'aide sociale. En effet, depuis 2011, il y a un non-dépensé chaque année parce que les personnes ne sont pas informées qu'elles ont droit à des aides.

M^{me} Alder explique que le poste communication est lié à l'unité communication du département qui fournit des renseignements transversaux à tous les services.

M. Vallat ajoute que la rubrique 58 à la page 188 est la contrepartie de ce qui a été expliqué précédemment. Les collaboratrices et collaborateurs de l'Unité de la vie associative étaient inscrits au budget, mais pas dans les comptes. Les auxiliaires sont ceux qui interviennent sur les abris. Ils travaillent donc sur des périodes courtes, en hiver. Il s'agit souvent d'étudiants en travail social.

Une commissaire a une question portant sur la page 195 Ecoles publiques 21, rubrique 365 Frais de perfectionnement professionnel et stages, où l'on constate une baisse de 66 000 francs. Elle demande des détails complémentaires sur ces formations continues. Par ailleurs, elle note la diminution de 119 526 francs à la FASE et demande à cet égard s'il s'agit d'un salaire supprimé ou de prestations à la population.

M. Vallat répond que les frais de perfectionnement en question concernent les ludothèques, dont les responsables ont suivi une série de formations professionnelles avec le Centre de formation continue. Le programme touche à sa fin, ce qui explique la baisse. Pour ce qui est de la FASE, il s'agit pour l'essentiel de fluctuations liées à la masse salariale, par exemple des vacances, des postes qui doivent

être repourvus. Il y a donc toujours un écart entre le montant prévu et le montant versé. Ce chiffre de 119 526 francs est la somme de tous les écarts.

Une commissaire observe, en haut de la page 196, un ensemble de petites subventions accordées à des colonies de vacances. En outre, elle note que les colonies d'hiver font l'objet de subventions plus importantes et demande des précisions. La ligne Colonies diverses et travaux de colonies a un montant plus important. Elle demande s'il s'agit d'autres subventions ou de travaux d'entretien.

M^{me} Alder note que les subventions allouées aux colonies sont assez négligeables. Des bâtiments doivent être adaptés aux nouvelles normes. Il s'agit de subventions historiques.

Un commissaire observe que des subventions sont accordées à l'encouragement à la culture. Il demande ce que cela vient faire dans le département social.

M. Vallat répond qu'un montant est alloué au Festival de cinéma indépendant Black Movie qui depuis quelques années décerne un prix «petite enfance» et «enfance». Un jury est formé par des enfants, ce qui explique ce financement.

Un commissaire demande si la FASE a reçu des économies pouvant être réalisées dans les maisons de quartier suite à l'écolage le mercredi matin.

M^{me} Alder explique qu'il n'y pas d'économie, car la demande excède l'offre de beaucoup. En outre, tous les enfants n'iront pas à l'école. Cependant, elle peut faire chiffrer ces besoins.

Pour le commissaire, il devrait être possible de chiffrer le nombre de collaborateurs par enfant dans les crèches et dans les maisons de quartier. Il aimerait un chiffre d'économie lié à l'écolage le mercredi matin des 3P à 8P. Il ne s'agit pas de compenser ces besoins nombreux, mais simplement d'avoir des données chiffrées.

M. Vallat indique qu'il est ici question des 5P-8P. L'accueil du mercredi matin concerne tous les enfants de l'école primaire. Ainsi, des maisons de quartier qui accueillent des enfants de 1P à 8P sont contraintes de refuser des enfants. Effectivement, il faudrait augmenter les capacités de prise en charge d'enfants plus petits entre 9 h et 12 h sachant qu'à partir de 14 h, tous les âges sont confondus. L'économie n'existerait que si l'on avait du mal à remplir l'accueil libre, or actuellement, c'est bien le problème inverse: des enfants sont refusés. La logique est donc de maintenir les prestations existantes pour les autres enfants concernés et accepter plus d'enfants. Il se renseignera sur le nombre d'enfants de 5P à 8P qui fréquentaient cet accueil libre le mercredi matin.

Une commissaire indique que la commission avait travaillé avec la Cour des comptes sur le fonctionnement des maisons de quartier. Il s'est avéré que ces

maisons de quartier ont été prises d'assaut par enfants et ados et que le restant de la population a été progressivement chassé. Avec l'introduction d'HarmoS, les associations qui utilisent actuellement les bâtiments scolaires de la ville devront se replier vers les maisons de quartier. Ainsi, d'autres utilisateurs vont augmenter la gestion des maisons de quartier de manière conséquente. On ne peut donc pas évaluer leur fonctionnement uniquement sur la base des besoins des enfants, mais de la population dans son entier. Les services fournis auxdites associations devront aussi être gérés par les animateurs des maisons de quartier.

Un commissaire a une question concernant Noctambus. Ce service figure dans la classe 65 Transport, alors que Noctambus a aussi une fonction sociale. Il demande comment est fait l'arbitrage sur les classements.

M^{me} Heurtault Malherbe explique que l'arbitrage se fait à la Direction financière. Certains cas de figure posent en effet certaines difficultés et incompatibilités entre la politique publique de base et les objectifs. Le département 5 est particulièrement touché par cette question. Par exemple, des activités organisées pour la jeunesse au Grand Théâtre émergeront de la politique publique Culture et loisirs et non pas de la politique Jeunesse, car les activités sont supportées par une institution culturelle. De même, Noctambus a en effet une vocation sociale, mais concerne bien les TPG et les lignes de trafic Transport public. Certains arbitrages sont faits au niveau commission financière et font souvent l'objet de discussions nourries avec les départements. Elle avoue qu'il n'y a pas solution idoine. Pour Noctambus, l'idée est d'avoir un traitement cohérent de ces subventions.

Une commissaire observe que la diminution des allocations sociales fâche son groupe. Elle réitère sa demande habituelle: le Conseil administratif entend-il mettre l'accent sur cette diminution et informer la population? Elle ne comprend pas qu'en pleine période d'augmentation du nombre de personnes qui jouissent des prestations de l'Hospice et autres, on observe une diminution des allocations sociales. D'autre part, elle note une diminution à l'action communautaire et demande si c'est en lien avec l'Unité de vie associative.

M. Vallat répond que ces allocations sociales sont des allocations sociales familiales qui deviennent caduques, car avec la mise en place des prestations complémentaires familiales, la plupart des personnes auparavant éligibles aux allocations sociales touchent désormais les prestations complémentaires familiales. Le Conseil administratif avait mis en place cette prestation pour inciter le Canton à donner plus aux familles. Actuellement, cette prestation est moins utilisée. Ce budget a été réutilisé pour financer l'allocation scolaire qui a touché 5000 familles l'année dernière. Quant au montant correspondant à l'action communautaire, sont comptabilisées sous la rubrique 366 Subventions accordées à des personnes physiques des prestations en nature comme les frais de repas. Cela dépend beaucoup des projets en cours.

Un commissaire revient sur les maisons de quartier. Il demande quelle est la politique d'exclusion des enfants.

M^{me} Alder répond qu'il y a des normes d'encadrement. Ensuite, les maisons de quartier statuent en fonction des inscriptions, soit par ordre d'arrivée.

Séance du 27 mai 2014

Département de la cohésion sociale et de la solidarité (suite)

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du département

Cette deuxième audition se fait cette fois en présence de M^{mes} Michèle Roullet, présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, et Marie Barbey, rapporteuse de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse sur la proposition PR-1070.

M^{me} Alder distribue le rapport d'activités 2013 du département, lequel retrace les événements marquants de l'année, avec des focus sur l'action menée par les différents services ainsi que des éléments chiffrés. Elle estime que ce document donne une vision satisfaisante de l'activité du département.

Un commissaire rappelle que lors de la séance plénière précédente, il a posé la question à M^{me} Alder de la prise en compte des prescriptions de l'article 149, alinéa 2, de la Constitution genevoise, à teneur duquel l'Etat, qu'il interprète comme incluant les communes, doit lutter contre les effets de seuil qui pourraient entraver les mesures d'incitation et d'insertion. Constatant que la décision a été prise de délivrer une nouvelle prestation, à savoir l'allocation de rentrée scolaire, et rebondissant sur les déclarations de M^{me} Alder dans la presse sur le tarif des crèches, il se demande si le département œuvre en vue de lutter contre les effets de seuil. Il s'inquiète en effet d'observer une amplification plutôt qu'une diminution des effets de seuil.

M^{me} Alder conteste la position du commissaire. Elle argue que le règlement qui régit les prestations municipales s'inscrit en complément par rapport à d'autres prestations. Il existe certains moments clés pour les familles, à l'image de la rentrée scolaire. Elle explique en outre que le calcul pour les ayants droit dépend du versement ou non d'un subside au titre de l'assurance-maladie.

M. Vallat affirme que l'allocation de rentrée scolaire n'entraîne aucun effet de seuil. Il précise que son montant, faible, s'élève à 130 francs pour les enfants du primaire et 180 francs pour les ceux suivant le Cycle d'orientation. L'allocation de rentrée scolaire présente l'avantage d'avoir été conçue en vue de maximiser

l'utilité sociale au regard des montants qui sont distribués. Aucun foyer au bénéfice de cette allocation ne s'est vu priver d'une prestation cantonale. Ladite allocation n'entraîne ainsi pas d'effets de seuil. Il ressort en outre d'études conduites à l'étranger qu'il s'agit de l'une des rares allocations utilisées par les familles pour le but originellement poursuivi. Concernant les tarifs de la petite enfance, il existe effectivement un léger effet de seuil, lequel s'avère néanmoins limité aujourd'hui au problème des tranches de 2000 francs. Cette problématique a été abordée devant la CCSJ afin de supprimer cet effet de seuil. Il soutient enfin que les effets de seuil sont principalement liés aux prestations complémentaires AVS/AI.

Le commissaire met en exergue que le problème inverse peut aussi se poser. Des personnes bénéficiant de prestations sociales perçoivent ainsi davantage de revenus que celles qui travaillent et fournissent un effort plus important. A la faveur de l'article 149, alinéa 2, de la Constitution genevoise, il attend que soient produits des calculs précis pour lutter efficacement contre les effets de seuil. Des données scientifiques s'imposent. Il relaie les doléances de nombreuses personnes qui se plaignent de donner beaucoup et de ne rien recevoir. Le fait que des personnes avec un revenu brut significativement inférieur se retrouvent au final avec un revenu net quasiment équivalent à des personnes qui travaillent représente une problématique importante en termes de cohésion de la société. Il aimerait par conséquent être renseigné sur les mesures concrètes qui sont prises pour lutter contre les effets de seuil.

M^{me} Alder répond que, s'agissant de la tarification des barèmes pour les places en institutions de la petite enfance, des efforts considérables sont déployés afin de lutter contre les injustices puisqu'un pourcentage est prélevé pour chaque revenu, sans système de tranches. Elle ajoute que l'allocation de rentrée scolaire est relativement modeste, mais celle-ci remplit une fonction précise, soit intervenir en soutien à d'autres revenus. Elle rappelle que le revenu minimum vital est assuré par le Canton. Les communes sont simplement habilitées à apporter un complément. Cela a d'ailleurs été confirmé par le Tribunal fédéral dans le contexte du débat autour de la suppression des prestations municipales pour les rentes AVS/AI. Elle informe que le Conseil administratif in corpore négocie avec M. Longchamp sur la question du désenchevêtrement. De plus, un groupe de travail s'est constitué au niveau de l'ACG auquel a été confié le mandat de formuler des propositions. Il s'avère selon elle fondamental d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Elle confirme que l'allocation de rentrée scolaire cible les groupes familiaux qui sont confrontés à de réelles difficultés en termes de budget.

Un commissaire revient sur la page 197. Il note que la Ville octroie une subvention à la société d'économie mixte Noctambus. Il avait déjà interpellé M^{me} Salerno à ce sujet lorsque celle-ci avait été auditionnée par la commission. Noctambus est une association gérée par chacune des communes qui bénéficie

du trajet. La direction, organe exécutif, appartient à une Sàrl dénommée Mobilité. Il se demande donc si la somme de 111 682 francs sert à subventionner un poste dans une entreprise privée. Si tel est le cas, il considère qu'il ne s'agit pas du mandat de la Ville.

M^{me} Alder répond qu'il lui semble de mémoire que cette somme est liée à des actions de médiation dans les bus. Elle s'engage à vérifier auprès du Service de la jeunesse et à revenir vers les commissaires pour confirmer ou infirmer cette réponse.

Le commissaire demande que les comptes de l'association soient transmis à la commission (voir en annexe).

M^{me} Alder met en exergue que la buvette est une Sàrl. Partant, la Ville ne dispose pas de ses comptes.

M. Vallat confirme qu'il n'existe pas d'obligation légale contraignant les associations et les fondations à publier leurs comptes. Cependant, si la Ville verse une subvention, il lui semble légitime que le Conseil municipal puisse avoir accès à ces éléments. Il s'engage à apprécier la marge de manœuvre en la matière d'un point de vue juridique et, si possible, à transmettre ces informations. Il garantit par contre que la Ville ne finance pas la buvette.

M^{me} Alder déclare qu'elle transmettra tous les documents qu'elle pourra fournir. Elle souligne toutefois que le problème des encaissements sans tickets avait déjà été réglé avant son arrivée à la tête du département.

Le commissaire exige qu'un contrôle soit à nouveau opéré afin de s'assurer qu'il a effectivement mis un terme à cette pratique.

Une commissaire, en lien avec les pages 199 et 200, observe que de nombreux dépassements concernant les maisons de quartier sont liés au chauffage. Elle s'interroge quant au caractère potentiellement récurrent de tels dépassements. Elle souhaiterait en outre connaître le montant total y relatif. Elle rappelle à cet égard que le groupe Ensemble à gauche avait proposé 500 000 francs supplémentaires. Eu égard au nombre élevé de dépassements, elle invite à considérer lesdits dépassements dans le cadre de l'élaboration du budget pour l'exercice 2015.

M. Vallat explique qu'il s'agit de technique comptable. Le détail des factures de chauffage a été envoyé par le Service de l'énergie. Ainsi, pour la première fois, il a cette année été possible de les faire figurer. Ces sommes apparaissaient auparavant dans un compte du Service de l'énergie et n'étaient conséquemment pas visibles. Il s'agit ainsi d'une présentation différenciée, et non d'un réel dépassement. Cela permet de jouir d'une meilleure vision de la mise à disposition des locaux aux maisons de quartier.

La commissaire demande si le dépassement de l'ordre de 18 000 francs concernant la Maison de quartier des Acacias est lié au chauffage.

M. Vallat signale que les gratuités peuvent être adaptées pour plusieurs raisons. Les maisons de quartier peuvent par exemple se voir allouer un petit local supplémentaire. Des locaux de la GIM, ou du patrimoine financier en général, peuvent en effet ponctuellement être mis à disposition d'une association à titre gracieux. Il cite également l'exemple de places de parcs.

Un commissaire demande à quoi correspondent les sommes liées à l'association du centre de l'Orangerie et à la Fondation Trajet – Buanderie, respectivement aux pages 200 et 204. Il voudrait particulièrement savoir si le versement de ces sommes a un lien avec des EdS.

M^{me} Alder met en lumière qu'il s'agit de gratuités concernant les locaux.

Un commissaire s'interroge relativement aux raisons qui justifient que la Maison Kultura bénéficie de deux lieux de gratuités distincts. Il se demande si un seul lieu ne suffirait pas. De plus, il souhaiterait que les comptes détaillés de l'association des Bains des Pâquis soient communiqués à la commission, étant entendu qu'il ne s'oppose pas à la gratuité.

M^{me} Alder certifie que la Maison Kultura déploie dorénavant toutes ses activités sur un seul site. Elle accepte par ailleurs de transmettre les comptes de l'association des Bains des Pâquis (voir en annexe).

Un commissaire observe de manière générale une baisse des charges dans toutes les rubriques. Il se demande si ladite baisse correspond à un non-distribué de prestations à des personnes qui en auraient pourtant eu besoin.

M. Vallat met en exergue que des services présentent effectivement un non-dépensé. Les non-dépensés ainsi recensés sont néanmoins faibles en termes de pourcentage par rapport au volume de dépenses des services concernés. Ils représentent en effet moins de 1% d'écart entre le budgété et le dépensé sur l'ensemble du département. Il s'agit souvent de problèmes d'estimation, ce qui est normal s'agissant de volumes aussi conséquents. En ce qui concerne la petite enfance, on enregistre un non-dépensé à concurrence de 1 000 000 de francs, pour un budget total de 90 000 000 de francs. Il allègue que ce non-dépensé est lié à la structure de coordination des accueillantes de jour, dont le démarrage a été reporté. De plus, à l'inverse, le règlement AVS/AI impose de verser des sommes qui n'avaient pas été budgétées. Il affirme finalement que le besoin se fait ressentir d'une augmentation des prestations en faveur des aîné-e-s.

Un commissaire, en lien avec la page 180, à propos des points info-services, s'interroge sur la teneur et le coût des formations à la médiation dispensées aux Roms.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit d'une formation au niveau européen qui intègre plusieurs services et départements, cantonaux comme municipaux. Des collaborateurs ont suivi cette formation reconnue aux fins de sensibilisation au contact avec des populations roms. Cette formation se révèle très utile pour les membres des corps de métier concernés.

Le commissaire met en évidence que l'intitulé de la ligne laisse penser que ce sont les Roms qui sont formés à la médiation. Il aimerait en outre bénéficier de plus amples informations sur les projets développés.

M^{me} Alder souligne que l'approche communautaire suppose souvent de faire appel à des membres de la communauté pour faire de la médiation avec les autres membres de la communauté en question. Un tel procédé est parfaitement usuel.

M. Vallat ajoute que cette formation a été initiée par le Conseil de l'Europe, duquel la Suisse est membre depuis 1955. Le Conseil de l'Europe organise des formations à la médiation avec la population rom pour aplanir les difficultés en permettant aux membres des corps de métier qui sont au contact de cette population de mieux appréhender les problématiques propres à cette communauté. Dans le cadre de ces formations, des représentants de la communauté rom interagissent avec les personnes en formation. Cette formation a permis des collaborations très fructueuses. Les retours des APM et des travailleurs sociaux sont d'ailleurs extrêmement positifs. Il informe que le coût est pris en charge par le Conseil de l'Europe. La Ville met uniquement à disposition le Centre de congrès de Cartigny aux fins d'hébergement. Toutes les informations relatives à cette formation sont disponibles sur le site du Conseil de l'Europe. Il est avéré que cette formation, qui permet aussi de faire passer des messages aux Roms, a contribué à diminuer les problèmes sur la voie publique.

Un commissaire souhaite savoir où apparaît cette subvention du Conseil de l'Europe. Il aimerait également être renseigné sur son montant, ainsi que sur le véritable coût de cette formation pour la Ville de Genève.

M. Vallat indique que le coût pour la Ville de Genève s'élève à environ 20 000 francs tout compris. Des collaborateurs du Conseil de l'Europe viennent, sachant que cela n'est pas facturé. La Ville ne prend en charge que les coûts liés au portage de ce projet localement. Il ajoute que l'Orangerie met à disposition un travailleur social, qui tient lieu de *focal point*. Il relève l'intérêt de cette formation au vu des retours positifs par rapport au faible investissement requis.

Un commissaire, à la lecture de la page 98, s'interroge relativement aux justifications qui motivent la diminution de l'ordre de 83 949 francs pour les activités enfance et jeunesse.

M. Vallat explique qu'il s'agit de réallocations entre lignes. Certes, il y a un non-dépensé sur cette ligne, mais celui-ci est compensé ailleurs, notamment sur

les subventions ponctuelles aux actions sociales et les activités socioculturelles, physiques et ludiques. Le volume est globalement géré sur le secteur. Le département s'est autorisé à réallouer car il s'agit des mêmes rubriques comptables. Globalement, il y a un non-dépensé.

Un commissaire souhaite s'assurer que le non-dépensé à concurrence de 1 000 000 de francs concernant les crèches, garderies et jardins d'enfants est effectivement lié au report de la mise en place de la structure de coordination pour les accueillantes de jour.

M^{me} Alder atteste que tel est effectivement le cas. La structure sera opérationnelle dès la rentrée 2014.

Un commissaire informe qu'une personne lui a récemment parlé de l'excellent travail accompli par T-Interactions dans le domaine du handicap. Il interroge M^{me} Alder sur la réflexion qu'elle mène s'agissant de ce type d'associations. Il redoute en effet les écueils liés à la pénalisation soudaine des associations qui bénéficient du Fonds chômage, sachant que l'aide est limitée dans le temps et s'arrête brusquement.

M^{me} Alder assure que la question se pose au niveau du Conseil administratif in corpore. Elle souligne les difficultés dans le cadre de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2015 concernant notamment T-Interactions, la Barje ou encore BAB-VIA. Personnellement, elle regrette que des associations qui ont vocation à aider des personnes à retrouver du travail ou à favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail ne devraient pas voir leur financement par le Fonds chômage s'arrêter de manière abrupte. Les personnes bénéficiaires ne sont pas les mêmes au fil du temps, notamment s'agissant des jeunes. En vue de pallier cette rupture du soutien problématique, il sied de basculer sur des lignes de subventions pérennes, étant entendu que l'utilité des projets est avérée. Pour 2015, les montants requis s'avèrent importants.

M. Vallat explique que le Fonds chômage fonctionne un peu comme un incubateur. T-interactions regroupe pour sa part diverses entreprises sociales et solidaires actives dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie. Le travail effectué en matière de réinsertion est remarquable. Si T-Interactions devrait pouvoir voler de ses propres ailes grâce aux recettes qu'elle génère et des partenariats, la situation concrète qui prévaut actuellement diffère. Il convient de trouver des solutions adéquates, mais il se déclare confiant à cet égard.

M^{me} Alder précise que T-Interactions salarie les personnes mensuellement. Les difficultés rencontrées sont principalement liées aux mauvaises conditions météorologiques, sachant que la majorité des lieux exploités se trouvent en plein air. T-Interactions affiche en conséquence un déficit de l'ordre de 300 000 francs.

Le commissaire souhaite savoir si le département est apte à proposer des solutions concrètes, notamment via le Fonds chômage. Il aimerait qu'un processus clair soit institué afin de pouvoir s'y retrouver.

M^{me} Alder rétorque que le Fonds chômage dépend du département des finances et du logement. Il convient donc d'adresser cette question à M^{me} Salerno. Il s'agirait a priori d'une augmentation de ligne.

Un commissaire, dans le prolongement de la question soulevée par son préopinant, aimerait entendre M^{me} Alder sur la proposition formulée par l'Entente (Parti libéral-radical/Parti démocrate-chrétien), l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois visant à rattacher le Fonds chômage à son département. Il se déclare fermement défavorable à une ligne car on ne contrôle plus rien. L'avantage du Fonds chômage réside dans la durée limitée des programmes. Il ne s'oppose pas à ce que l'on refasse un programme lorsqu'un premier arrive à son terme, mais il est contre les lignes permanentes. Il pense de surcroît que l'interaction serait meilleure si le Fonds chômage dépendait de son département.

M^{me} Alder explique que le soutien apporté dans un but de réinsertion ne doit pas être limité à un temps déterminé puisque les bénéficiaires sont remplacés par d'autres au fur et à mesure que des personnes sont réinsérées. Le soutien est nécessaire, même si elle consent que ce type d'activité ne s'avère pas rentable. Mettre un terme soudain au soutien est absurde. On perd aussi des compétences en agissant de la sorte. La fin du soutien équivaut à la faillite des associations. Elle milite en faveur d'un soutien davantage pérenne. Elle ne s'oppose ainsi pas à la création de lignes pour des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion et de la réinsertion professionnelles. La question qui se pose en substance est celle de savoir si la Ville souhaite se doter de tels outils. En ce qui a trait au Fonds chômage, elle met en exergue que la question du rattachement n'est guère primordiale. Elle a surtout le sentiment que le fonds a besoin de davantage de ressources financières. Elle encourage à ne pas se priver d'associations qui ont fait leurs preuves. Il convient de son point de vue de faire basculer les projets soutenus à titre expérimental par le Fonds chômage sur son département, au niveau de l'action sociale, au terme du programme dudit fonds.

Par ailleurs, M^{me} Alder s'engage à communiquer le taux de réinsertion pour les différentes associations, sachant que ceux-ci varient sensiblement en fonction du public visé. Une étude a récemment été produite concernant le pourcentage de réinsertion atteint au travers des divers dispositifs. Celle-ci devrait d'ailleurs même être disponible.

Un commissaire, en lien avec le Service des pompes funèbres, demande comment sont perçus les nouveaux locaux sis à la Concorde, étant précisé qu'il juge pour sa part le lieu totalement inadéquat. Le lieu était en effet revendiqué par les

maisons de quartier, lesquelles demeurent ainsi toujours dépourvues de locaux appropriés.

M^{me} Alder indique que le Service des pompes funèbres a procédé à une enquête de satisfaction, laquelle met en exergue le haut degré de satisfaction concernant l'accueil et l'accompagnement des familles. Elle certifie que les familles en deuil sont aujourd'hui reçues dignement. Elle argue en outre que le travail auprès du voisinage a porté ses fruits. On ne dénombre plus aucune plainte liée à l'affectation de ce lieu. Les aspects socioculturels en vue de l'ouverture sur le quartier sont également très appréciés. Elle cite par exemple les expositions et les conférences qui y sont organisées. Elle se dit encline à communiquer les résultats de l'enquête de satisfaction. Elle se félicite également que l'administration s'interroge sur la manière dont elle délivre les prestations à la population. Elle salue à cet égard le travail remarquable de M. Bredaz. Elle relève enfin le rôle du Conseil municipal pour doter les maisons de quartier de lieux adéquats.

Séance du 18 juin 2014

Rapport de l'organe de révision

Audition de M. Maxime Chrétien, directeur de l'Audit interne municipal (Contrôle financier), accompagné de M. André Levrier-Ferrollet, directeur adjoint

Cette audition commence avec la présentation du rapport d'activité 2013 du service, suivie d'une longue discussion sur diverses questions relatives au rattachement de l'Audit interne, de son lien avec la commission des finances, de son indépendance et du niveau de confidentialité de ses rapports d'audit et de son rapport d'activité.

Cette discussion, qui ne concerne pas les comptes 2013 de la Ville, n'est pas rapportée ici.

L'audition se poursuit avec les comptes 2013 et le rapport de révision.

M. Chrétien présente les méthodes de travail de son service. Il explique se baser sur les processus mis en place par la Ville de Genève pour orienter les contrôles. La Direction financière remet au Contrôle financier un document de clôture, avec des instructions précises sur le calendrier à suivre. Ce document, qui contient de nombreuses informations, constitue le point de départ pour le Service.

Pour ce travail de révision, il bénéficie de l'aide de 5 personnes supplémentaire.

Un commissaire se réjouit de l'apparition de nouveaux points dans le rapport de révision, à l'image de l'attribution au FMAC. A l'aune des prescriptions de la

LAC, il s'interroge toutefois concernant les dépassements de crédit dont il pense que le rapport de révision doit relever l'absence de demande de crédit supplémentaire ou extraordinaire en 2013, malgré les dépassements ou les nouvelles rubriques. Il pense notamment aux comptes compétents s'agissant du département des constructions et de l'aménagement ou à l'allocation rentrée scolaire. Le Service doit certifier le respect des comptes et de la LAC dans son ensemble. Il exige que le système de contrôle interne soit efficace. Il convient d'aller plus loin dans le détail dans le cadre du contrôle ordinaire.

M. Levrier-Ferrolliet rappelle que la mission première de l'organe de révision réside dans la conformité des comptes aux dispositions légales en vigueur et au budget. En cas de dépassement, la procédure usuelle prévue par la loi veut qu'un budget supplémentaire soit demandé au Conseil municipal. Cependant, la loi offre aussi la possibilité au Conseil administratif de procéder à un dépassement dans l'intérêt de la Ville, avec information à la commission, respectivement au Conseil municipal.

M. Chrétien allègue que le réviseur contrôle l'exactitude des comptes. Il ne lui appartient aucunement de se prononcer sur le bien-fondé d'une demande de budget supplémentaire émanant du Conseil administratif. Cela relève précisément de la responsabilité politique du Conseil administratif. Il insiste sur le fait que le Service du Contrôle financier agit au niveau des comptes et non du budget.

Le commissaire relève que, au printemps 2013, l'allocation de rentrée scolaire, soit une nouvelle prestation, a été inscrite dans un règlement du Conseil administratif. Il s'agit d'une nouvelle dépense. Or, cela contrevient manifestement aux prescriptions de la LAC. Il incombe au Service du Contrôle financier de veiller à ces aspects.

M. Chrétien répond que la Suisse diffère des Etats-Unis. Un mandat a été assumé selon le Code des obligations. Il garantit que le système de contrôle interne fonctionne de manière satisfaisante, notamment en ce qui a trait aux éléments qui impactent les états financiers.

Le commissaire souligne que la définition de la notion de contrôle interne contenue dans le Règlement se révèle plus étendue que la définition légale.

M. Chrétien considère qu'un référentiel est nécessaire. Le Code des obligations constitue un référentiel adéquat.

Un commissaire observe que le rattachement du service au Conseil administratif est essentiellement administratif. Il n'exclut pas la possibilité d'externaliser le contrôle interne. Il maintient que le contrôle financier fonctionnait mieux à l'époque. Un grand flou existe aujourd'hui. Il se demande si un contrôle est exercé sur des lignes budgétaires. Il souhaiterait en outre que la liste nominative

des subventionnés soit transmise à la commission. Il aimerait enfin connaître la différence concrète entre les termes «finalisé» et «clôturé».

M. Chrétien rebondit sur les propos tenus par un commissaire. Il indique que l'externalisation du contrôle interne n'est pas exclue si telle est la volonté du Conseil municipal. En revanche, il alerte sur les dangers de l'externalisation de la révision des comptes. En effet, seul un document sera produit. Moins d'informations seront par conséquent disponibles pour les élu-e-s. Les fiduciaires sont effectivement plus prudentes et conséquemment moins enclines à partager des informations. En ce qui a trait à la mission de conseil, il argue qu'il ne s'agit pas du rôle du Service du contrôle financier mais de la Direction financière. Il salue le fait qu'il n'existe plus de mission de conseil de la part du Service du Contrôle financier auprès des divers services.

M. Levrier-Ferrolliet précise que l'on vérifie qu'il n'y ait pas de mauvaise imputation d'une dépense par rapport à sa nature.

M. Chrétien ajoute que si rien n'est remonté, c'est qu'il n'y a rien de significatif. Il s'engage à relayer auprès du Conseil administratif la demande des commissaires visant à ce que leur soit transmise la liste nominative des subventionnés. Il signale finalement que le terme «finalisé» renvoie à la situation dans laquelle le travail a été effectué mais que la séance de clôture n'a pas encore eu lieu.

M^{me} Heurtault Malherbe attire l'attention des commissaires sur le fait que le chiffre concernant les engagements hors bilan en faveur de tiers qui figure à la toute dernière ligne de la page 19 du document présentant les comptes par politique publique est inexact. En effet, eu égard aux délais extrêmement courts dans le cadre de la révision des comptes, les modifications dans l'annexe qui ont été demandées à la dernière minute n'ont pas nécessairement été dûment reportées dans le projet de délibération. Ainsi, le chiffre exact en ce qui a trait aux engagements hors bilan en faveur de tiers est de 10 782 921,45 francs, étant précisé que celui-ci prend en compte les éléments en lien avec la Fondetec qui ont été rajoutés dans l'annexe à la dernière minute. La Fondetec bénéficie donc de 3 750 000 francs supplémentaires. Elle précise qu'un projet modifié a d'ores et déjà été envoyé au président de la commission. De plus, il sied de relever que si cet élément change, le projet de délibération n'est pas autrement affecté.

Un commissaire aimerait être renseigné sur les raisons de l'absence de communication au moment de l'établissement des états financiers du montant total afférent aux engagements de prévoyance.

M^{me} Heurtault Malherbe indique que figurent en page 28 les engagements de prévoyance au 31 décembre 2012. En général, la CAP communique les montants au mois de juin. Par voie de conséquence, lors de l'élaboration des comptes, la Direction financière ne possède pas encore l'ensemble des derniers éléments. Elle

invite le commissaire à consulter la page 28 du rapport sous revue, au point 10. Les chiffres pour l'année 2013 devraient être reçus dans les jours à venir (voir en annexe).

Séance du 18 juin 2014

Discussion, prise de position des groupes politiques

La représentante du Parti socialiste signale que son parti approuvera les comptes pour l'exercice 2013, malgré une augmentation des charges due à la recapitalisation de la CAP. Les comptes se terminent sur une perte. Cependant, celle-ci s'avère minime par rapport à ce financement conséquent mais nécessaire. Elle observe en outre que les revenus se révèlent légèrement supérieurs tandis que les charges sont quant à elles un peu inférieures. Elle estime que les comptes pour l'exercice 2013 sont corrects et acceptables. Bien qu'elle regrette la légère augmentation de la dette, il convient selon elle d'approuver ces comptes.

Le représentant de l'Union démocratique du centre informe qu'il s'abstiendra sur ces comptes. Il considère que si les comptes sont atteints, cela découle de la chance. Il se pose toujours des questions s'agissant de certaines lignes budgétaires.

Le représentant du Mouvement citoyens genevois se déclare insatisfait des comptes pour l'exercice 2013, malgré sa compréhension de la nécessaire recapitalisation de la CAP. Il note que si les comptes sont acceptables, cela est principalement lié à des correctifs des années précédentes. En l'absence de ces correctifs, la situation serait déficitaire. Il regrette que l'on ne freine pas les dépenses. Il alerte sur le fait que les nouveaux instruments du Canton permettront d'obtenir une analyse plus affinée qui ne donnera plus lieu à des correctifs d'une telle ampleur. Par ailleurs, il considère que le coût d'un emploi dans le cadre du Fonds chômage s'avère trop élevé. Il déplore également les problèmes en lien avec la comptabilisation de la dépense pour la CAP, qu'il juge inadéquate. Il établit un parallèle avec la proposition qui a été déposée. Il sied de remettre la problématique sur la table. Il se plaint de la tromperie qui a prévalu. Il incite à s'inspirer de la pratique mise à l'œuvre par les SIG en la matière. Il peine en effet à comprendre pourquoi la dépense doit forcément relever des comptes de fonctionnement de la Ville de Genève alors que cela n'est guère le cas pour l'Etat.

Le représentant des Verts rappelle que s'est tenue au mois de décembre 2012 une séance budgétaire à l'issue de laquelle le constat a pu être dressé que les charges étaient maîtrisées de manière satisfaisante. Il regrette toutefois que le budget dévolu aux investissements ne soit pas à la hauteur, réduit à 110 000 000 de francs au lieu des 125 000 000 de francs initialement prévus. Il se félicite de la maîtrise satisfaisante des charges par la Ville de Genève. En fai-

sant abstraction du versement exceptionnel à la CAP, les résultats sont encourageants. Il salue en outre le travail remarquable effectué par les collaboratrices et les collaborateurs de la Ville de Genève. Il tient de surcroît à mettre en exergue que les intérêts de la dette continuent à diminuer, ce qui prouve la bonne gestion financière en Ville de Genève. Il souligne que, en considérant le versement exceptionnel à la CAP, le résultat n'est pas déficitaire à hauteur de 35 200 000 francs mais bénéficiaire à concurrence de 84 000 000 de francs. Il se dit néanmoins inquiet quant au fait que la majeure partie des bénéfices, de l'ordre de 77 000 000 de francs, provienne de correctifs fiscaux. Cependant, dans tous les cas, on note un boni qui atteint au moins 7 000 000 de francs. Il est aussi inquiet face au constat de la baisse des revenus fiscaux pour les personnes physiques, laquelle témoigne d'une précarisation d'une partie de la population. Dans cette perspective, il encourage à remettre l'accent sur les priorités sociales, qu'il sied de renforcer dans le cadre de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2015. Il invite ses pairs à demeurer attentifs au vu des difficultés qui s'annoncent, notamment en lien avec la modification de la taxe professionnelle. Cependant, il convient de saluer la bonne gestion des deniers publics en Ville de Genève. Par tant, il y a lieu d'approuver les comptes pour l'exercice 2013.

Le représentant d'Ensemble à gauche indique qu'il va approuver les comptes malgré son abstention concernant le budget motivée par le reniement des autorités sur l'âge de la retraite et sur le règlement du personnel. En lien avec l'intervention de son préopinant, il partage son inquiétude relativement aux 7 000 000 de francs de boni puisque cela équivaut à des prestations qui n'ont pas été délivrées à de potentiels bénéficiaires. Il dénonce la précarisation de la société et l'appauvrissement des couches populaires. Il dénonce à cet égard l'escroquerie intellectuelle du Mouvement citoyens genevois. Cependant, 7 000 000 de francs ne représentent qu'un faible pourcentage. Dès lors, il se prononce en faveur de l'approbation des comptes pour l'exercice 2013.

Le représentant du Parti libéral-radical signale tout d'abord que son groupe souhaite en premier lieu remercier les entreprises genevoises ainsi que les contribuables grâce à qui le niveau de recettes fiscales s'avère satisfaisant. Il déclare qu'il ne faut pas mépriser les personnes qui contribuent significativement à atteindre un bon niveau de recettes fiscales. Il est de l'avis qu'il n'y a pas lieu de féliciter le Conseil administratif pour la bonne maîtrise des charges. En effet, la LAC se veut restrictive et la Ville de Genève n'a que peu de charges qui sont liées à des variations de conjoncture. Contrairement à l'Etat, il est par conséquent aisé pour la Ville de Genève de maîtriser ses charges. En réaction aux propos tenus par le représentant des Verts, il s'étonne que ce dernier prête une influence à la Ville de Genève concernant la baisse des taux d'intérêts. En effet, c'est le marché qui influe sur le niveau des taux. Il se réjouit toutefois de cette baisse. De plus, il met en évidence que la dette représente un risque

important. Il partage aussi l'analyse relative à la diminution des recettes fiscales des personnes physiques. Il s'inquiète de l'appauvrissement de la Ville de Genève. Cependant, il impute cet appauvrissement non pas à la précarisation des couches populaires, mais au fait que des contribuables aisés quittent la Ville, notamment pour des problèmes de logement. D'où l'importance d'après lui de prévoir des logements pour toutes et tous, à l'exclusion de seuls logements sociaux. Il met encore en lumière que le dépassement de budget ne va pas de soi. A la lecture de la page 16 du document par politique publique, il relève que 47 000 000 de francs restent sans explication. Il ne peut pas accepter cela. Il dénonce au surplus le fait que le Conseil administratif «invente» des prestations en cours d'année, à l'image de l'allocation de rentrée scolaire. Le Conseil municipal doit être tenu dûment informé en cas de modification. De plus, il n'apprécie pas la qualité de la révision comptable. Il précise que celle-ci n'est pas de la responsabilité de M. Chrétien, qui n'était pas encore entré en fonction. Il émet de sérieux doutes quant à la valeur du bilan. Soit il y a des actifs sans valeur, soit, au contraire, il y a des amortissements accélérés que l'on impacte sur les comptes 2013. Le service du Contrôle financier aurait dû clarifier cela avant de valider. De plus, il conteste la forme que revêtent le budget et les comptes. Les documents par service et par politique publique ne donnent effectivement pas entière satisfaction aux commissaires. Il est temps selon lui de faire évoluer la documentation afférente au budget et aux comptes. A titre illustratif, il cite l'inadéquation du classement des cimetières sous la rubrique environnement en raison de la classification fédérale. Il en résulte que les comptes se révèlent incompréhensibles. Enfin, sur le fond, il s'oppose à la politique qui est menée. Au vu de ce qui précède, il annonce que le Parti libéral-radical refusera les comptes pour l'exercice 2013.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien indique avoir lu le magazine *Vivre à Genève*. A la lecture de celui-ci, il apparaît que, au niveau de l'Administration et du Conseil administratif, les comptes pour l'exercice 2013 affichent des charges maîtrisées malgré une contribution extraordinaire liée à la recapitalisation de la CAP. Or, il interprète les comptes différemment. Des dépenses ont été effectuées, sinon l'argent se trouverait dans les caisses. Il déplore en outre que la dette gonfle. Il met également ses pairs en garde relativement au nouveau taux d'imposition des entreprises. Une diminution des recettes est à craindre, mais le Conseil administratif ne semble pas s'en soucier. Une baisse à concurrence de 34 600 000 francs est à envisager concernant les personnes physiques, ainsi qu'une baisse du même ordre s'agissant des personnes morales. Il rappelle que la Ville de Genève tient une place particulière dans le Canton, qui se bat pour diminuer la dette. Il invite à ne pas attendre 2017 pour réagir. Il s'agit de parvenir à une gestion plus saine des finances publiques en Ville de Genève. De plus, il conteste l'efficacité du Service du Contrôle financier. Par conséquent, il refusera les comptes pour l'exercice 2013.

Votes

La présidente passe au vote sur les délibérations, en commençant par la délibération I de la proposition PR-1070 relative à la couverture des dépassements de charges, qui figure en page 16 du document «Comptes 2013 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif».

La délibération I est refusée par 8 non (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 6 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S).

La présidente poursuit en mettant aux voix la délibération II de la proposition PR-1070 relative au compte de fonctionnement, au compte d'investissement, au financement des investissements et au bilan, qui figure en pages 17, 18 et 19 du document «Comptes 2013 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif».

La délibération II est acceptée par 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 MCG) contre 4 non (1 DC, 3 LR) et 2 abstentions (UDC).

Les comptes 2013 sont approuvés par la commission des finances (délibération II), mais sans le crédit supplémentaire (délibération I).

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

Le conseil administratif vous présente deux projets de délibération.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2013.

DÉLIBÉRATION I**Le conseil municipal**

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du conseil administratif,

décide :

article unique. - il est ouvert au conseil administratif un crédit de CHF 47'560'346.89 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du conseil administratif,

décide :

Article premier - compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la ville de Genève pour 2013 est approuvé pour les montants suivants :

charges	CHF	1'257'683'834.90
sous déduction des imputations internes de	CHF	32'884'665.74
soit un total des charges nettes de	CHF	1'224'799'169.16
revenus	CHF	1'222'495'225.06
sous déduction des imputations internes de	CHF	32'884'665.74
soit un total des revenus nets de	CHF	1'189'610'559.32
 	CHF	
excédent de charges	CHF	35'188'609.84

il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2 - compte d'investissements

Le compte d'investissements 2013 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif

dépenses	CHF	108'122'268.49
recettes	CHF	20'211'652.47
investissements nets	CHF	87'910'616.02

b) patrimoine financier

dépenses	CHF	15'111'864.01
recettes	CHF	2'959'642.35
investissements nets	CHF	12'152'221.66

c) total

dépenses	CHF	123'234'132.50
recettes	CHF	23'171'294.82
investissements nets	CHF	100'062'837.68

Article 3 -Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) Patrimoine administratif

investissements nets	CHF	87'910'616.02
Amortissements	CHF	73'354'455.90
Amortissements complémentaires	CHF	+ 0.00
Excédent de charges de fonctionnement	CHF	- 35'188'609.84

Autofinancement

préfinancement	CHF	716'981.80
----------------	-----	------------

insuffisance de financement

CHF	49'027'788.16
------------	----------------------

b) Patrimoine financier

investissements nets	CHF	12'152'221.66
Amortissements (autofinancement)	CHF	3'495'551.11

insuffisance de financement

CHF	8'656'670.55
------------	---------------------

c) Total

investissements nets

CHF	100'062'837.68
------------	-----------------------

Amortissements	CHF	+ 76'850'007.01
----------------	-----	-----------------

Amortissements complémentaires	CHF	+ 0.00
--------------------------------	-----	--------

excédent de charges de fonctionnement	CHF	- 35'188'609.84
---------------------------------------	-----	-----------------

Autofinancement

CHF	41'661'397.17
------------	----------------------

préfinancement	CHF	716'981.80
----------------	-----	------------

insuffisance de financement

CHF	57'684'458.71
------------	----------------------

Article 4 -variation de la fortune

La diminution de la fortune, soit CHF 35'188'609.84 est approuvée; elle correspond à l'excédent de charges du compte de fonctionnement.

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014 (après-midi)
Comptes 2013

1311

Article 5 - bilan

Le bilan au 31 décembre 2013 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'630'891'283.19 dans la composition suivante:

		2013	2012
Actifs			
patrimoine financier (natures 10 à 13)			
(Après déduction de CHF 131'330'112.16, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	CHF	1'460'420'240.38	1'502'896'839.34
patrimoine administratif (natures 14 à 17)			
(Après déduction de CHF 120'000.-, provision perte sur prêt, nature 24)	CHF	1'170'471'042.81	1'156'631'864.49
total de l'actif	CHF	2'630'891'283.19	2'659'528'703.83

		2013	2012
Passifs			
engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	85'120'913.98	151'454'056.47
dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	1'490'000'000.00	1'410'000'000.00
engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	76'486'560.93	82'794'865.05
provisions (nature 24)	CHF	4'425'704.30	6'658'410.88
engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	23'656'868.21	22'231'525.82
Fortune nette (nature 29)	CHF	951'201'235.77	986'389'845.61
total du passif	CHF	2'630'891'283.19	2'659'528'703.83

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2013 à CHF 7'032'921.45.

17 juin 2014

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif portant sur les comptes budgétaires et financiers 2013 de la Ville de Genève – Comptes par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif 2013.**Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.**

La commission des travaux et des constructions s'est réunie le 11 juin 2014, sous la présidence de M. Adrien Genecand, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 30 avril 2014 par le Conseil municipal. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

La commission des travaux et des constructions a décidé de procéder à l'étude des comptes 2013 par un examen page par page du seul document *Comptes 2013 par service* et non également du document *Comptes 2013 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif*.

En termes de méthode de travail, l'examen a porté plus particulièrement sur le chapitre «Constructions et aménagement» du document Comptes 2013 par service – Comptes de fonctionnement, soit les pages 39 à 44, puis sur celui des Subventions accordées – Détail des subventions (prestations en nature non comprises), soit la page 88, et sur le Détail des subventions relatives à des prestations en nature, soit la page 106, et enfin sur le chapitre consacré aux Investissements et amortissements, soit les pages 128 à 150.

La commission des travaux et des constructions regrette que l'audition du département des constructions et de l'aménagement par la commission des finances sur les comptes 2013 ait eu lieu avant que la commission n'ait pu examiner ces mêmes comptes et donc sans la commission concernée. L'exercice auquel s'est livrée la commission lors de la séance du 11 juin 2014 connaît de ce fait des limites certaines.

Séance du 11 juin 2014

M. Genecand, en sa qualité de président de la commission, rappelle qu'il a fait suivre aux commissaires le compte rendu de l'audition de M. Pagani, conseiller administratif, par la commission des finances sur la proposition PR-1070. Il invite donc les membres de la commission des travaux et des constructions à ne pas

reposer les questions déjà posées en commission des finances. Un commissaire signale qu'il a pris connaissance de ce document et relève la qualité de l'audition du magistrat par la commission des finances.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, ainsi que de M^{me} Isabelle Charollais et M. Claude-Alain Macherel, co-directeurs du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani rappelle, en ouverture de l'audition du département des constructions et de l'aménagement, que ce dernier est un département «ramassé» de 240 collaborateurs et collaboratrices pour mener à bien les projets, et ce avec un petit budget de fonctionnement, en gérant une importante enveloppe d'investissements de 110 millions de francs par an, en moyenne, depuis une dizaine d'années. Il souligne la rigueur avec laquelle ses collaborateurs directs gèrent le département et maîtrisent les investissements. Sur 500 projets, on relève 0,3% de dépassement, dont la commission des finances est toujours informée, tout comme le Conseil municipal. M. Pagani souligne qu'une dizaine de gros projets sollicite la moitié du montant des investissements, signalant actuellement entre autres le Musée d'ethnographie, l'Alhambra et l'aménagement et équipement du périmètre de Chandieu. Cette répartition comprenant une dizaine de gros projets et une multitude de petits projets devrait être reconduite en 2015.

Comptes 2013 par service, Comptes de fonctionnement, pages 39 à 44

Aucune question n'est posée par un ou des membres de la commission des travaux et des constructions.

Comptes 2013 par service, Détail des subventions (prestations en nature non comprises), cellule 2001000, groupe 365, Promotion d'expositions, publications architecturales (insti.), page 88

Une commissaire remarque que le budget 2013 prévoyait 40 000 francs pour la ligne Promotion d'expositions, publications architecturales, ce qu'elle soutient avec conviction, mais que seuls 20 000 francs ont été dépensés selon les comptes 2013; elle aimerait en comprendre les raisons.

M^{me} Charollais suppose que certains projets qu'il était prévu de subventionner et qui ont justifié l'augmentation de cette ligne en 2013 n'ont pas été réalisés. M. Macherel relève toutefois que le montant dépensé correspond quasiment à celui de l'année 2012. M^{me} Charollais se renseignera et répondra par écrit.

Selon la réponse fournie par écrit dans l'intervalle par le département, une recherche a été menée dans les documents de préparation du budget 2013. Cette

démarche s'est effectuée comme d'habitude au printemps 2012, soit il y a maintenant deux ans. Le département est au regret de n'avoir pu retrouver quel était l'événement ou le projet qui avait, à l'époque, suscité cette augmentation.

Comptes 2013 par service, Détail des subventions (prestations en nature non comprises), cellule 2601000, groupe 364, Participation Ville de Genève aux frais d'exploitation bus Jonction (ligne 32), page 88

Cette même commissaire observe que la part de la Ville de Genève à l'exploitation de la ligne 32 TPG a notablement augmenté par rapport au montant voté au budget, passant de 320 000 francs à 454 892 francs.

M. Macherel rappelle que, il y a quatre ans, la Ville, qui finançait pour moitié l'exploitation des lignes 32, 35 et 36, avait demandé de les intégrer dans le contrat de prestation entre le canton de Genève et les Transports publics genevois (TPG). La Direction générale de la mobilité (DGM, aujourd'hui Direction générale des transports, DGT) avait alors accepté d'intégrer les lignes 35 et 36, mais avait décidé d'abandonner la ligne 32, en raison de l'entrée en service d'une nouvelle ligne de tram dans le quartier de la Jonction et du déplacement de diverses lignes de bus. A la suite d'une pétition et d'une motion, le Conseil administratif avait décidé de réinstaurer la ligne 32, mais cette fois entièrement à ses frais, soit 320 000 francs. M. Macherel relève cependant que la nouvelle ligne 32 ne fonctionne pas bien. Ceci s'explique en partie par l'existence des nouvelles offres de quartier en lien avec le tramway, ce qui viendrait confirmer l'analyse de la DGM, et parce que le trajet de cette ligne passant notamment par la rue David-Dufour n'est pas jugé aussi attractif qu'auparavant. Deux solutions se dessinent, soit la suppression de la ligne 32 parce qu'elle entraîne des pertes, soit l'augmentation de sa rentabilité. A cet égard, la Ville a proposé au canton de lier les lignes 32 et 35 pour créer une liaison entre la Jonction et le site Cluse-Roseraie des HUG via le site d'Uni-Mail. Cela aurait un sens; la DGM a ainsi accepté d'examiner la proposition, mais l'actuelle DGT n'a pas encore engagé d'études. M. Pagani rappelle en outre que l'argent pour financer la ligne 32 a été réintroduit en séance plénière lors du vote du budget 2013 par le Conseil municipal. Il estime qu'il appartient maintenant aux groupes qui ont soutenu ce projet de prendre la responsabilité de supprimer cette subvention, s'ils jugent cela opportun.

Comptes 2013 par service, Détail des subventions relatives à des prestations en nature, cellule 2601000, groupe 366, Vélostation Cornavin – subvention usagers, page 106

Un commissaire relève qu'une subvention de plus de 43 000 francs apparaissant dans les comptes 2012 n'a pas été budgétée en 2013, alors qu'elle revient à plus de 74 000 francs dans les comptes 2013. Certes, il s'agit de prestations en

nature, mais cela coûte quand même, raison pour laquelle il demande pourquoi la Ville de Genève n'intègre pas cette dépense dans le budget. Ce commissaire mentionne dans ce contexte une question posée lors de l'audition du département des constructions et de l'aménagement par un commissaire en commission des finances.

M. Macherel souligne que cela est bien budgété et renvoie à la page 88 des subventions monétaires; cette somme est mentionnée avec un montant de 60 000 francs sous le compte 364. La comptabilité générale, sur demande de la Gérance immobilière municipale (GIM), considère toutefois cette subvention comme une prestation en nature équivalente à une somme de 74 880 francs. Au cours de l'audition mentionnée par le commissaire, un membre de la commission des finances s'est interrogé sur la raison de l'augmentation de la prestation en question, qui est passée de 43 265 francs à 74 880 francs entre 2012 et 2013. Il avait été alors expliqué que la raison de cette progression n'est pas liée à un déficit de la Vélostation, qui marche en fait très bien, mais est due à une écriture demandée par la GIM, qui a décidé de faire du sur-amortissement sur cet objet. Il y a donc 30 000 francs d'investissements supplémentaires qui sont passés dans les comptes. M. Macherel précise que ce même commissaire a précisément contesté la forme de cette écriture. A la question de savoir si cette écriture sera corrigée l'année prochaine, M. Macherel fait part de la même interrogation. Lors de l'audition du département en commission des finances, il s'est engagé à alerter la comptabilité générale dans le cadre de la préparation du budget 2015, tout en précisant que le département n'est pas compétent pour agir sur cette écriture, dont la maîtrise appartient à la GIM à travers un compte de gestion. Il rappelle également que M^{me} Sophie Heurtault-Malherbe de la direction financière municipale était présente à l'audition en question.

Comptes 2013 par service, Investissements et amortissements, pages 128 à 150

Un commissaire relève que le Conseil administratif est resté dans la limite de la jauge des investissements qui lui avait été autorisée par le Conseil municipal, ce dont il le remercie. Il souhaite toutefois poser quelques questions sur des dossiers précis; leur blocage pourrait peut-être expliquer pourquoi les investissements n'ont pas réussi à atteindre le seuil de 110 millions de francs alloués par le Conseil municipal.

Dans ce contexte, il souhaite faire le point sur le projet d'aménagement du bastion Saint-Antoine.

M. Pagani rappelle une information qu'il a donnée, à savoir que le projet soumis a été bouclé, car il est devenu obsolète à cause des fouilles archéologiques qui se déroulent sur le site. Le moment venu, lorsque les archéologues donneront leur feu vert, un nouveau projet devra être déposé. A la question de savoir

comment la Ville a géré les contrats des entreprises mandatées sur ce chantier, M. Macherel répond que les contrats ont également été bouclés suite à un état des lieux avec des métrés précis du site. La seule réalisation liée au projet qui a été menée à terme est le collecteur d'eaux du boulevard Jaques-Dalcroze. S'agissant des indemnités, M. Macherel rappelle que la probabilité de découvertes archéologiques avait été signalée dans les soumissions. Des clauses de soumission permettant des indemnités de 30 000 francs ont été prévues en cas de découverte. Le cadre contractuel a donc été totalement respecté.

S'agissant de la villa Ambrosetti, à la route de Frontenex 54, ce même commissaire rappelle que le Conseil municipal avait réduit le crédit de réalisation de 300 000 francs pour manifester son opposition aux appartements relais prévus dans les niveaux supérieurs. Seul le montant nécessaire à l'investissement pour une crèche n'a pas été contesté. Ayant appris récemment que la Ville de Genève avait délivré un mandat à un architecte, il souhaiterait savoir pourquoi cette démarche a pris 24 mois et si les appartements relais font partie du mandat.

M. Pagani tient à souligner que l'architecte a reçu un mandat d'étude pour une crèche, en accord avec le souhait exprimé par le Conseil municipal. Il relève que, si la mise en route du projet a tardé, c'est bien parce que cet objet a été reporté dans le cadre de la planification des investissements. Ce même commissaire note que la Ville de Genève poursuit cependant les procédures légales engagées contre les locataires actuels de la villa en alléguant un projet. M. Pagani confirme que la Ville a bien un projet sur le site Ambrosetti; il s'agit d'une crèche, ainsi que souhaité par la majorité du Conseil municipal.

Toujours ce même commissaire souhaite savoir à quel stade en sont les discussions au sujet du partage des coûts de la dépollution supplémentaire dans le futur écoquartier d'Artamis.

Selon M. Pagani, la Ville de Genève a sollicité le canton, mais le Service cantonal de géologie, sols et déchets (GESDEC) n'a pas encore répondu. Il précise néanmoins que, pour lui, l'important est que le chantier avance.

Ce commissaire souhaiterait également faire le point sur le projet d'aménagement du square Pradier. M. Pagani profite de cette question pour informer la commission que le projet du square Chantepoulet est en cours de réalisation, suite au rejet du recours qui avait été déposé. S'agissant de Pradier, M. Macherel informe que l'autorisation de construire a été annulée par le Tribunal pour un problème de forme, la DGT ayant omis de solliciter le préavis du Service du commerce. Il rappelle que des négociations avec le Touring Club Suisse au sujet de la compensation des places de parc n'ont pas abouti. Selon le Tribunal, en effet, il aurait fallu considérer le square Pradier comme un lieu de haute intensité commerciale. Il faudra donc tout reprendre depuis le début, cette fois en tenant compte de l'obligation de compenser les places de parc supprimées.

Ce même commissaire aimerait faire le point sur l'éventuelle piétonnisation future de la place de Neuve. M. Pagani rappelle qu'il est prévu d'étendre l'aménagement devant l'entrée du Grand Théâtre, afin de faciliter la circulation des piétons entre l'escalier du Grand Théâtre et le centre de la place. Ce projet devrait pouvoir être mis en œuvre aussitôt terminée la rénovation du bâtiment. Il est également prévu de pérenniser l'aménagement piétonnier devant le Musée Rath.

Ce commissaire demande enfin si la rénovation de l'école des Crêts-de-Champel va bien démarrer cet été, ce que M. Pagani confirme.

Le commissaire en question tient à faire part de sa satisfaction pour l'ensemble de ces réponses.

Comptes 2013 par service, Investissements et amortissements, Crédits en cours, Culture et loisirs, Bibliothèques, discothèques, vidéothèques, page 135

Un commissaire souhaiterait faire le point sur le chantier de rénovation de l'Alhambra.

M. Pagani rappelle que, dans le cadre du compromis sur la buvette et le foyer de l'Alhambra, il avait été prévu de déplacer les bureaux qui se trouvaient jusqu'alors au 2^e niveau. Cette rocade impliquait le déplacement des installations de ventilation. Après un préavis négatif de la Commission des monuments, de la nature et des sites, il a fallu faire face à un riverain qui s'est opposé à son tour à l'emplacement de repli. Depuis lors, un compromis a été trouvé. Si tout va bien, l'Alhambra, ainsi que l'Alhambar, devraient ouvrir en octobre 2014.

Comptes 2013 par service, Investissements et amortissements, Crédits en cours, Culture et loisirs, Bibliothèques, discothèques, vidéothèques, page 135

Un commissaire note que le crédit relatif à la Nouvelle Comédie est passé de 4,150 à 4,4 millions de francs.

M^{me} Charollais explique que le montant du crédit en question a été calculé d'après une estimation de devis général. Après l'étude de réalisation, l'estimation du projet est passée de 70 millions à 90 millions de francs. Le montant signalé par ce commissaire correspond à un dépassement dans les honoraires. Elle souligne que les honoraires s'ajustent toujours au montant du devis général du projet. A chaque proposition de réalisation, l'entièreté des coûts est présentée, sous déduction des mandats pour les études.

Ce même commissaire demande si le Canton participe aux honoraires. M^{me} Charollais répond que l'Etat participe avec un forfait de 45 millions de francs pour l'ensemble du projet, ce qui comprend aussi les études. M. Pagani fait obser-

ver que la proposition de réalisation qui sera présentée prochainement comprendra également le coût des études déjà votées.

Comptes 2013 par service, Investissements et amortissements, Crédits en cours, Sports, page 136

Ce même commissaire aimerait faire le point sur le projet de rénovation du Stade de Frontenex, qui date de 1988.

M. Macherel répond que ce projet est repoussé. En effet, pour le département de la culture et des sports, la priorité est accordée aux Vernets et au Bout-du-Monde. Pour l'heure, on se contente de rénover seulement le terrain, car il est très utilisé.

Ce commissaire signale que, à Frontenex, une voiture est sortie de route et a abimé une barrière du stade. Il se demande pourquoi aucune réparation n'a été entreprise. M. Macherel se renseignera et répondra par écrit.

Selon la réponse fournie par écrit dans l'intervalle par le département, le tronçon de barrière abîmé a été remplacé.

Comptes 2013 par service, Investissements et amortissements, Crédits en cours, Social, page 136

Concernant la transformation et la rénovation du 45, rue de Saint-Jean, un commissaire se demande quand sera déposé le projet de réalisation. M^{me} Charolais répondra par écrit.

Selon la réponse fournie par écrit dans l'intervalle par le département, le département confirme que la proposition sera déposée cet automne, au plus tard à la fin 2014, auprès du Conseil municipal.

Comptes 2013 par service, Investissements et amortissements, Crédits en cours, Aménagement du domaine public, page 138

Une commissaire souhaiterait avoir des nouvelles de la concertation avec le Canton au sujet de la révision du plan de circulation du quartier de la Jonction.

M. Pagni répond qu'il est en contact régulier avec M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat. Ainsi, un compromis a été trouvé avec le département concerné pour le quai Gustave-Ador. Sur la rue de l'Ecole-de-Médecine, la Ville de Genève revendique toujours le passage à une zone 30 km/h. Cette solution a été écartée en son temps par l'ancienne conseillère d'Etat chargée de la mobilité, qui avait préféré instaurer des sens uniques déconnectés et un site propre pour le bus de la

ligne N° 27. Une nouvelle rencontre aura lieu ce jeudi encore (soit le 12 juin précise la rapporteuse) au cours de laquelle la Ville de Genève invoquera à nouveau la nécessité de respecter l'Ordonnance de protection contre le bruit (OPB). En conséquence, il faudra reconduire le régime actuel ou basculer vers un régime de zone 30 km/h. Il fait remarquer qu'une récente jurisprudence du Tribunal fédéral ne conditionne plus les zones 30 km/h à un changement de hiérarchie des routes concernées.

Comptes 2013 par service, Investissements et amortissements, pages 128 à 150

Cette même commissaire souhaiterait savoir si le Conseil administratif entend présenter un crédit d'étude pour la rénovation de l'ensemble Cité-Jonction. M. Pagani confirme, mais seulement quand aura démarré le chantier des Minoteries. Il annonce d'ailleurs à ce propos que le chantier des Minoteries va être reporté, car il y a des soucis pour assurer les investissements de 2015 et 2016.

Comptes 2013 par service, Investissements et amortissements, pages 128 à 150

En lien avec le mandat exploratoire pour des modules de logements relais, cette commissaire aimerait encore savoir où en est le projet de M^{me} Salerno d'affecter des logements de ce type à des femmes en situation de précarité.

M. Pagani répond que ce mandat vise à savoir s'il serait possible d'installer à Fort-Barreau des modules de logements pour étudiants et artistes et que ce projet n'a rien en commun avec le projet que la Ville de Genève a à Saint-Jean, où il s'agit d'un bâtiment existant, comme la villa Freundler par exemple.

L'examen des Comptes 2013 par service ne suscitant plus de remarques, M. Genecand, en sa qualité de président de la commission, propose de reprendre des questions d'ordre général si besoin.

Un commissaire demande où apparaissent dans les comptes les subventions fédérales pour financer les revêtements phonoabsorbants. M. Macherel répond que ces écritures apparaissent, en tant que recettes, sous le compte 364 du Service du génie civil. Cette ligne est alimentée progressivement depuis quelques années: 2 millions en 2012, 4 millions en 2013, 6 millions en 2014, 8 millions en 2015. M. Pagani rappelle que le Canton ristourne depuis peu à la Ville de Genève la taxe sur les carburants qui finance l'entretien des routes. Il signale que, depuis six mois, cette ristourne est l'objet d'un contrôle de la Cour des comptes, qui vérifie, à la demande du Canton de Genève, que la municipalité utilise bien les sommes qui lui sont versées pour entretenir les routes d'intérêt cantonal qui se trouvent sur son territoire.

Ce même commissaire souhaiterait savoir si la rue des Eaux-Vives sera recouverte de revêtement phonoabsorbant. La réponse est positive. M. Macherel précise que la Ville souhaiterait faire de même pour de nombreux axes bruyants, ce d'autant qu'elle bénéficie de retours favorables des habitants. Il souligne cependant que ces mesures sont soumises à autorisation de la direction générale des transports.

En regard des demandes de citoyens, une commissaire aimerait savoir si le département analyse les demandes des élus du Conseil municipal par rapport à leur lieu de domicile. M. Pagani répond qu'il essaie de répondre de manière proactive aux demandes et interpellations pressantes, pour autant qu'elles soient justifiées et qu'elles répondent à l'intérêt général.

Discussion de la commission

La commission des travaux et des constructions prend acte à l'unanimité des comptes 2013.

15 août 2014

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif portant sur les comptes budgétaires et financiers 2013 de la Ville de Genève – Comptes par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif 2013.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

La proposition PR-1070 a été étudiée durant une séance de commission le 19 mai 2014 sous la présidence de M. Jean-Philippe Haas. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg que nous remercions pour son efficacité malgré un souci de famille.

Séance du 19 mai 2014

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice du département de la culture et du sport, et Virginie Keller, cheffe du Service culturel de la Ville de Genève, et de M. Gianni Dose, responsable du contrôle interne de gestion

M. Kanaan propose de faire un résumé des grands projets culturels de l'année 2013.

La déclaration commune du Conseil d'Etat et du Conseil administratif à propos du suivi et de la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture, qui ratifie les engagements annoncés par les deux organes exécutifs en ce qui concerne notamment le Grand Théâtre, la Nouvelle Comédie, la Bibliothèque de Genève et le Musée d'art et d'histoire (MAH). Il est important de savoir que le Conseil d'Etat a envoyé par la suite deux courriers qui concrétisent l'investissement du Canton dans cette politique. Le premier courrier fait part de la remise du projet de loi sur le financement de la Nouvelle Comédie et le second annonce le dépôt du projet de loi sur le subventionnement du Grand Théâtre.

La première réunion des magistrats à la culture du Grand Genève. Outre les représentants des différentes communes genevoises, la Ville a reçu les magistrats du district de Nyon et de France voisine.

La première session des états généraux va bientôt révéler ses conclusions.

La conférence des directions des musées genevois vient de démarrer ses travaux. Ce colloque qui réunit les différentes institutions publiques et privées de la Ville a pour but de réfléchir aux moyens de promouvoir la place muséale gene-

voise. En ce sens, il est réjouissant de constater que la deuxième édition de la Nuit des musées a reçu un accueil très favorable de la part du public. L'année 2013 a aussi connu les débuts du FMAC Mobile avec les expositions d'artistes genevois dans certaines crèches de la Ville. On peut aussi relever la création des Journées des métiers d'arts auxquelles ont participé onze institutions muséales et théâtrales.

Dans le domaine des constructions, le département de la culture et du sport suit les chantiers du Musée d'ethnographie (MEG), de l'Alhambra de très près.

La réouverture du MEG est prévue à la fin du mois d'octobre 2014, les travaux de l'Alhambra ont été quelque peu retardés à cause d'un problème lié à la ventilation. Le réaménagement des Conservatoire et Jardin botaniques et le processus de rénovation de la Bibliothèque de Genève avancent pour leur part selon les délais impartis.

Le projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire a finalement été déposé après un long travail de chiffrage des coûts. Quant à la Bibliothèque de Genève, un groupe de travail a été mis en place avec le Canton dans le but de réfléchir à un redimensionnement des besoins. Un assainissement du bâtiment s'avère déjà nécessaire et le Conseil municipal pourrait recevoir une demande de crédit d'études au cours de l'année 2014.

Enfin, on peut relever que le programme de désengagement social et progressif mis en place par le département a permis de réduire le nombre des emplois de solidarité (EdS) à 23. Une grande partie des collaborateurs qui sont sortis de ce système ont pu être réengagés en Ville de Genève. Alors que le taux de réinsertion des EdS n'est que de 11% au niveau cantonal, le travail mené par le département s'est avéré quant à lui efficace. Le principal enjeu aujourd'hui est de réduire la dizaine d'EdS qui se trouvent au MAH et dans les bibliothèques municipales. Il faut savoir que le coût des EdS est très bas en comparaison des autres collaborateurs de la Ville. Cette différence de traitement doit donc être abolie lorsque l'on sait que la plupart de ces personnes travaillent depuis des années dans l'administration municipale.

Etude des comptes avec le rapport par politique publique

Une commissaire demande quel était l'investissement de l'Association des communes genevoises durant cette année.

M. Kanaan indique que le groupe de concertation culturelle se réunit en principe tous les deux mois. Cette concertation connaît une dynamique tout à fait constructive pour ce qui est de la coordination des projets communs. On peut relever, à ce titre, l'état très positif du festival Antigél pour lequel se sont engagées financièrement plusieurs communes. La volonté d'approfondir cette colla-

laboration dans le domaine culturel s'est récemment vu appuyer par l'élaboration d'une charte de politique commune. Il est toutefois regrettable de constater que certaines communes aisées ne se sont jamais rendues aux assemblées du groupe de concertation culturelle.

Un commissaire aimerait connaître les raisons de l'augmentation de 3 millions de francs au budget des biens, services et marchandises figurant au groupe 31 de la page 126.

M^{me} Bachmann propose d'expliquer les différences de cette augmentation en procédant service par service.

Une commissaire désirerait avoir des précisions sur les institutions privées qui ont contribué aux subventions non budgétées.

M^{me} Bachmann indique que la plupart de ces subventions proviennent du fonds intercommunal.

Etude des comptes par service

Un commissaire aimerait avoir des renseignements en ce qui concerne le groupe 309 de la page 47.

M^{me} Bachmann répond qu'il s'agit des charges du personnel liées à la formation. La DRH impute ces frais dans les différents services à chaque fin d'année.

Le président souhaiterait avoir des renseignements sur l'augmentation de 18 046 francs sur le total des revenus qui figurent à la page 48.

M. Dose relève que cette somme comprend tous les remboursements d'assurances. Ces pertes sur salaires, assurance invalidité et assurance accident constituent des charges DRH.

Un commissaire voudrait savoir à quoi correspond l'augmentation de 200 000 francs relative aux institutions privées qui se trouvent au groupe 365 de la page 49.

M. Dose lui répond que ces charges financières concernent la mise à disposition des scènes de la Ville.

Le président désirerait avoir des précisions quant à la baisse de revenus liées aux ateliers de décor, en bas de la page 49.

M^{me} Keller indique que les ateliers de décor de théâtre sont gérés par les services administratifs et techniques. Grâce à la collaboration avec les services culturels de la Ville, les théâtres de Genève peuvent mandater ces ateliers à des prix plus intéressants que dans le privé. La diminution de revenus pour l'année 2013 s'explique par un plus petit nombre de demandes par rapport à l'année pré-

cédente. Cela étant dit, on peut noter que la collaboration entre les théâtres et les ateliers de décor repart à la hausse.

Un commissaire souhaiterait avoir une vision à long terme de la rentabilité de ces ateliers. Comme leurs prestations coûtent cher, il paraît pertinent de mieux connaître leur productivité pour pouvoir établir des comparaisons avec d'autres entités extérieures.

M. Kanaan soulève que la collaboration avec ces ateliers de décor reflète une volonté politique car il est certain que le choix d'une entreprise étrangère reviendrait moins cher. Cela dit, les ateliers de la Ville sont reconnus pour leur savoir-faire, lorsque l'on sait qu'ils englobent des métiers très spécifiques. Il existe peu d'entreprises privées qui puissent vivre exclusivement de la fabrication de décor comme c'est le cas pour Genève.

M^{me} Keller confirme que le maintien de ces ateliers permet de préserver un patrimoine et un savoir-faire précieux. Il faut savoir que ces ateliers travaillent pour l'ensemble des services de la Ville de Genève suivant les manifestations qu'il faut préparer. Grâce à leur existence, la municipalité peut agir rapidement lorsqu'il s'agit de créer momentanément des éléments de décor.

Un commissaire souhaiterait connaître les parts de subvention que la municipalité octroie aux théâtres pour s'adresser aux ateliers de décor. Il serait également intéressant de savoir quels sont les métiers qui opèrent dans ces ateliers.

M^{me} Keller enverra une réponse écrite en ce qui concerne ces parts de subvention. Elle invite ensuite la commission à visiter prochainement ces ateliers.

Une commissaire aimerait savoir quel type de formation est demandé pour pouvoir travailler dans des décors de théâtre.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur la diminution de charges à hauteur de 150 000 francs figurant au groupe 365 de la page 51.

M^{me} Bachmann répond qu'il s'agit des crédits d'accès à la culture. Répartis dans les budgets existant en début d'année, ces crédits dépendent ensuite des demandes émises par les différents acteurs culturels. Le département n'a que peu de mainmise sur ces dépenses puisqu'elles reposent sur le nombre de sollicitations qui peuvent être faites durant l'année. Pour prendre l'exemple des théâtres, le département verse les subventions en fonction des décomptes qui sont présentés chaque année par ces institutions. Le montant des subventions s'adapte donc aux montants qui sont avancés.

Le président remarque que certains chiffres avancés dans les comptes sont arrondis alors que d'autres apparaissent de manière très précise. Comme le document ne présente que des estimations, il paraît important de comprendre les raisons qui poussent le département à procéder de la sorte.

M^{me} Bachmann explique que les chiffres arrondis correspondent aux comptes non compétents. Il s'agit de budgets qui peuvent être ajustés en cours d'année. Les chiffres précis représentent quant à eux les comptes compétents. Il s'agit en d'autres termes du calcul effectué sur les amortissements au niveau de la Ville. La précision de ces chiffres s'explique par le besoin d'établir les montants qui seront affectés à chaque service.

Une commissaire aimerait savoir à quoi correspond le montant de 28 000 francs qui se trouve au groupe 460 de la page 51.

M^{me} Keller lui répond que cette somme correspond aux programmes faisant partie du projet Médiation culturelle, culture et handicap. Ce projet lancé par la Confédération encourage, entre autres, la participation à la vie culturelle des sourds et malentendants afin qu'ils puissent profiter de l'offre culturelle en groupe ou individuellement.

Le président désirerait avoir des précisions sur la subvention de 170 000 francs budgétés au groupe 469 de la page 51.

M^{me} Keller explique que cette somme provient du fonds intercommunal. La Ville de Genève bénéficie de ce fonds pour avoir élargi ses mesures d'accès à la culture aux autres communes du canton. Ce montant est actuellement géré par le Service de la promotion culturelle.

Une commissaire demande, en page 52, des précisions sur la collaboration financière qui a pu être mise en place entre la Ville de Genève et les autres communes du canton.

M^{me} Keller relève que la subvention de 350 000 francs du fonds intercommunal concerne essentiellement le festival Antigél et le festival de la Bâtie. La gestion et le suivi des comptes de ces projets est octroyé à une commune différente d'année en année. La responsabilité financière de ces deux festivals correspond donc à un fonctionnement en tournus.

Un commissaire demande, à la page 52, des précisions sur la baisse du budget dédiée à l'art contemporain.

M^{me} Keller relève que cette diminution du budget s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de manifestations dédiées à l'art contemporain en 2013.

Un commissaire remarque que la Manifestation d'art contemporain (MAC) ne figure pas non plus dans le budget de l'année 2012.

M. Kanaan explique que le département a préféré attendre que les collaborateurs de la MAC soumettent un projet de qualité pour concrétiser le budget. Une nouvelle proposition de projet va être présentée au magistrat durant le mois de juillet 2013. Cette formule prévue pour l'année 2015 consisterait à sortir des lieux d'exposition pour aller à la rencontre du public.

Etude des comptes du Grand Théâtre

Une commissaire demande si une séance de commission sera spécialement mise en place à cet effet.

M. Kanaan rappelle que l'étude des comptes du Grand Théâtre appartient normalement à la commission des finances. On peut noter que la subvention cantonale devrait être effective en 2015. Sous réserve du Grand Conseil, cette intervention apporterait un montant de 500 000 francs à la deuxième partie de la saison 2014-2015.

M^{me} Bachmann tient à souligner que le Grand Théâtre connaît pour cette année un excédent de charges de 26 000 francs. Il est réjouissant de constater que le Grand Théâtre a pu rendre des comptes non déficitaires avec un surplus de 150 000 francs au niveau des revenus.

Un commissaire demande si la jauge de 100 000 personnes se rendant au Grand Théâtre chaque année est toujours d'actualité en 2013.

M. Kanaan soulève que cette évaluation est toujours pertinente. Il faut savoir que l'étude comparative et prospective sur le Grand Théâtre a démontré que le nombre de représentations pouvait être augmenté en tenant compte du coût de la vie effectif à Genève. L'enjeu de l'institution est maintenant de trouver un bassin de population potentiellement intéressé par ses prestations.

M^{me} Bachmann ajoute que le Grand Théâtre est l'institution de l'étude comparative qui connaît le taux de remplissage le plus élevé. Par contre, il possède le plus petit nombre de visiteurs au cours de l'année car sa saison est plus courte que celle des autres théâtres. Il est important de savoir qu'un comité de pilotage regroupant la Ville, le Canton, l'Association des communes genevoises et des partenaires privés a été formé dans le but d'optimiser le nombre de représentations en fonction des visiteurs potentiellement intéressés. Il est clair que le but de cette étude est aussi d'augmenter les revenus du Grand Théâtre.

Un commissaire remarque qu'il existe une grande disparité dans la mise en scène des différentes productions. Cette disproportion que l'on constate au niveau des décors pourrait devenir matière à procéder à des économies.

M^{me} Bachmann souligne que le choix des décors appartient au metteur en scène invité par l'institution. Cette liberté de création laissée à l'artiste engendre des périodes de travail inégales pour les collaborateurs chargés de produire les décors. Comme ce domaine aurait besoin de plus de flexibilité au niveau de la gestion du temps de travail, la recherche d'économies serait plutôt à trouver dans les synergies avec les artisans travaillant pour le Grand Théâtre, lequel préfère limiter ses interventions dans les décisions du metteur en scène qu'elle a convié.

Un commissaire demande si le Grand Théâtre de Genève pourra également être utilisé comme théâtre ou scène de concert. Il semble, en effet, que l'institution a centré l'ensemble de ses programmations sur l'art lyrique.

M. Kanaan relève que la programmation appartient au directeur de l'institution. Cela dit, la Ville a la possibilité de répondre à des demandes de programmation momentanée au cours de l'année.

M^{me} Bachmann ajoute que l'étude comparative et prospective confirme que l'offre du Grand Théâtre manque de diversité. Cette étude a aussi indiqué que l'institution pourrait chercher de nouvelles coopérations au niveau régional. Il serait donc possible d'établir des partenariats avec plusieurs troupes de danse et différentes écoles de musique. Il ne faut toutefois pas oublier qu'une plus grande ouverture des portes de la maison engendre des coûts supplémentaires.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi une institution d'une telle importance peut rester fermée durant les deux mois de l'été. La période de vacances pourrait en effet attirer un nombre important de visiteurs.

M. Kanaan confirme que l'offre du Grand Théâtre doit être adaptée aux disponibilités et aux besoins de la population. Une offre estivale devrait être accompagnée d'une campagne de publicité importante.

M^{me} Bachmann tient à préciser que le cycle du Grand Théâtre est organisé de façon à permettre à ses collaborateurs de prendre leurs vacances en été. Une ouverture durant cette période pourrait donc être l'occasion d'explorer des pistes de collaboration avec de nouveaux partenaires. On pourrait imaginer que la maison élargisse sa programmation à d'autres domaines artistiques que l'opéra.

Un commissaire apprécie l'idée de proposer des productions différentes de l'art lyrique habituellement proposé par le Grand Théâtre. La programmation d'autres arts de la scène présenterait plusieurs avantages, à savoir une organisation à moindre coût et des prix de billets moins chers pour les représentations.

M. Kanaan se réjouit de relayer ces propositions à la direction du Grand Théâtre car elles reflètent la curiosité de la population pour les différents arts de la scène.

Un commissaire souhaiterait comprendre pourquoi les coûts de fonctionnement du Grand Théâtre sont plus élevés que ceux des autres institutions présentes dans l'étude comparative demandée par le département.

M^{me} Bachmann explique que le Grand Théâtre est l'institution la plus onéreuse de l'étude comparative parce que sa programmation dure moins longtemps et que le coût de la vie est plus élevé à Genève. La qualité de production des décors contribue également à élever les coûts de fonctionnement de la maison.

Un commissaire voudrait savoir s'il existe une concurrence entre le Grand Théâtre et l'Arena au niveau du type de programmation proposée. Dans un autre ordre d'idées, il semble que la patinoire des Vernets pourrait proposer des spectacles culturels durant les périodes de saison off.

M. Kanaan considère que la programmation scénique du Grand Théâtre se rapproche plus de celle du Théâtre du Léman quoique la qualité des productions lyriques parait moindre pour cette dernière. Il faut savoir que le Grand Théâtre ne veut pas accueillir n'importe quel type de production afin de préserver une image de prestige auprès du public. Il faut donc élargir l'espace au niveau régional et cantonal pour voir apparaître une potentielle concurrence avec la programmation du Grand Théâtre. En ce qui concerne la patinoire des Vernets, il est vrai que cette institution a accueilli par le passé plusieurs spectacles musicaux. La fin de l'organisation de ce genre d'événements s'explique par le fait que les infrastructures ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles.

Une commissaire aimerait avoir des explications sur l'augmentation des revenus du Conservatoire et Jardin botaniques qui figure au groupe 434 de la page 55.

M. Kanaan répond qu'il s'agit de revenus supplémentaires acquis en cours d'année.

M^{me} Bachmann précise que cette hausse englobe des contributions financières provenant du Canton et de quelques fondations internationales, ainsi que des projets de recherche qui ne peuvent pas être budgétés dès le départ par manque de garantie.

Une commissaire aimerait connaître la politique de la Ville en ce qui concerne les boutiques présentes dans ses musées.

M. Kanaan relève que la municipalité ne perçoit plus les musées comme des lieux exclusivement d'exposition. Les musées constituent des espaces de vie qui doivent offrir aux visiteurs des prestations de qualité et c'est la raison pour laquelle il est important d'optimiser la configuration des cafés-restaurants et des magasins. Si l'on prend l'exemple des Conservatoire et Jardin botaniques, on constate que le public est clairement demandeur de ce genre de services.

M^{me} Bachmann remarque que les Conservatoire et Jardin botaniques est la seule institution muséale pour laquelle la boutique est tenue par des employés de la Ville. Les magasins des autres musées sont organisés en gérance et cette façon de procéder sera aussi effective pour les futurs Musée d'art et d'histoire et Musée d'ethnographie. En peut ajouter que la plupart des musées de la municipalité ont l'intention de proposer leurs articles de vente sur internet. Alors que la création d'un système de paiement en ligne correspond à une réelle demande, il faut savoir que la DSIC est encore freinée par des problèmes de sécurité et de gestion. Cela dit, cette question reste une priorité pour les institutions muséales genevoises.

Un commissaire se demande si la DSIC n'aurait pas mieux fait de concentrer ses efforts sur la création d'une boutique en ligne plutôt que sur la mise à disposition de la plate-forme InterroGE.

M. Kanaan note que l'élaboration de l'interface web InterroGE ne représentait pas de difficultés techniques contrairement à la mise en place d'une boutique en ligne pour les musées. Même si le projet est discutable, il est important de souligner que la plate-forme proposée par la Ville connaît un succès public impressionnant.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur le statut du personnel intérimaire qui se trouve au groupe 308 de la page 55.

M^{me} Bachmann répond que ce groupe comprend 12 personnes travaillant en EdS.

Un commissaire voudrait avoir des informations en ce qui concerne la mise à disposition de certains locaux du Musée d'art et d'histoire à des entités privées.

M. Kanaan explique que ces prestations en nature ne figurent pas dans les documents étudiés. Il faut savoir que ces dons contribuent à financer les expositions des musées de la Ville.

Le président aimerait savoir pourquoi les dédommagements de tiers comptes qui figurent au groupe 306 de la page 55 ne sont pas budgétés à 300 000 francs.

M. Dose répond qu'il est difficile de budgéter ces dédommagements car ils correspondent à des imprévus comme des remboursements d'accident et des pertes sur salaire.

Un commissaire voudrait savoir, au groupe 318 de la page 57, à quoi correspond l'augmentation du budget en ce qui concerne les honoraires et prestations de service du Musée d'ethnographie.

M^{me} Bachmann indique que cette somme est compensée par un non-dépensé se trouvant au groupe 313 de la page 56. Il faut comprendre que le MEG avait prévu d'effectuer certains travaux en 2013, mais leur ajournement a obligé l'institution à mandater des entreprises privées pour ce travail. Alors que l'augmentation du budget est liée à cet imprévu, le non-dépensé correspond à l'annulation de l'achat en matériel pour ces travaux.

Un commissaire demande quel est le statut du personnel intérimaire qui figure au groupe 308 de la page 57.

M^{me} Bachmann répond qu'il s'agit de personnel en EdS. Il faut savoir que tous les collaborateurs intérimaires du département travaillent en EdS.

Le président voudrait savoir à quoi correspondent les amendes qui figurent au groupe 437 de la page 57.

M^{me} Bachmann indique que ces amendes sont probablement liées à des retards d'emprunt à la bibliothèque du MEG.

Le président aimerait, au groupe 32 04 (pages 57-58), des renseignements sur les indemnités de nuisance du Musée d'histoire naturelle.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'indemnités accordés au personnel pour son travail durant les jours fériés.

Une commissaire demande, en page 58, des explications sur l'augmentation des charges du musée de l'Ariana.

M. Kanaan indique que le budget n'a pas augmenté en 2013. En réalité, la hausse des charges représente une régularisation de deux postes EdS qui traduit la volonté d'autonomiser l'institution. Il faut savoir que le Musée de l'Ariana connaît un dépassement de 80 000 francs sur ses revenus et une augmentation de ses visiteurs à hauteur de 25%. Ces chiffres traduisent un rayonnement international inédit en comparaison des autres institutions muséales.

Le président voudrait savoir si les directeurs du MAMCO et du MAH disposent des pleins pouvoirs pour exprimer leur avis au public en ce qui concerne l'affaire des dons de tableaux provenant d'Allemagne.

M. Kanaan indique que le directeur du MAMCO est une institution indépendante de la Ville de Genève. Cela étant précisé, il faut savoir que les directeurs des musées de la Ville ont une liberté de parole lorsqu'il s'agit d'exprimer des compétences de métier. Dans le cas contraire, ils doivent d'abord obtenir l'aval du département avant de s'exprimer devant les médias.

Un commissaire voudrait connaître les raisons de la hausse du budget lié aux prestations du personnel pour les investissements figurant au groupe 438 de la page 61.

M^{me} Bachmann répond que cette augmentation est relative au projet de rétro-conversion, lequel comprend des frais de personnel. Ce projet a amené le département à engager des auxiliaires et à augmenter momentanément le temps de travail de certains collaborateurs.

M. Kanaan confirme que ce projet est une curiosité puisqu'il demande un paiement réel des salaires sur un crédit d'investissement.

Etude des subventions

Un commissaire demande, au groupe 365 de la page 89, des renseignements sur la hausse du subventionnement du Festival de la Bâtie.

M^{me} Keller révèle que le subventionnement de 200 000 francs provient du fonds intercommunal et est versé au Festival de la Bâtie par le service culturel.

Un commissaire aimerait connaître les raisons qui expliquent les écarts de montants versés aux différents théâtres subventionnés par la Ville.

M. Kanaan remarque qu'il faut établir une distinction entre les théâtres qui possèdent un budget de production relativement conséquent pour pouvoir financer leur saison des théâtres qui doivent demander des fonds généraux à chaque production. Ainsi, le Théâtre de l'Orangerie ne dispose que de deux soutiens du fonds général chaque été alors que les Théâtres du Galpon et de l'Usine sollicitent les fonds cantonal et municipal pour chacune de leurs pièces.

Un commissaire estime pertinent d'élaborer un tableau comparatif des subventions dédiés à ces théâtres.

M. Kanaan en prend bonne note.

Un commissaire aimerait savoir si les Théâtres de l'Usine et du Galpon ont déjà pris les dispositions nécessaires pour rendre leur salle conforme aux normes incendie.

M. Kanaan confirme que le Théâtre de l'Usine a établi les normes conformes aux dispositions de sécurité incendie. La situation du Théâtre du Galpon reste encore à vérifier.

Le président voudrait savoir s'il existe une subvention de la Ville pour la Fête de l'espoir.

M^{me} Keller relève que la Fête de l'espoir ne reçoit pas de redevances de la part de la municipalité. Cet événement bénéficie en revanche de gratuités relatives à la mise à disposition de matériel. Alors que la Fête de l'espoir accueille des musiciens de renommée internationale, les subventions octroyés par le Service culturel de la Ville concernent essentiellement des événements consacrés à des artistes locaux.

Un commissaire demande, en page 91, des informations quant à la future contribution du Canton relative à la Fondation romande pour le cinéma.

M^{me} Keller note que l'entrée de cette contribution est actuellement en discussion. Il faut savoir que le Canton a tendance à raccourcir de deux ans les conventions qui avaient été établies au départ à quatre ans.

Une commissaire aimerait savoir si la Confédération a l'intention de contribuer financièrement à la Fondation romande pour le cinéma.

M^{me} Keller répond que la Confédération ne versera pas d'argent à la Fondation romande pour le cinéma. Cela dit, on peut noter que les films qui obtiennent une subvention de l'OFC obtiennent aussi une aide de la Fondation romande pour le cinéma. Le cinéma romand dispose donc d'un montage financier à plusieurs partenaires.

Un commissaire voudrait avoir des explications sur les inégalités de soutien entre les différents festivals genevois dédiés au cinéma.

M^{me} Keller remarque que chaque festival sollicite dès le départ un certain montant suivant l'importance des projets. Il est important d'ajouter que la renommée de certains festivals leur permet de trouver des subventions externes à la Ville. Cela dit, on constate que la plupart des festivals dédiés au cinéma ont demandé une augmentation de subvention pour l'année prochaine.

M. Kanaan ajoute que certains festivals ne reçoivent pas de financements de la Confédération à cause de la concurrence extérieure. Alors que le registre cinématographique proposé par Black Movie est mis à l'épreuve par le Festival de Fribourg, le Festival Tous écrans bénéficie d'une subvention fédérale grâce à sa programmation unique en son genre.

Le président, relativement à la page 91, demande si la bibliothèque israélienne est désormais accessible à l'ensemble de la population sans que soit pris en compte le critère religieux.

M. Kanaan propose de répondre à cette question par écrit.

Une commissaire estime que la commission devrait concentrer ses efforts dans l'examen des comptes. Il semble, en effet, que le débat est en train de s'éloigner de l'aspect budgétaire de l'étude.

Le président considère que l'étude des comptes est une bonne occasion pour s'adresser au magistrat car il est accompagné d'une grande partie de ses fonctionnaires. De plus, la séance respecte le temps imparti à cet examen.

Un commissaire aimerait avoir des explications sur le dépassement de 400 000 francs relatif au fonds général pluridisciplinaire, en page 92.

M. Kanaan explique que cette somme correspond au financement du Festival Antigél par l'Association des communes genevoises. Comme l'ACG ne maîtrise pas la gestion des subventions, ce fonds transite par le département.

Un commissaire remarque que les expositions proposées par le Centre d'art contemporain ne respectent pas la convention de subvention puisqu'elles ne mettent pas en avant des artistes locaux.

M. Kanaan confirme ce constat et indique qu'il y aura des changements dans les prochaines programmations.

M. Brandt remarque que le FMAC est alimenté de manière automatique alors que la Cour des comptes avait indiqué qu'il devrait être subventionné en fonction de ses besoins.

M. Kanaan rappelle que la Cour des comptes n'émet que des recommandations. A ce stade, le Conseil administratif préfère maintenir ce système de finan-

cement car il permet une certaine marge de manœuvre pour l'organisation de ces programmes.

Etude des pages chamois consacrées aux prestations en nature

Le président aimerait connaître les raisons des prestations offertes au MAD, page 109.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'un accord temporaire de trois ans d'aide au démarrage. Cette aide s'effectue sur le paiement des loyers des locaux du MAD qui appartiennent à la Ville.

Le président voudrait comprendre, en page 109, comment le département calcule le montant relatif à la mise à disposition et location de la scène Ella-Fitzerald. Il est surprenant de constater que la mise à disposition de la scène durant les trois jours des Fêtes de Genève s'élève à 50 000 francs alors qu'elle est estimée à 192 000 francs pour toute la saison des concerts en été.

M. Dose indique qu'il faut pendre trois composantes dans ces gratuités, à savoir la scène, le matériel et le personnel. En ce qui concerne les Fêtes de Genève, le montant ne comprend que la mise à disposition de la scène. Il propose de fournir le détail du calcul à la commission.

La commission remercie les auditionnés pour leur présence et la qualité de leurs informations.

Votes

Le président met au vote les comptes qui sont acceptés par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 UDC, 1 Ve, 3 LR, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).

25 mai 2014

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif portant sur les comptes budgétaires et financiers 2013 de la Ville de Genève – Comptes par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif 2013.**Rapport de M. Sylvain Thévoz.**

La commission des sports s'est réunie le 15 mai 2014 pour étudier la proposition PR-1070 sous la présidence de M. Christian Zaugg. Le rapporteur remercie M. Daniel Zaugg pour l'excellente qualité de ses notes de séances.

Séance du 15 mai 2014

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et de M. Gianni Dose, responsable du contrôle interne et gestion.

Un commissaire estime qu'il est trop tard pour entreprendre l'examen des comptes à ce moment de la séance (19 h 30). La séance du jour n'a pas annoncé de relevé. La commission pourrait reporter cet examen à la semaine suivante. Le président relève que cet objet est prévu à l'ordre du jour et que son ajournement risque de déranger l'agenda de la commission des finances. En outre, l'expérience tend à démontrer que l'étude des comptes relatifs aux sports ne prend pas un temps démesuré. Le commissaire ayant soulevé cette question regrette cette démarche car une telle expertise devrait s'effectuer de manière approfondie.

Le président met aux voix la poursuite de l'objet à cette séance.

L'étude de la proposition PR-1070 est acceptée par la majorité de la commission.

Le président commence la numérotation des pages du document intitulé Comptes par services.

Un commissaire désire connaître les raisons qui expliquent la différence de 100 000 francs figurant au groupe 309 de la page 64.

M. Kanaan indique qu'il s'agit là d'une dépense imputable à des charges de formation.

Ce commissaire veut avoir des explications au sujet de l'augmentation du pourcentage concernant les loyers, fermages et redevances d'utilisation qui se trouve au groupe 316 de la page 64.

M. Kanaan précise que cette augmentation représente en réalité un montant de 12 000 francs.

M. Dose ajoute que cette somme concerne des locations d'équipement et de plates-formes élévatrices en fonction des travaux qui doivent être menés dans l'urgence.

Ce commissaire demande des précisions au groupe 427 de la page 64 quant à la hausse du montant relatif aux immeubles du patrimoine administratif.

M. Dose indique que cette somme concerne les gratuités liées à la mise à disposition des locaux.

Ce commissaire souhaite avoir des informations supplémentaires au sujet des revenus figurant au groupe 439 de la page 64.

M. Dose explique que ces contributions financières concernent des prestations à des tiers que l'on retrouve aussi dans les pages chamois.

Ce commissaire voudrait avoir des précisions quant à ces autres contributions.

M^{me} Bonvin affirme que ces contributions sont en grande partie liées à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Un commissaire veut avoir des renseignements en ce qui concerne la hausse de montant situé au groupe 365 de la page 64.

M. Kanaan relève que cette différence de 2 millions de francs est relative à des gratuités comptabilisées en recettes et dépenses.

Un commissaire remarque, à la page 95, une diminution de subvention concernant les clubs de basketball.

M^{me} Bonvin révèle que la subvention nominale de l'association cantonale n'a pas été versée en raison d'un bénéfice constaté suite à l'annulation du tournoi de Noël en 2013.

Ce commissaire note une baisse générale du soutien financier apporté par la Ville aux clubs de sport.

M^{me} Bonvin indique que la Ville a reçu un retour de 51 000 francs en raison de l'annulation du projet de la Maison du vélo. Les 200 000 francs consacrés au GESPORT ont quant à eux été réalloués en raison de la progression de la relève. Une grande partie de cette diminution est aussi due à des transitoires qui n'ont pas été versés à cause d'une absence de demandes émises par des associations.

Un commissaire souhaite avoir des précisions quant à la baisse de subventions liées au fonds pour les jeunes talents et au fonds d'élite.

M^{me} Bonvin répond que ces associations n'ont pas formulé de demandes au cours de l'année. Il faut savoir que le fonds pour la promotion de la relève créé par la Ville l'an dernier a intégré l'aide aux sportifs qui se trouvait dans le fonds pour les jeunes talents.

Un commissaire désire savoir à qui a été octroyée la somme de 5000 francs destinée à soutenir les jeunes talents sportifs.

M^{me} Bonvin lui répond que ce montant a été versé à un jeune tennisman espoir pour qu'il puisse poursuivre sa formation à Bienne.

Ce commissaire veut savoir si l'association Hope Genève basketball a déjà effectué une demande de subvention à la Ville afin de pouvoir baisser la participation financière qu'elle réclame aux parents chaque année.

M^{me} Bonvin note que la Ville n'a pas reçu de demande spécifique de la part de Hope en 2013. Il faut savoir que cette association fait partie du concept de la promotion de la relève qui va bientôt recevoir un montant de 150 000 francs. Alors que les jeunes sportifs pratiquant dans des disciplines individuelles perçoivent une aide financière directe, les sports d'équipe ont eux plutôt tendance à recevoir un soutien par le biais de l'association ou du club. La promotion de la relève va présenter son projet de subvention d'ici environ 15 jours.

Le président invite la commission à poursuivre l'étude des comptes avec les pages chamois.

Un commissaire constate que le montant des gratuités s'élevait à 2,5 millions de francs en 2012. Il veut comprendre comment cette somme atteint 3,7 millions de francs en 2013 alors que la Ville avait budgété 1,5 million de francs.

M. Dose explique que certaines gratuités seront budgétées en 2014.

M^{me} Bonvin ajoute qu'il n'était pas possible, en 2012, de calculer le montant exact des gratuités mises à disposition pour les sites du Bout-du-Monde, du Bois-des-Frères, de la Queue d'Arve et de la patinoire des Vernets.

Un commissaire demande si le billard de l'école des Allières continue de faire l'objet d'une location ou si la salle a été attribuée à une autre association sportive.

M. Kanaan s'engage à répondre à cette question par écrit.

Ce commissaire préférerait que ce local soit attribué au domaine sportif plutôt que culturel.

M. Kanaan soulève le fait que le Service des écoles sera probablement intéressé par ce local afin de pouvoir l'attribuer au domaine du parascolaire.

Ce commissaire demande, en page 115, si les accompagnants de personnes à mobilité réduite pourraient bénéficier de gratuités au niveau des piscines.

M^{me} Bonvin lui répond que les accompagnants bénéficient de gratuités si leur présence est nécessaire aux personnes à mobilité réduite dans le cadre de leurs activités sportives.

Ce commissaire souhaite élargir le champ des gratuités à tous les accompagnants de personnes handicapées au sein des piscines. Il regrette que ces personnes doivent payer leur ticket d'entrée dans le cadre de leur travail.

M^{me} Bonvin confirme que l'accompagnateur paie son billet si la personne handicapée n'a pas besoin d'assistance dans le cadre du type de sport qu'elle souhaite pratiquer. Ce procédé sert à empêcher les abus, car il a déjà été constaté que plusieurs personnes se soient rendues à un centre sportif avec un handicapé pour bénéficier d'une gratuité.

Ce commissaire précise sa pensée: cette gratuité serait octroyée à un accompagnateur et non à plusieurs personnes.

M. Kanaan propose à ce commissaire de lui signaler des cas concrets. Il reviendra volontiers au sein de cette commission pour discuter du sport handicap plus spécifiquement.

Le président propose de passer à la page 175 «Personnel occupé par l'Administration municipale».

Un commissaire veut comprendre la différence de 4,7 millions de francs qui existe entre 2012 et 2013 dans le tableau du personnel.

M. Kanaan remarque que ce montant englobe le département entier. La différence de montant s'explique par le fait que les charges, bien que lourdes, sont compensées par les recettes supplémentaires. Si l'on se concentre sur le domaine du sport, on remarque un écart de 430 000 francs qui s'explique en grande partie par des remplacements de postes.

Un commissaire rappelle qu'il avait demandé au département de séparer les domaines de la culture et du sport dans les documents dédiés aux comptes.

M. Kanaan lui indique qu'il est difficile de séparer le temps de travail de l'état-major qui s'occupe de ces deux domaines. En revanche, le département a tenu compte de la demande de ce commissaire dans l'élaboration du budget des services que la commission va bientôt recevoir.

Ce commissaire souhaite avoir des précisions sur les deux postes supplémentaires figurant dans le tableau (ligne 3401).

M^{me} Bonvin explique que le poste vacant s'explique par le décès d'un collaborateur au mois d'août. Comme son poste a été ouvert au mois d'octobre, il est techniquement vacant même si le département a trouvé un auxiliaire pour effectuer le remplacement avant l'engagement du nouveau collaborateur en mars.

Ce commissaire croit savoir que des personnes qui postulent pour des postes vacants à l'interne ont l'obligation d'être auditionnées.

M. Kanaan confirme ce propos.

M^{me} Bonvin ajoute que les personnes qui répondent aux critères requis sont toujours reçues pour être auditionnées. Par contre, les personnes qui ne remplissent en rien le cahier des charges ne sont pas reçues.

Vote

Le président met au vote les comptes par politique publique et le rapport de gestion du Conseil administratif 2013 pour le domaine du sport, qui sont acceptés par 7 oui (1 EàG, 3 S, 2 UDC, 1 DC) et 4 abstentions (1 MCG, 3 LR).

23 juin 2014

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif portant sur les comptes budgétaires et financiers 2013 de la Ville de Genève – Comptes par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif 2013.

Rapport de M^{me} Natacha Buffet.

Cette proposition a été renvoyée à commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 29 avril 2014. La commission s'est réunie le 22 mai 2014, sous la présidence de M. Guillaume Käser, pour l'étudier. Les notes de séance ont été prises par M. Andrew Curtis.

Séance du 22 mai 2014

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Présentation liée aux slides projetés qui reprennent les principaux chiffres des comptes 2013 du DEUS

M. Barazzone annonce que les comptes sont globalement maîtrisés, l'écart entre ces derniers et le budget de l'année étant inférieur à 0,5%. Les augmentations de revenus sont essentiellement dues à des augmentations de gratuités. Il précise d'ailleurs que les gratuités figurent aux comptes, parce que ce sont des revenus non encaissés et reportés aux comptes comme des subventions accordées, mais toujours du point de vue comptable, car il n'y a pas d'argent décaissé par la Ville. (cf. pages 116 et 117 des Comptes 2013 par service). En ce qui concerne la marge bénéficiaire, lorsqu'un revenu potentiel n'est pas obtenu, il passe automatiquement en subventions.

Les revenus sont en outre revus à la hausse, du fait notamment que le tonnage d'incinération des déchets a beaucoup diminué, ce qui «rapporte» 5,5 millions de francs (page 165).

Comptes 2013 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif

A la question de savoir si l'augmentation des horaires de travail des agents de la police municipale est compensée d'une quelconque manière par les amendes infligées par ces derniers, il est rappelé que les nouveaux horaires ont uniquement

une incidence organisationnelle. L'écart dans le traitement du personnel est peut-être dû à des phénomènes non maîtrisables tels les départs à la retraite.

Il est rappelé que REGATE (regroupement des ateliers) répond à un besoin d'augmenter l'efficacité. C'est la raison pour laquelle les ateliers de mécaniques et de peintures et les menuiseries ont été réunis au sein du Service logistique et manifestations (LOM) et sont devenus transversaux.

A la question des frais occasionnés par le projet Convergences tel qu'il avait été imaginé et discuté en commission, le magistrat précise que les coûts du projet sont surtout liés aux frais d'honoraires des avocats et à l'étude menée en 2013.

Les factures provisionnées sont passées en pertes lorsqu'elles sont provisionnées depuis trop longtemps (page 37).

La question de l'ancienneté des véhicules du LOM est abordée ainsi que le lourd investissement qui risque d'en découler. Le magistrat abonde dans ce sens et affirme qu'une proposition a été déposée auprès du Conseil administratif pour un montant de 829 500 francs.

Le bilan du contrat local de sécurité est bon et les infractions ont ainsi considérablement diminué (page 163).

Un commissaire s'interroge sur l'augmentation des revenus et pense que cela est peut-être dû au fait que le Conseil administratif a tendance à toujours les surestimer et un autre s'interroge sur le fait que cette augmentation est peut-être due à un meilleur tri des déchets.

Les revenus n'ont pas été surestimés, mais les coûts de fonctionnement ont diminué, comme le tonnage d'incinération des déchets. Un budget reste estimatif. Le magistrat ajoute que le tonnage dépend aussi de phénomènes non maîtrisables tels que la météorologie. A tout cela s'ajoute le fait que le prix de l'incinération a augmenté au 1^{er} janvier 2014 en raison d'ordonnances cantonales qui ont pour but la création d'une nouvelle usine d'incinération à l'horizon 2022.

Les revenus des biens sont la contrepartie des gratuités accordées.

A la question de savoir si une diminution des charges du personnel correspond à une diminution du personnel, le magistrat répond que l'écart est dû à la formation des nouveaux agents de la police municipale. Il y a un décalage entre le calendrier politique et le calendrier de formation. L'objectif reste tout de même celui d'avoir 200 agents de la police municipale à l'horizon 2015-2016 (page 166).

Quant aux caisses de pension et de prévoyance, il paraît curieux de les voir augmenter alors que le personnel diminue, mais il est difficile de l'expliquer tant les charges relatives à ces caisses sont non maîtrisables.

Les taux d'absentéisme diffèrent selon les secteurs et les tailles du département, mais il n'y a tout de même, dans l'ensemble, pas de grandes variations,

Le budget des fournitures bureau a augmenté et ceci est dû aux gratuités de la Société générale d'affichage (SGA) sur l'installation des panneaux publicitaires. Cette charge supplémentaire est compensée dans le groupe 427 «politique publique». La SGA a quant à elle une concession obtenue suite à un appel d'offres (page 166).

Comment se fait-il que les amendes soient considérées comme des revenus? Elles ne le sont pas, mais le revenu de ces dernières est tout de même une réalité et c'est donc un simple principe comptable (page 167).

L'écart entre les comptes 2012 et 2013 qui se rapportent au personnel du Service d'incendie et de secours (SIS) est grand et dû aux mécanismes salariaux. Les salaires, à effectifs constants, augmentent et donc les charges du personnel aussi (page 167).

Qu'en est-il du futur fonctionnement des SIS et des facturations des interventions hors territoire de la Ville? Le magistrat a pour objectif de voir la participation des autres communes augmenter, car même si plus de 40% des interventions se font hors du territoire de la Ville, elles ne paient qu'à hauteur de 30% des frais engendrés (page 168).

La question du personnel des parcs est soulevée et la différence entre le budget et les comptes semble importante. Le magistrat explique qu'elle est due à un transfert de postes entre le Service des espaces verts (SEVE) et la Voirie, mais les transferts sont terminés. En 2014, environ 10 postes ont été repourvus (page 170).

Le projet *Genève, villes et champs* est explicité.

Comptes 2013 par services

A la question de savoir pourquoi la ligne eau, énergie et combustibles a autant augmenté, il est difficile de répondre, car cela dépend du Service de l'énergie et le DEUS ne maîtrise pas cette question.

La subvention accordée à l'association la libellule sert à aider les enfants qui sont encouragés à s'intéresser à l'environnement au travers d'ateliers et du soin d'un potager (page 97).

Les Divers tiers externes Ville de Genève et les prestations en nature dont ils bénéficient correspondent à des mises à disposition de composition florales à l'Etat lors de manifestations officielles. Les associations peuvent elles aussi disposer une fois par an de ces compositions florales prêtées par la Ville.

Comptes 2013 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif – Direction des systèmes d’information et de communication (DSIC)

Les principales actions en termes de nouveaux projets peuvent se lire aux points 315 et 318. Elles consistent principalement à entretenir le matériel et les systèmes informatiques et à développer de nouveaux projets. Certains coûts, tels que l’entretien du matériel par des tiers, demeurent fixes.

Si certains projets n’ont pas pu être finalisés ou ont été abandonnés en 2013, c’est en raison d’un manque de personnel.

L’augmentation du coût de location des appareils multifonctions en 2013 et la question de la possibilité de les acheter plutôt que de les louer est abordée et il est répondu que l’augmentation est essentiellement due au prix des photocopies qui restent trop nombreuses, malgré l’informatisation des données. Il serait difficile d’amortir le prix d’achat des appareils multifonctions si on devait les acheter. Il vaut mieux les louer durant trois ou quatre ans.

L’important écart négatif entre le budget 2013 et les comptes en ce qui concerne les honoraires et prestations de service est abordé et il est expliqué que certains services ont disposé de moins de moyens que ce qui était initialement prévu, mais que la somme non dépensée a été utilisée pour d’autres services. Les comptes de la DSIC sont donc plus ou moins à l’équilibre par rapport au budget.

Les engagements temporaires au sein de la DSIC sont abordés et il est confirmé que les trois postes ont été internalisés. Les trois postes vacants ont quant à eux été repourvus en janvier 2014, donc toujours vacants selon les présents comptes.

Votes

La parole n’étant plus demandée, le président propose de passer aux votes sur les comptes du DEUS et de la DSIC.

La commission vote sur le choix de voter les comptes ce soir au lieu d’attendre les documents réclamés.

La commission accepte de voter les comptes sans attendre les documents réclamés par 8 oui (1 EàG, 1 DC, 2 S, 3 LR, 1 Ve) contre 2 non (MCG).

La commission vote sur les comptes 2013 du DEUS, qui sont acceptés par 8 oui (1 EàG, 1 DC, 2 S, 3 LR, 1 Ve) et 2 abstentions (MCG).

La commission vote sur les comptes 2013 de la DSIC, qui sont acceptés par 8 oui (1 EàG, 1 DC, 2 S, 3 LR, 1 Ve) et 2 abstentions (MCG).

25 mai 2014

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif portant sur les comptes budgétaires et financiers 2013 de la Ville de Genève – Comptes par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif 2013.

Rapport de M^{me} Marie Barbey.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse s'est réunie le 22 mai 2014, sous la présidence de M^{me} Michèle Roulet.

La rapporteuse remercie le procès-verbaliste pour sa diligence et pour la qualité de son compte rendu.

Séance du 22 mai 2014

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Vallat, directeur général, M^{me} Koch, directrice adjointe, M^{me} Capeder, cheffe du Service de la petite enfance, M^{me} Widmer, cheffe du Service des écoles, et M. Schroft, chef du Service social

M^{me} Alder présente le bilan du département de la cohésion sociale et de la solidarité en 2013. Elle explique que trois politiques publiques prioritaires ont été menées: la petite enfance, la politique de l'enfance et de la jeunesse, la politique sociale.

Pour la politique de la petite enfance, la priorité a été d'augmenter la capacité d'accueil dans les institutions de la petite enfance (IPE) et de maintenir la qualité de l'accueil. Depuis son arrivée à la tête du département, un effort conséquent a été entrepris pour ouvrir de nouvelles structures, notamment l'Espace de vie enfantine du Prieuré, et celui des Minoteries, qui a été ouvert après des travaux. La Ville a augmenté les places dans les structures existantes. Il y a 50 places en plus, au prix du renforcement des équipes, ce qui a pour conséquence une réduction du coût moyen de la place en crèche, car on est sur de l'existant. Il faut éviter que des places en crèche ferment aussi. En 2013, ce sont 151 nouvelles places de crèche qui ont été créées, auxquelles on doit ajouter 20 places de la Dent de lait & Co, à nouveau disponibles. Donc, il y a 171 nouvelles places supplémentaires, soit le nombre le plus élevé depuis 2006. La principale augmentation des charges dans les comptes du département concerne ce poste. A ce jour, le taux de couverture des besoins exprimés en ville de Genève est de l'ordre de 80%, un pourcentage qui fluctue au niveau des quartiers. Au terme

de la planification établie, la Ville est proche du taux de 90% prévu à l'horizon 2017. La Ville est donc assez proche d'atteindre le but fixé. Le département souhaite développer un partenariat avec les entreprises privées pour développer la capacité d'accueil de la petite enfance. Parallèlement, il y a une motion au Conseil municipal qui souhaite que la Ville de Genève ouvre une structure pour accueillantes familiales de jour. L'ouverture aura lieu en 2014. De ce fait, la Ville diversifie les modes d'accueil et répond aux mamans de jour qui souhaitent avoir un statut de salarié.

Au niveau de la politique de l'enfance, la mise en place des nouveaux plans et horaires scolaires a occupé le Service des écoles. L'extension des horaires scolaires le mercredi matin pour les enfants de 5P à 8P va avoir des conséquences organisationnelles importantes, que ce soit pour les responsables de bâtiments scolaires, pour le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), qui prendra en charge les enfants entre 11 h et 13 h 30, pour les associations de restaurants scolaires qui assureront le repas de midi le mercredi également et pour la patrouille scolaire qui assurera un jour supplémentaire au niveau de la sécurité du chemin de l'écolier. Le Service des écoles a travaillé sur la réorganisation de la gestion et de l'entretien des bâtiments scolaires. Un projet entamé il y a trois ans et qui aboutira en août prochain. Cette réorganisation permettra l'accueil de la communauté scolaire le mercredi, avec l'ouverture étendue des locaux le week-end. Concernant les places de jeux, le service a produit une étude et on a déposé un projet que le Conseil municipal a accepté pour une dizaine de places de jeux. Il y aura quatre sites à la rive droite notamment. La Ville va développer ce dispositif sur la rive gauche en 2015. Le nettoyage des places de jeux a été revu, avec une collaboration avec M. Barazzone et le Service Voirie – Ville propre. Les prestations de nettoyage ont été renforcées. Au niveau du Service de la jeunesse, celui-ci a poursuivi son travail auprès des jeunes. Ce n'est pas toujours visible et il y aura un compte rendu des activités précises. Les travailleurs sociaux accompagnent des centaines de jeunes dans les projets. Il s'agit vraiment de faire avec les jeunes et non à la place des jeunes. Sur la question des locaux en gestion accompagnée, il y a une grande demande des jeunes pour utiliser des locaux. Et l'association Hors murs les accompagne et leur donne la responsabilité d'en faire bon usage. Il y a aussi la question de l'activité physique et de loisirs dans les salles de sport, et les festivals.

Un autre chantier et volet important était celui de l'action sociale. Les activités du secteur communautaire, notamment les espaces de quartier, ont été fortement mis en cause au niveau des débats budgétaires. Il y a eu de belles réalisations en 2013, notamment les points info-services. A l'espace Sécheron par exemple, ou ailleurs, ce sont des bâtiments qui reçoivent des centaines d'associations. On a ouvert la Villa Yoyo à la rue de Lyon. Celle-ci est un par-

tenariat avec les Unions chrétiennes qui permet un accueil parascolaire pour les enfants, le mercredi et aussi le samedi. Au niveau de l'action sociale individuelle, il y a eu la mise en place de l'allocation rentrée scolaire, qui remplaçait des anciennes allocations sociales aux familles qui étaient obsolètes. Le non-recours aux prestations sociales est également un problème important. La Ville a essayé de renforcer l'information des publics cibles pour que ceux-ci puissent obtenir les informations demandées, afin de faire appel aux prestations quand leur situation le demande. Il y a aussi le secteur des logements relais qui a été augmenté, avec la Villa Freundler, qui dispose de huit chambres pour les jeunes en formation. Le département espère que ces logements vont augmenter dans un avenir proche. Il y a aussi les promotions seniors. Elles rencontrent un vif succès, sachant que, pour beaucoup, le départ à la retraite est un nouveau pas dans l'existence et il faut ritualiser ce moment. Il y a un retour positif et une importance croissante de faire des liens entre les uns et les autres. Puis il y a le secteur de la lutte contre l'exclusion, pour lequel le département a contenu les budgets. La Ville a amélioré l'accompagnement et la question de l'hébergement des sans-abri. Il y a aussi l'étude en cours concernant les abris ouverts à l'année. Le département travaille avec les associations. Il y a eu un rapport de précarité pendant les Assises de la précarité. Celles-ci ont mis en exergue les problèmes en matière d'hygiène, d'hébergement, et de certaines populations. Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire a dû faire face à de nombreux problèmes, notamment ceux liés aux fours, qui étaient dans un état assez lamentable. Malgré cela, les équipes ont pu assurer la continuité du service sans que les familles en soient affectées. Il y a des projets en cours, notamment sur les installations de Châtelaine, de Saint-Georges et du cimetière des Rois; on constate qu'il y a un retard d'investissement, ce qui fait qu'on doit investir de manière plus conséquente que si on avait entretenu ces équipements au bon moment. Au niveau de l'état civil, il y a eu la demande de numérisation des registres de l'état civil.

Au niveau des résultats, le département s'est engagé à des dépenses à hauteur de 250 millions de francs pour un budget qui était de 251 millions. C'est une prouesse et, pour une fois, on est très près des estimations faites. M^{me} Alder remercie les services qui ont été au plus près du budget. Il y a eu des dépassements au niveau de trois services:

- au niveau de la direction, il y a un dépassement qui s'explique par un congé hors maternité et une personne en arrêt maladie de longue durée, qui est décédée en février dernier;
- au niveau du Service social, il y a eu un dépassement qui s'explique par les prestations complémentaires en faveur des personnes âgées en forte augmentation et le rattrapage de facturation des cotisations AVS et AI, qui reviennent aux communes. Et puis il y a eu un changement au niveau du financement des locaux que la Ville met à disposition de l'Hospice général et de l'Insti-

tution genevoise de maintien à domicile (IMAD). C'est une charge qui est compensée par une hausse des revenus et l'annulation de la gratuité;

- au niveau du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, il y a un dépassement dû aux problèmes rencontrés sur les lignes des fours. Il y a des frais de maintenance et des fours crématoires ont dû être augmentés.

L'intégralité du budget n'a en revanche pas été dépensé dans les secteurs suivants:

- le Service de la petite enfance n'a pas dépensé l'intégralité du budget. Cela est dû au retard de la structure de coordination;
- le Service de la jeunesse, cela concerne le retard de travaux d'entretien dans les maisons de quartier. Cela est dû au transfert de responsabilités au niveau de la Direction du patrimoine bâti. La subvention s'est révélée moins importante que prévue.

Au niveau des écoles, les comptes sont équilibrés. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse s'était émue que le budget était mal estimé par le passé. Aujourd'hui, des améliorations ont été apportées et on est au plus près des montants budgétisés. Les recettes sont en augmentation dans plusieurs services. Le tarif des émoluments n'avait pas été adapté et a été corrigé. Le département a reçu des financements cantonaux et fédéraux. Donc il y a une augmentation de 1,5 million de francs.

M^{me} Alder conclut en disant que tous les services ont travaillé au renforcement des procédures et des contrôles internes, pour une meilleure gestion des deniers publics. Ils ont un rapport d'activité qu'ils distribuent aux membres de la commission, ainsi que le rapport de la vie associative, qui suscite toujours beaucoup d'intérêt.

Questions des commissaires

Les questions générales des commissaires ont porté sur les sujets suivants

La mise en place du mercredi matin: M^{me} Widmer explique que son service a conduit une étude avec l'Université sur les besoins des parents. Ils ont fait cela sur un échantillonnage très important. Ils avaient besoin de connaître les pratiques actuelles et les besoins futurs. Ils ont vu qu'un nombre important de parents voulaient une prise en charge le midi.

Les éventuelles actions prises par le département pour lutter contre les effets de seuil de la politique sociale: M. Vallat répond qu'il y a les prestations complémentaires au retraités AVS/AI, où il y a ce souci d'effet de seuil, mais le département n'a pas travaillé dessus cette année. Concernant l'allocation rentrée scolaire, M. Vallat précise qu'il n'y a pas d'effet de seuil car les montants versés

sont très faibles. Le choix du Conseil administratif a été de verser cela pour les personnes qui ont déjà le subside de la caisse maladie. C'est pour des questions très pragmatiques. Il s'avère que pour un montant de 130 francs versus un montant de 180 francs par enfant, on ne peut pas demander à un fonctionnaire municipal d'analyser une situation de revenu et de fortunes pour arriver à un calcul extrêmement précis.

L'ouverture des points info-services: M^me Alder précise que le Conseil administratif a validé l'ouverture de deux points info-services en 2014, sachant que les deux premiers, à la rue Dancet et à la rue Hoffman, ont démontré l'utilité au niveau des demandes qui ont été faites. M. Schroft explique que l'évaluation a été conduite rapidement et a fait état d'une demande en constante progression. La demande est le fait de personnes du quartier avec des questions de toute nature en lien avec les assurances sociales, l'administration, les différentes prestations de la Ville ou du Canton. Ce sont principalement des femmes, mères de familles, qui venaient poser des questions.

L'intégration par le département des objectifs du développement durable: sur l'objectif dit 9A, qui vise l'accessibilité des prestations municipales aux populations qui maîtrisent mal le français – ce qui représente environ 20% de la population genevoise – le projet en tant que tel est conduit par la direction du département. Il vise à compléter des publications des services du département, notamment le Service social, la police municipale, etc. L'objectif est d'avoir une administration non pas plurilingue, mais une administration qui tient compte de ce qu'une partie de la population a du mal à accéder et à comprendre en quoi consiste les prestations municipales et ce qu'il faut faire pour y accéder.

M^me Widmer explique, concernant le Service des écoles, que cela fait plusieurs années qu'il développe la présence des produits Genève Région – Terre Avenir (GRTA) dans les restaurants scolaires. Actuellement, il en est à un produit quotidien et un produit mensuel. Il a du mal à passer au niveau supérieur, car les cuisiniers ont du mal à s'adapter.

Lignes par lignes

Page 76: non-dépensé. M. Vallat répond qu'il y a un non-dépensé de 1 013 539 francs et pour l'essentiel, à hauteur de 1 106 000 francs, c'est le non-dépensé sur la structure de coordination des accueillantes familiales.

Page 77, ligne 308: personnel intérimaire. M^me Alder répond que, effectivement, il s'agit du remplacement de personnel. Il est lié notamment à la réorganisation des responsables de bâtiments scolaires. M^me Widmer explique que, dans les derniers exercices, ils ont déjà expliqué ce cas. Depuis quelques années, la Ville n'a pas réengagé les départs à la retraite, car ils ont gardé les

postes pour pouvoir les réaffecter dans le cadre de la réorganisation. C'est-à-dire que le service est en plein processus d'évaluation de fonctions pour redéfinir les missions, les horaires et les cahiers des charges de tout le personnel de nettoyage du service. Et, pendant cette période, la Ville ne voulait pas prendre le risque d'engager des personnes, soit sur un autre cahier des charges, soit carrément sur une autre place de fonction. Les choses avancent. C'est un énorme processus auquel tout le personnel a été plus qu'associé. Le recrutement a été lancé. Tout est en train de se décliner à partir de là. Et on espère qu'à la fin de l'année tous les postes vacants seront repourvus.

Page 77, ligne 309. M. Vallat explique que les budgets existent mais qu'ils sont sous la rubrique idoine dans le budget de la Direction des ressources humaines (DRH) au moment de l'élaboration du budget et ils sont ensuite éclatés. La DRH va avoir un non-dépensé colossal et les services vont tous être en dépassement. Si on prend la ligne 309, dans tout le budget de la Ville, celle-ci est équilibrée. En réalité, la DRH ne veut pas donner un budget formation à chaque service car, d'une année à l'autre, un service peut avoir beaucoup de besoin et un autre n'en aura aucun. Si on mettait chaque année le même montant, il y aurait un risque que des services qui auraient besoin de formation ne puissent pas y recourir. Et au contraire que des services qui n'auraient pas besoin de formation puissent dépenser le budget qu'ils auraient pour la formation. Cela paraît plus clair à la DRH, au risque de créer ce phénomène de dépassement.

Subventions

Un commissaire (LR) s'interroge sur les subventions. A l'exception de ce poste, il y a une permanence dans l'octroi des subventions. Il demande si elles sont remises en cause, et s'il y a des critères qui feraient qu'une institution ne justifierait plus qu'on la soutienne et qu'une autre le justifierait à la place, car les chiffres sont très largement similaires.

M^{me} Alder répond que non, il y a des associations qui ne sont plus subventionnées et ce n'est pas systématique. Chaque association est subventionnée en fonction d'une mission qui lui est déléguée. L'effort est fait pour ne pas faire exploser ces lignes. Lorsque parfois une subvention n'est plus affectée à une association, elle est remise à une autre association qui répond aux politiques publiques prioritaires. C'est notamment pour répondre aux injonctions du Conseil municipal qui demande un budget équilibré. Les besoins sont largement au-dessus de ce qui est écrit ici. Ils refusent des demandes chaque mois et essaient d'aller au plus près des politiques publiques. Il y a un soutien et un accompagnement de certains groupes par exemple. Et ce n'est pas parce qu'une fois une association a eu une ligne budgétaire qu'elle l'aura *ad aeternam*.

M. Vallat revient sur la question de la variation des montants du Service social au niveau des subventions. La variation de 511 000 francs s'explique pour 82 000 francs par la Nouvelle Roseaie, à la page 101, ligne 364, et pour 429 000 francs par les prestations versées à des personnes physiques. Si on regarde, on a la ligne «prestations municipales» avec 654 000 francs de dépassement qui correspondent aux prestations AVS et AI pour les personnes âgées. A contrario, l'allocation rentrée scolaire, de 558 000 francs, est compensée par la baisse des allocations sociales de 517 000 francs qui sont des allocations sociales familiales. Il s'agit de la fameuse opération de compensation faite l'année dernière.

La présidente dit qu'on peut se demander à quoi sert le Conseil municipal si on peut créer une ligne 366 (allocation rentrée scolaire) comme cela, sans la mettre au niveau du budget. M^{me} Alder dit que ce n'est pas le fait d'inventer une ligne qui est en cause. La Ville a une ligne destinée aux personnes en situation financière difficile. Il y avait un non-dépensé. Ils ont réfléchi pour voir où étaient les besoins aujourd'hui. Il y avait les familles, qui sont très impactées par les charges dévolues à l'éducation. Et il y a la prestation de l'allocation scolaire qui était tout à fait bienvenue. Une autre allocation proposée était une allocation sur les transports car avec le coût de l'abonnement, quand on a trois enfants, cela coûte cher. Mais l'allocation scolaire a été validée par le Conseil administratif et le règlement car cela dépendait d'une compétence du Conseil administratif.

Une commissaire (S) revient sur l'augmentation des prestations municipales. Elle demande des commentaires à leur sujet. Elle demande si c'est un signe qu'il y a une augmentation de la précarité.

M. Schroft répond que, en 2012, il y a eu une action de communication. Les effets se sont fait sentir de façon significative en 2013. Le département de la cohésion sociale et de la solidarité se réjouit que les personnes qui ont ce droit le sollicitent. 50% des personnes ayant ce droit en Ville de Genève sollicitent cette prestation. A priori, avec le maintien d'une information sociale efficace en Ville de Genève par le biais des points info-services, on continue à promouvoir et à informer la population des prestations sociales auxquelles elle peut prétendre.

Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés par 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S) et 6 abstentions (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG).

Le président. Le rapport de la commission des finances a été rédigé par M. Olivier Fiumelli, ceux des commissions spécialisées par M^{me} Florence Kraft-Babel, M^{me} Marie Barbey, M^{me} Natacha Buffet, M. Sylvain Thévoz et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des finances (DC). Je réserve la position du Parti démocrate-chrétien pour la discussion qui suivra. Pour l'heure, Mesdames et Messieurs, je vous donne un bref aperçu du déroulement de nos travaux sur les comptes 2013 de la Ville de Genève.

Leur examen n'a pas été facile, étant donné le renvoi multiple de la proposition du Conseil administratif aussi bien à la commission des finances que dans les commissions spécialisées. A mon sens – mais je sais que d'autres partagent cet avis, dans ce parlement – l'exercice de vérification des comptes devrait incomber en priorité à la commission des finances, qui a pour mission de s'assurer que les budgets votés ont bien été dépensés conformément aux affectations prévues.

Toutefois, il a été décidé d'impliquer également les commissions spécialisées dans ce processus. C'est peut-être une bonne idée, mais cela rend plus difficiles l'exercice à effectuer et le fonctionnement des commissions dans ce cadre. En effet, la logique voudrait que la commission des finances bénéficie des rapports des commissions spécialisées avant de commencer l'examen des comptes départementement par département.

Or, cela n'a pas été possible, il faut bien l'avouer, pour de simples raisons de calendrier. Les séances plénières du Conseil municipal ayant généralement lieu le mardi et le mercredi, la commission des finances ne peut pas se réunir ces jours-là comme elle le fait d'habitude, ce qui limite d'autant les dates disponibles pour ses travaux. De plus, certains magistrats ayant eu des empêchements, nous avons dû reporter certaines séances. Enfin, nous n'avons pas pu auditionner comme nous l'aurions voulu les représentants de la commission des travaux et des constructions, ainsi que ceux de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Malgré tout, le travail a été effectué le plus sérieusement possible, comme le reflètent les 115 pages de l'imposant rapport de M. Olivier Fiumelli et des rapporteurs des commissions spécialisées. Finalement, les comptes de la Ville ont été votés par la commission des finances, malgré le refus du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien et l'abstention de l'Union démocratique du centre. Voilà ce que je voulais dire en tant que président de la commission des finances. Je donnerai tout à l'heure, en premier débat, la position politique du Parti démocrate-chrétien.

Le président. Je ne peux pas donner la parole à M. Olivier Fiumelli, car il ne siège plus au Conseil municipal. Les rapporteurs des commissions spécialisées n'étant pas présents ou ne souhaitant pas prendre la parole, j'ouvre le premier débat. Je précise que les comptes 2013 doivent être traités par notre plénum avant le 30 septembre 2014. Le troisième débat étant obligatoire, nous devons impérativement le mener ce soir; nous le ferons à 20 h 30, si nous terminons le deuxième débat avant 19 h.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous souvenez des résultats des comptes 2013, dont nous avons pris connaissance lorsque la proposition PR-1070 nous a été soumise. En faisant les additions et soustractions indiquées, on peut se dire que ces comptes ne sont finalement pas si mauvais que cela – mais tel n'est pas mon avis, car la réalité est autre.

Je souligne que les comptes 2013 font l'objet de corrections portant sur les exercices précédents. Ce processus se poursuivra, même si nous espérons qu'il y aura dorénavant de moins en moins de corrections, puisque l'Etat semble disposer de nouveaux outils pour affiner ses calculs.

Bien entendu, ces corrections modifient passablement la donne, ce qui nous empêche d'avoir une véritable vision des comptes 2013. Pour cette raison, nous ne pouvons pas établir de projets de budget qui soient au plus près de la réalité des recettes et qui tiennent la route. J'ose espérer que l'on prévoit aussi précisément que possible les dépenses budgétaires en fonction des recettes prévisibles, et non l'inverse! Mais je ne suis pas sûr qu'il en soit toujours ainsi...

Dans les comptes 2013, si on neutralise les correctifs, le résultat pour les personnes physiques est un déficit de près de 35 millions de francs. Ce n'est pas rien! Pour les personnes morales, la situation est assez proche des prévisions budgétaires, si l'on ne tient pas compte des corrections qui portent principalement sur l'exercice 2012 – mais peut-être aussi sur d'autres années; si l'on en tient compte, on obtient un excédent de 42 millions de francs qui permettra de contrebalancer le résultat négatif concernant les personnes physiques. Il n'en demeure pas moins que tous ces correctifs faussent le jeu, ce qui est extrêmement désagréable pour nous.

Certes, il y a des recettes extraordinaires, mais elles ne perdureront pas forcément. Je songe avant tout à la fameuse redevance pour l'utilisation du domaine public par le parking du Mont-Blanc, que la Ville a – enfin! – touchée. Sauf erreur, cinq années ont été comptabilisées en une seule fois, ce qui signifie que le

montant de cette redevance ne sera pas aussi élevé les prochaines années; il faut en tenir compte.

Quant à la revalorisation des actions de la BCGe, je doute qu'il s'agisse réellement d'une opération comptable. On ose espérer que la BCGe ne nous refera pas le coup d'il y a quelques années, mais jamais rien n'est impossible! Nous ne souhaitons pas que cela se reproduise, mais nous devons rester prudents.

Je mettrai d'autres «recettes» entre guillemets, notamment celles qui sont liées à l'Hôtel Métropole et au Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Je souhaite que ces bénéfices soient mis en rapport avec ce que cela nous coûte. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je nourris les plus graves doutes à ce sujet, car l'Hôtel Métropole doit être rénové. Il paraît que l'on procède chambre par chambre en faisant des rotations, mais nous ne savons pas vraiment qui paie les travaux; ce point n'est pas tout à fait clair, malgré les comptes détaillés que nous avons demandés. J'aimerais savoir qui finance cette rénovation car, finalement, on glisse tout cela dans les comptes de l'Hôtel Métropole et c'est des recettes en moins! Je tiens à être certain que le financement n'est pas assuré par le budget des investissements de la Ville, ce dont je ne suis pas sûr. Il me semble qu'il serait bon d'éclaircir une fois pour toutes cette affaire.

Dans les comptes 2013 figure évidemment la contribution extraordinaire de 119,5 millions de francs versée à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (SIG) et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP). Ce montant a dû être intégré aux comptes de fonctionnement, comme l'Etat l'avait demandé. Evidemment, ces 119,5 millions de francs plombent les résultats de l'exercice 2013 mais, même si l'on fait abstraction de cette dépense extraordinaire, les comptes ne sont pas aussi bons que certains l'affirment.

Je m'arrêterai un instant sur la problématique de la CAP. En ce qui me concerne, je voulais que les 119,5 millions de francs ne soient pas payés en une seule fois, mais en plusieurs tranches – par exemple, en six versements de 20 millions de francs. Je crois que cela aurait été possible, malgré la volonté affichée – dans un premier temps – de ne pas procéder ainsi. Je précise que nous n'avons pas reçu les informations nécessaires pour prendre une décision pertinente, car nous n'avons pas su assez tôt que le délai d'assainissement de la CAP et des autres caisses de pension analogues avait été reporté d'une année par le Conseil fédéral. Si nous en avions été informés, nous aurions certainement eu la possibilité de négocier une autre procédure.

Je répète ce que j'ai déjà dit, car c'est important: je ne vois pas pourquoi la Ville devait absolument verser en une seule fois, avant le 31 décembre 2013, 119,5 millions de francs dans les caisses de la CAP. D'ailleurs, j'aimerais bien

savoir ce que la caisse en a fait et comment elle a investi ce montant; il n'est pas si simple de gérer une somme pareille!

Quoi qu'il en soit, d'autres entités également affiliées à la CAP – mais ayant leur propre caisse – ont suivi un processus différent: les Services industriels de Genève, eux, ont obtenu la possibilité d'effectuer le versement requis par tranches, comme cela se fait également à l'Etat pour la recapitalisation des caisses. Je pense notamment à la nouvelle Caisse de pension de l'Etat de Genève (CEPG) – même si, bien sûr, ces versements sont aussi inscrits au budget de fonctionnement du Canton. Cela dit, les engagements pris par l'Etat pour cette nouvelle caisse sont énormes, puisqu'il devra procéder à des contributions par tranches réparties sur de très nombreuses années. Eh bien, ces montants figurent simplement en pied de bilan.

Je ne vois donc pas pourquoi la Ville devait les inscrire aux comptes de fonctionnement; je pense que c'était une erreur. Sur ce point, on n'a pas voulu nous écouter – même si nous ne sommes intervenus que tardivement, car nous n'avions pas reçu à temps les renseignements nécessaires. Désormais, nous devons nous montrer un peu plus vigilants, lorsque l'on nous présente des processus de ce genre-là. Le Conseil administratif nous doit une bonne information!

Elle était certainement valable au moment où nous avons commencé à débattre de la recapitalisation de la CAP, mais on ne nous a pas mis au courant tout de suite du délai décidé par le Conseil fédéral; en ce qui me concerne, en tout cas, je n'en étais pas informé et je crois qu'aucun membre du Conseil municipal ne l'était. Je ne l'ai appris que plusieurs semaines plus tard – par hasard, qui plus est! En tout état de cause, on ne peut pas prendre de bonnes décisions si on n'a pas les bonnes informations.

Je dirai aussi quelques mots sur les investissements. Tout d'abord, je me référerai à certains propos tenus par notre cher ministre des travaux, qui n'est pas présent ce soir – mais nous l'excusons volontiers. On se souviendra que les investissements aux comptes 2012 avoisinaient les 154 millions de francs – j'arrondis un peu – alors que le budget 2012 ne prévoyait pas du tout un tel montant, mais un plafond de 100 ou 110 millions de francs, je n'ai plus le chiffre exact en tête.

M. Pagani nous disait: «Il est absolument impossible de réduire les investissements, cela nous obligera à fermer des chantiers, ce sera une catastrophe, ni l'Alhambra ni le nouveau Musée d'ethnographie (MEG) ne verront le jour...» Tout cela, c'est du bidon! Prenons les comptes 2013: M. Pagani n'a pas réussi à dépenser son budget! A-t-il fermé un chantier? Non! Quant au MEG, il sera inauguré tout prochainement. J'en passe, et des meilleures...

C'est bien la preuve qu'il faut évidemment investir, mais à un rythme supportable en fonction du budget de fonctionnement de la Ville. Sinon, réduisons-le drastiquement, nom d'une pipe! Mais non, on continue la fuite en avant... Quand je vois le projet de budget 2015, je m'arrache les cheveux! Heureusement qu'il m'en reste encore quelques-uns... Mesdames et Messieurs, je pense qu'il sera possible de ralentir le rythme des investissements, dès lors que nous saurons très exactement ce qui a été réalisé. Une fois les travaux effectués, il est aisé d'en établir la liste.

Certes, nous l'avons obtenue, mais il serait encore plus intéressant de savoir quels investissements sont prévus pour l'année suivante – nous essaierons, une fois de plus, de demander ces informations dans le cadre du budget 2015. Je ne vois pas pourquoi la Ville de Genève ne pourrait pas le faire, alors que l'Etat y parvient. Il n'est pas plus vertueux que notre municipalité, la question n'est pas là, car sa gestion est truffée de défauts et il agit souvent mal – mais, sur ce plan, il fait bien. En effet, on connaît d'avance le détail des investissements prévus au budget cantonal 2015, quels chantiers progresseront, lesquels se termineront et lesquels commenceront grâce aux crédits votés.

Rien de tout cela chez nous: en Ville de Genève, on procède globalement, youpi Rintintin! On inscrit une somme au budget dans les investissements et le Conseil municipal vote les yeux bandés! Ce n'est pas une bonne méthode, il faut faire autrement.

Un autre point intéressant, dans ces comptes, a amené la majorité de la commission des finances à refuser l'article unique de la délibération I de la proposition PR-1070, formulé comme suit: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 47 560 346,89 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.» On nous dit que ces dépassements sont compensés par des économies dans d'autres rubriques. Ce n'est pas sérieux! Chaque année, la même chose recommence! Nous ne voulons plus de ces méthodes, c'est pourquoi la majorité de la commission des finances n'a pas voté cette délibération I.

Nous exigeons des détails: de quels dépassements s'agit-il? Qui les a autorisés? En vertu de quelle délibération? Il est trop facile de nous faire voter plus de 47 millions de francs la tête dans le sac! On nous a certes donné quelques explications, mais elles étaient très lacunaires. J'invite donc le plénum à refuser à son tour la délibération I.

En revanche, nous avons évidemment accepté la délibération II, car les comptes 2013 de la Ville sont justes, globalement. Je rappelle que le Mouvement citoyens genevois avait voté le budget 2013, puisqu'il était à l'équilibre; par conséquent, nous voterons aussi les comptes 2013 – mais pas la délibération I. J'ai dit!

M. Alfonso Gomez (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'examen des comptes ne doit pas être réduit aux seuls résultats chiffrés de l'exercice financier de notre Ville. L'examen des comptes permet également de faire le bilan de l'année écoulée, des réalisations de notre municipalité et de l'action politique de notre gouvernement.

Les Verts tiennent à remercier en tout premier lieu les employés de la Ville de Genève pour leur travail, qui a permis de garantir l'ensemble des prestations publiques dans les domaines de compétence de notre ville. Ceux-ci sont variés: construction, aménagement, espaces verts, police, petite enfance, social, culture, sport, soutien à l'économie locale, défense de l'égalité et de la diversité... Bref, tout ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens, grâce au travail de la fonction publique pourtant décrié par certains. Nous, les Verts, nous tenons à remercier les travailleuses et les travailleurs de la Ville de Genève pour leur engagement dans l'ensemble de ces domaines.

En tant que Verts, nous tenons également à saluer les efforts réalisés par notre municipalité en matière de développement durable. Je pense notamment à la diversification économique et à la prise en compte des besoins des personnes de condition modeste, mais également au développement des pistes cyclables et de la mobilité douce, ainsi qu'à la construction de logements respectant les normes environnementales.

Les comptes sont accompagnés du rapport de gestion du Conseil administratif qui est extrêmement ténu, je dois le reconnaître. On pourrait s'interroger sur l'intérêt de ce type de document mais, au moins, il nous rassure sur le fait que les comptes sont apparemment bien tenus. Les calculs en tant que tels sont justes, toutes les commissions peuvent en témoigner.

En revanche, en ce qui concerne la gestion même du Conseil administratif, l'analyse des comptes doit être l'occasion de poser des questions sur l'amélioration de la vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens. C'est là que les commissions spécialisées ont un rôle important à jouer, le reste n'étant que considérations assez byzantines à mes yeux.

Pour ce qui est des comptes eux-mêmes, les Verts saluent la maîtrise des charges et la bonne gestion municipale des finances. Nous valorisons le travail effectué par le département des finances et du logement en matière de gestion de la dette et des intérêts de celle-ci. Ils continuent à diminuer, ce qui démontre la qualité des collaborateurs de la Direction financière, mais surtout la confiance des investisseurs dans la bonne gestion et la capacité financière de notre Ville.

Certes, la dette passe de 1,41 à 1,49 milliard de francs – elle augmente donc de 80 millions de francs, en raison de cet événement extraordinaire que consti-

tuait en 2013 la recapitalisation de la CAP. En fait, depuis huit ans, la dette municipale a diminué de 350 millions de francs. Toutes les entités publiques – à commencer par le Canton – ne peuvent pas en dire autant! Nous notons surtout que le montant des intérêts de la dette ne s'élève aujourd'hui qu'à 19,3 millions de francs, son niveau le plus bas depuis 1966. Encore une fois, c'est là une preuve de la confiance des investisseurs.

L'année 2013 aura donc été marquée par l'important dossier de la recapitalisation de la CAP, caisse de pension commune à la Ville, aux autres communes du canton et aux SIG. Le versement exceptionnel à la CAP de 119,5 millions de francs, destiné à compenser l'abaissement du taux technique de référence du deuxième pilier, est la cause du déficit de 35 millions de francs aux comptes 2013 de la Ville.

Si l'on neutralise cette dépense extraordinaire et unique, les comptes déficitaires se révèlent en réalité bénéficiaires à hauteur de 84 millions de francs. Les Verts tiennent à souligner que le gouvernement, avec l'appui du Conseil municipal, a su trouver et négocier les solutions adéquates avec les partenaires sociaux. La gestion politique d'une commune importante comme la nôtre passe aussi par le dialogue avec les partenaires sociaux et la paix sociale.

Les investissements réalisés en 2013 se sont avérés proches de l'enveloppe fixée par le Conseil municipal à 110 millions de francs. Comme l'a dit mon préopinant, les investissements nets se montent à une centaine de millions de francs. Le tiers de ce montant a été consacré au domaine de la culture et des loisirs, avec la réalisation du MEG, la construction du dépôt de stockage d'œuvres d'art au Carré Vert, la rénovation de l'Alhambra, ou encore les études pour les grands projets à venir, à savoir la rénovation du Grand Théâtre – que nous avons votée – et celle du Musée d'art et d'histoire. Les Verts ont soutenu ces investissements.

Malheureusement, il est vrai que tout n'est pas au beau fixe, dans les comptes 2013. Nous sommes inquiets de constater une baisse des revenus fiscaux en provenance des personnes physiques: près de 35 millions de francs d'impôts en moins par rapport au budget 2013! Les causes de cette diminution sont diverses. Il semble qu'elle soit en partie due aux déductions que les travailleurs transfrontaliers peuvent effectuer, mais nous craignons que ce soit également le signe d'une légère précarisation de nos concitoyens.

Dans ce contexte, nous encourageons le Conseil administratif à mettre l'accent sur les priorités sociales. Il est nécessaire de les renforcer dans le prochain budget de notre municipalité.

Au cours des années à venir, la Ville de Genève devra affronter des enjeux inquiétants: il s'agit surtout de gros investissements pour la réalisation ou la rénovation de logements sociaux de qualité. Sur ce point, je rejoins les propos de

M. Sormanni quant à la nécessité de mettre sur pied un pilotage fin au niveau des investissements – mais pas pour réduire la voilure, bien au contraire! Nous devons maintenir un niveau d'investissements adéquat face aux nombreux défis qui attendent notre Ville.

Un autre point qui nous préoccupe est la baisse de la fiscalité des entreprises, qui pèsera sur les recettes des communes. D'autre part, la réforme de la péréquation cantonale – que le Conseil d'Etat entend mener rapidement – devra tenir compte des charges assumées par notre commune en tant que ville-centre du canton et de la région. Les Verts suivront avec attention cette négociation, qui sera certainement difficile.

Au-delà de la fragilisation des recettes possibles, les Verts souhaitent évidemment souligner l'enjeu écologique essentiel pour le futur de la Ville de Genève que représente la reconquête d'une véritable qualité de vie: qualité de l'air, protection contre les nuisances et contre le bruit, résolution du problème de la pollution automobile, qui représente aujourd'hui un vrai danger pour la santé publique – les Genevois l'ont reconnu comme tel ce week-end dans les urnes. Nous voulons le verdissement des quartiers et des places, moins de béton et plus de verdure! Nous demandons aussi des animations de rue respectueuses des habitants à toute heure.

De tels enjeux concernent toute la Suisse et la Ville de Genève se doit de travailler avec les autres municipalités pour trouver des solutions face à ces défis, afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Je terminerai en évoquant le vote des comptes 2013 en tant que tel. Les Verts souhaitent – frêle espoir! – que les groupes du Conseil municipal n'en fassent pas un simple enjeu de lutte politicienne, mais qu'ils sachent reconnaître que la Ville de Genève doit assumer ses responsabilités. Nous voterons ces comptes, car ils sont le reflet d'une politique voulue par les Verts, mais aussi parce que notre Ville a besoin du soutien de l'ensemble du Conseil municipal pour relever les défis à venir.

M. Pierre Gauthier (EàG). Chères et chers collègues, je commencerai par un bref rappel: au mois de décembre 2012, notre groupe Ensemble à gauche n'a pas voté le budget 2013 – lequel a été soutenu par une majorité que, mes collègues et moi-même, nous jugions légèrement hétéroclite, puisqu'elle était formée d'une partie de l'Alternative alliée à des groupes généralement considérés comme étant d'extrême droite.

Pourquoi nous sommes-nous abstenus lors du vote de ce budget? Pour plusieurs raisons, mais je n'en mentionnerai que deux ici. Premièrement, nous avons des engagements électoraux à respecter concernant le statut du personnel de la fonction publique municipale – je veux parler du respect de l'âge de la retraite. Il

nous a paru qu'accepter le budget 2013 revenait plus moins directement à renier notre engagement sur ce plan.

Deuxièmement, il nous semblait irresponsable, en période de crise – car nous sommes bel et bien en période de crise, même si ce n'est pas une évidence pour tout le monde – de museler l'investissement public. En effet, dans cette conjoncture, l'investissement public est une mesure contracyclique de gauche visant à favoriser l'économie, les entreprises et l'emploi. Bien sûr, la Ville de Genève ne peut pas à elle seule inverser la tendance de l'économie cantonale; elle peut néanmoins participer activement à sa défense par une politique d'investissement courageuse.

Dans les comptes 2013, nous relevons que, malgré le carcan imposé à Rémy Pagani – et contrairement aux affirmations de M. Sormanni –, notre magistrat a respecté les desiderata du Conseil municipal et s'en est tenu à l'enveloppe un peu étroite, à nos yeux, qui lui avait été allouée pour les investissements.

Je passe au constat suivant. Comme nous le savons tous, les comptes 2013 présentent un déficit d'environ 35 millions de francs. En fait, comme d'autres l'ont déjà relevé, ce résultat négatif est principalement dû à la recapitalisation de la CAP à hauteur de 119,5 millions de francs. Sans cette opération extraordinaire, les comptes de la Ville seraient bénéficiaires. Le calcul est simple: $120 - 35 = 85$ millions de francs.

Soyons clairs! Comme l'a souligné l'administration de manière exhaustive lors de la présentation des comptes, l'exercice 2013 a été marqué par des recettes fiscales plus importantes que prévu, notamment en provenance des personnes morales. En outre, certaines redevances ont enfin été versées à la Ville, ce qui a permis de combler le déficit important dû aux 119,5 millions de francs déboursés dans le cadre de la recapitalisation de la CAP.

Néanmoins, un point nous a quelque peu inquiétés. Les documents fournis à l'appui des comptes démontrent qu'une économie de 11,8 millions de francs a été réalisée sur les charges; 11,8 millions de francs, ce n'est pas rien! Certes, ce montant est à ventiler entre plusieurs lignes, mais le fait même qu'il y ait un bénéfice – plus que son volume en francs – nous inquiète.

Chaque année, nous avons les oreilles rebattues du même mantra ressassé à l'envi sur la nécessité de l'équilibre budgétaire au centime près. Or, chaque année, force est de constater que les comptes présentent un bénéfice. Il y a donc une non-dépense – et cela, indépendamment de la recapitalisation de la CAP, laquelle est un peu comme l'arbre qui cache la forêt. Pour Ensemble à gauche, toute économie réalisée sur les charges est en réalité une non-prestation, c'est-à-dire une prestation que la Ville ne délivre pas aux personnes qui en ont besoin.

Voilà ce qui compte, à nos yeux, et tel est notre souci. Je sais que nous n'avons pas forcément la même vision des choses que d'autres, mais qu'ils nous per-

mettent au moins d'exprimer notre inquiétude! Je le répète, toute économie réalisée sur les charges est en fait une prestation non délivrée à des personnes qui en ont pourtant besoin. Les prestations municipales sont d'autant plus importantes que la politique cantonale menée actuellement par la droite et l'extrême droite majoritaires au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, comme tout le monde peut le constater, n'a de cesse de raboter, de ratiboiser et même d'éradiquer les prestations sociales. La Ville est donc tenue de devenir une sorte de lieu de résistance face à cette politique antisociale. (*Remarque de M. Sormanni.*) Nous faisons de la politique, Monsieur Sormanni, pas du macramé!

Concrètement, nous constatons donc une érosion des prestations, insuffisamment distribuées aux personnes qui en ont besoin. Mes collègues membres des commissions spécialisées détailleront la question département par département.

Je change de sujet et j'en reviens à la diminution des recettes, plus précisément à la problématique – mentionnée ce matin même dans la presse – des frais effectifs engagés par le Service d'incendie et de secours (SIS) pour assurer la sécurité générale. Dans ce contexte, la Ville perd chaque année environ 3 millions de francs de recettes. Comme cela fait un peu plus de trois ans que je siège au Conseil municipal, je fais le calcul suivant: $3 \times 3 = 9$, ce qui signifie que nous avons perdu 9 millions de francs sur ce poste depuis le début de la législature, une somme dont nous avons – en quelque sorte – fait cadeau aux autres communes genevoises. Et cela, alors même que le SIS, à l'instar du Service des espaces verts (SEVE), est en manque cruel de personnel. Mais je laisserai mes collègues d'Ensemble à gauche détailler ces différents points.

En conclusion, j'adresserai un petit rappel aux groupes qui seraient tentés de refuser les comptes – en effet, que nous les votions ou pas, cela ne change finalement pas grand-chose. Je signale néanmoins au Parti démocrate-chrétien, lequel compte un élu au sein de l'exécutif, qu'il devrait à ce titre se montrer solidaire de la politique menée par le Conseil administratif. En fait, le refus des comptes est une posture politicienne qui n'a d'autre conséquence que le désaveu public, par son propre groupe, de la politique mise en œuvre par le représentant du Parti démocrate-chrétien au sein du Conseil administratif. Personnellement, je trouve cela assez cocasse!

Quant au groupe Ensemble à gauche, il accepte les comptes 2013 et remercie le Conseil administratif dans son ensemble pour la bonne tenue de son administration.

Le président. Je donne la parole au prochain orateur inscrit, qui est M. Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Cela tombe bien, puisque le Parti démocrate-chrétien vient d'être interpellé. Monsieur Gauthier, souvenez-vous que M. Barazzone est en charge d'un département qui ne lui appartenait pas lors du vote du budget 2013! Nous avons donc refusé ce même budget en toute cohérence.

Vous nous avez dit tout à l'heure que la politique n'était pas du macramé... Je suis bien d'accord, mais alors, il ne faut pas démontrer le contraire dans vos propres interventions! Pour notre part, nous pensons que faire de la politique consiste à donner certains signes. Mesdames et Messieurs de la gauche, votre lecture de la dette la minimise. Vous prétendez qu'elle ne cesse de diminuer depuis 2003 mais, si l'on regarde les tableaux y afférents, on s'aperçoit qu'elle est en train de remonter!

Cette dette municipale affecte beaucoup le Parti démocrate-chrétien. Je signale qu'elle équivaut au triple de la dette du Canton de Vaud, laquelle se monte à 475 millions de francs. Or, celle de la Ville de Genève s'élève à près de 1,5 milliard de francs! On ne cesse de dire que notre municipalité est la championne suisse en matière de gestion – grâce à la magistrate Salerno, il faut le reconnaître, nous lui tressons une couronne de louanges à cet égard...

Mais nous devrions aussi, grâce à elle – si elle est aussi intelligente que M. Broulis, ce dont nous ne doutons pas un instant – obtenir des résultats comparables à ceux du Canton de Vaud. Savez-vous pourquoi ces derniers sont aussi performants, Mesdames et Messieurs? Tout simplement parce que le Canton de Vaud a su procéder à des réformes structurelles.

Ces mêmes réformes structurelles, nous les avons voulues, sur nos bancs. Telle est la raison pour laquelle nous avons déposé la résolution R-175 lors du vote du budget 2013, afin que l'on puisse redéfinir les missions et les prestations de la Ville pour éliminer les tâches qui ne sont plus nécessaires. Mais la majorité du plénum a refusé d'entrer en matière, c'est pourquoi nous continuons à subir la politique du millefeuille qui consiste à entasser toujours plus de prestations. Les budgets respectifs des différents départements sont importants – celui de la culture avoisine les 240 millions de francs – mais on persiste à ne pas tenir compte des priorités.

Sur ce plan, je pense que le Conseil administratif devrait lui aussi manifester une certaine sensibilité et montrer qu'il ne prend pas à la légère les menaces qu'il reconnaît comme telles. Je pense notamment au nouveau modèle d'imposition des entreprises basé sur le taux unique de 13%, lequel affectera lourdement les finances publiques, mais je pourrais mentionner aussi la révision de l'imposition des personnes physiques en fonction de leur domicile. Ne laissons pas le ciel nous tomber sur la tête à l'horizon de l'année 2017! Gérer, c'est prévoir – et non pas dé penser, comme sait si bien le faire la Ville de Genève!

Tout à l'heure, un préopinant a souligné la qualité des services municipaux; je la reconnais également – notamment celle des services financiers. Pour s'en convaincre, il suffit de voir comment ils ont épaulé la commission des finances et répondu précisément à toutes nos questions d'une façon très professionnelle.

Cependant, nous avons les moyens de faire des économies! M. Gauthier a déploré l'économie de 11,8 millions de francs réalisée sur les charges, car il la considère comme une non-dépense. Voilà une réaction bien éloignée de l'attitude politique et philosophique que nous devrions avoir à présent, si nous voulons préparer l'horizon 2017. Je le répète: gérer, c'est prévoir. Nous souhaitons que le Conseil administratif prenne ses responsabilités à ce niveau par des actions manifestes. Celles qu'il mène pour le moment ne nous intéressent pas, c'est pourquoi nous ne voterons pas les comptes 2013.

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues du Conseil municipal, j'ai entendu certains propos qui me font bondir! Les 11,8 millions de francs non dépensés ne représentent pas des prestations supprimées! Cessez de prétendre cela, Monsieur Gauthier! Tant mieux si la Ville a pu économiser près de 12 millions de francs notamment sur les rubriques du groupe 31, à savoir les biens, services et marchandises. Cela signifie certainement que le budget prévu était trop élevé.

Je ne crois pas qu'une seule prestation de la Ville de Genève ait été supprimée pour permettre ce bénéfice. Monsieur le président, vous transmettez à M. Gauthier qu'il a affirmé une contrevérité, pour ne pas dire pire. Ne cédon pas à la politique de l'autruche! Nous ne sommes pas là pour mettre la tête dans le sable! L'«art» de la politique – j'insiste sur les guillemets, car on pourrait se demander si c'est encore un art – consiste à appréhender les situations en essayant de prévoir l'avenir pour assurer le bien-être de nos concitoyens.

Sinon, la politique est inutile et il n'y a plus besoin de départements ni de Conseil municipal, il suffit de confier la gestion de la Ville à des administrateurs! Ils s'en chargeront très bien: ils enregisteront les dépenses et les recettes, et ils tiendront les comptes comme l'exécutif actuel.

J'en profite pour remercier toutes les personnes qui travaillent au Contrôle financier – ou plutôt, au service de l'Audit interne municipal, selon la dénomination en vigueur au Canton. Etant donné la mise en place de cette structure et l'arrivée de son nouveau directeur, le rapport d'activité 2013 nous a paru un peu léger, mais nous espérons obtenir quelque chose de plus consistant pour les exercices à venir. Nous avons fait passer le message en commission des finances, lors de l'audition de MM. Chrétien et Levrier-Ferrollet. Ce n'est pas que nous cherchions à tout prix l'erreur, mais ce service doit faire son boulot et nous rendre un rapport qui tienne la route.

Mesdames et Messieurs, je crois que nous devons nous réjouir que la Ville ait pu économiser 11,8 millions de francs sur les charges. Je répète qu'aucune prestation n'a été supprimée, bien au contraire – et vous le savez parfaitement, Monsieur Gauthier!

Je dirai encore quelques mots sur le SIS, puisqu'il en a été question tout à l'heure. Evidemment, il est ennuyeux que d'autres collectivités publiques rechignent à verser leur quote-part ou veuillent payer moins. Mais cette problématique ne date pas d'hier, nous y sommes confrontés depuis au moins trente ans! Evidemment, Monsieur Gauthier, vous ne siégiez pas au Conseil municipal à cette époque – ce n'est pas un reproche, mais un simple constat!

Bref, tout cela pour dire que la répartition du financement du SIS est une question qui s'est toujours posée, qui se pose encore régulièrement et qui continuera de se poser à l'avenir. Ce sera le cas tout prochainement, puisque M. Maudet a l'intention d'agir dans ce domaine. Or, l'autorité suprême en matière de protection contre les incendies – notamment en ce qui concerne les pompiers volontaires – appartient à l'Etat, qui chapeaute le tout.

Dans un tel contexte, il faut négocier avec les communes pour qu'elles participent à l'effort en s'acquittant au mieux du versement de leur quote-part. A ma connaissance, 42% des interventions des SIS ont lieu hors des frontières municipales, voire en France! Eh bien, je ne crois pas qu'on envoie la facture à la France – dommage, d'ailleurs!

Une voix. Si, bien sûr!

M. Daniel Sormanni. Dans ce cas, c'est parfait! Mais, pour les communes, les contributions à verser deviennent de plus en plus lourdes. Au début, la quote-part pour le SIS n'était pas très élevée, mais elle a fortement augmenté depuis. Certains conseillers municipaux – ils ne siègent plus dans cette enceinte, je suis le seul d'entre eux à y être encore – se sont beaucoup battus, à l'époque, justement pour que les communes versent leur contribution. Cependant, il arrive un moment où nos partenaires se plaignent de devoir payer sans avoir leur mot à dire! Là est tout le problème. Il en va de même pour le Grand Théâtre et d'autres problématiques culturelles.

Pour que les communes qui participent au financement du SIS aient leur mot à dire, ne faudrait-il pas créer une fondation de droit public dont dépendraient les pompiers? Il ne s'agirait pas de détacher le SIS des services municipaux, mais de l'intégrer à une fondation intercommunale. C'est une question qui peut se poser. Je ne dis pas que je suis favorable à une telle solution, car j'aime bien que notre municipalité conserve ses instruments. Certes, je siége aussi comme député au

Grand Conseil, mais je suis très attaché à la Ville de Genève. Je vois bien ce qui s'est passé dans d'autres cas, comme celui des SIG: alors qu'auparavant – il y a très longtemps – ils appartenait à 100% à la Ville, elle en a désormais complètement perdu la maîtrise.

Là aussi, nous devons rester prudents. Les communes freinent de plus en plus leur contribution au SIS; aussi longtemps qu'elles n'auront pas leur mot à dire, nous ne parviendrons pas à négocier avec elles une participation plus importante. C'est sur ce point que nous devrions travailler, afin de trouver une solution plus harmonieuse qui permette de résoudre ce problème – le cas problématique du SIS n'étant qu'un exemple parmi tant d'autres. Dans bien des domaines, finalement, la Ville fait le boulot pour tout le canton – voire pour la France! La situation doit être rééquilibrée.

J'aimerais revenir en quelques mots sur les investissements. Certes, ils sont nécessaires; mais on voit bien que la centaine de millions de francs utilisée en 2013 nous suffit pour «faire le job», si je puis me permettre cette expression. Par conséquent, cessons de jeter l'argent par les fenêtres, nous ne faisons qu'augmenter la dette! J'admets qu'elle a baissé de près de 400 millions de francs mais, depuis deux ans, elle remonte! Comme le disait un de mes collègues pour plaisanter, cela fait au moins quelque chose qui remonte en Ville de Genève...

Nous ne maîtrisons pas du tout les taux d'intérêts. En ce moment, ils sont très bas, à un point rarement atteint dans l'histoire. Par conséquent, la seule chose qui puisse arriver, c'est qu'ils remontent! Cela arrivera bien un jour... On peut se glorifier que la Ville paie beaucoup moins d'intérêts qu'il y a dix ou vingt ans malgré une dette largement supérieure, mais cette conjoncture n'est due qu'à des taux d'intérêts aujourd'hui ridiculement bas. Je ne pense pas que cela durera encore deux mille ans, il ne faut pas rêver! Nous qui siégeons au Conseil municipal pour gérer la Ville et prévoir l'avenir de nos concitoyens – en principe – nous devons éviter de faire exploser la dette municipale.

Il n'y a que deux moyens d'y parvenir: soit on limite les investissements, soit on réduit le budget de fonctionnement et on augmente les amortissements. Nous n'avons pas d'autre choix. Il me semble tout à fait possible de nous maintenir dans un *trend* raisonnable tout en réalisant nos projets – mais à condition d'aller un peu moins vite. L'Etat le fait déjà, je ne vois pas pourquoi nous ne parviendrions pas à mieux maîtriser nos investissements.

Voilà ce que je voulais ajouter à mes propos de tout à l'heure, Mesdames et Messieurs. Il me semble bon d'appréhender la situation de la manière que je viens de décrire. Surtout, nous devons être conscients qu'il nous faut prévoir l'avenir.

Vous savez que des menaces très fortes pèsent sur les recettes de la Ville, on en parle depuis le début de la législature en cours. Mais vous faites comme s'il

n'en était rien! Pourtant, le danger se rapproche de plus en plus. Le Conseil fédéral a déjà mis en consultation le projet de réforme de la fiscalité des entreprises, lequel coûtera fort cher au Canton et à la Ville – surtout quand on voit les compensations qu'offrirait la Confédération. Par conséquent, la menace se concrétise.

Je rappelle également la problématique de la taxe professionnelle, qu'une majorité de députés voudraient supprimer. Pour l'instant, le projet est «au frigo», Mesdames et Messieurs, mais vous savez comment cela se passe avec les frigos: on a tôt fait de rouvrir la porte et de tirer la prise! Le danger est là – et ce danger équivaut à une perte de 126 millions de francs sur les recettes de la Ville, si l'on se base sur les comptes 2013. Vous me direz comment vous entendez faire pour compenser un tel montant!

Sans parler de la péréquation intercommunale et de la réforme de la taxation fiscale de nos concitoyens, laquelle ne sera plus répartie entre lieu de travail et lieu de domicile, mais uniquement basée sur le lieu de domicile. Tout cela coûtera très cher – plusieurs dizaines de millions de francs – à la Ville de Genève!

J'ai le sentiment qu'une majorité du Conseil municipal ne veut pas voir ces dangers. On préfère se mettre un bandeau noir – ou un bandeau rouge! – sur les yeux. Mais ainsi, on va dans le mur! Et moi, je n'ai pas envie d'aller dans le mur pour mes concitoyens!

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, les socialistes accueillent très favorablement les comptes 2013. Contrairement aux propos que vient de tenir M. Sormanni, nous ne pensons pas que la Ville va dans le mur.

Pour commencer, nous tenons à souligner le professionnalisme des services de M^{me} Salerno, qui se sont dotés d'outils de pilotage performants – dans la mesure des moyens dont dispose notre commune – pour effectuer différentes estimations. Il me semble que cela figure dans le rapport de M. Fiumelli: en comparaison avec d'autres municipalités comme Lausanne ou Berne, la Ville de Genève est plutôt performante en matière d'estimations financières, malgré les difficultés observées. Souvent, les écarts entre les comptes et le budget sont nettement moins importants que dans certaines autres villes; je pense que cela mérite d'être souligné.

Néanmoins, comme la magistrate M^{me} Salerno nous l'a rappelé en commission des finances, le Canton ne permet pas l'obtention d'estimations fiables en ce qui concerne la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales. Cette situation est très inconfortable. M^{me} Salerno essaie de dialoguer avec le Département cantonal des finances; nous avons eu connaissance d'un échange de courriers à ce sujet. Elle s'est engagée à poursuivre ces contacts extrêmement

importants pour que la Ville puisse piloter au mieux son budget, d'une part, et ses comptes, d'autre part. Cependant, le Canton se cache derrière des arguments comme le secret fiscal, ce qui entrave l'établissement d'estimations fiables par la Ville.

Après ce préambule, comme d'autres l'ont fait avant moi, je rappellerai que le budget 2013 était équilibré mais que, en raison des 119,5 millions de francs versés à la CAP, les comptes accusent effectivement un déficit de 35 millions de francs. Sans cette contribution extraordinaire, ils présenteraient un excédent de 84 millions de francs.

Néanmoins, nous constatons la fin de l'augmentation des rentrées fiscales, qui était liée à des correctifs sur l'impôt des personnes physiques. Pour les socialistes, c'est un objet d'inquiétude, car la baisse des rentrées provenant de l'impôt des personnes physiques est un indicateur de l'augmentation de la pauvreté d'une certaine partie de la population et de la précarité qui l'accompagne. Pour nous, c'est un souci.

Dans ce contexte, quoi qu'en aient dit les partis de droite, nous estimons que l'introduction de l'allocation de rentrée scolaire, dont près de 5000 familles ont pu bénéficier, était bienvenue. De même, grâce à l'information diffusée par le département de la cohésion sociale et de la solidarité auprès des personnes âgées pour leur rappeler qu'elles pouvaient bénéficier d'aides municipales, un grand nombre d'entre elles en ont fait la demande. Cela démontre que les gens ont besoin de ces subsides, le Canton étant souvent défaillant en matière d'aide sociale – on sait que certaines de ses prestations ont tendance à diminuer de manière très inquiétante.

Concernant la dette, les propos de mes préopinants sont intéressants. A mon tour, je rappelle que la dette de la Ville est contenue, même si elle a légèrement augmenté, et que ses intérêts atteignent 19,3 millions de francs, ce qui correspond au niveau des intérêts de la dette payés en 1966. Il nous semble important de le relever.

A ce sujet, j'aimerais revenir sur la comparaison établie par M. Lathion entre la Ville de Genève et le Canton de Vaud. Certes, ce dernier a diminué sa dette, mais M. Lathion s'est bien gardé de mentionner le Canton de Genève qui, lui, a une dette beaucoup plus importante – je crois qu'elle s'élève à quelque 13 milliards de francs... Dans ces conditions, il est facile de vouloir donner des leçons au département des finances de la Ville! Or, qui est aux manettes de l'Etat? Vos partis, Mesdames et Messieurs de droite! Depuis des décennies, ce sont eux qui dirigent le Canton – avec le résultat que l'on sait.

La diminution de la fiscalité provient également de la série des baisses d'impôts proposées à plusieurs reprises à la population au cours de ces dernières décennies. Elles ont contribué à appauvrir le Canton – et donc, à mettre la Ville dans la situation où elle se trouve aujourd'hui. Dans ces conditions, il est trop

facile de sermonner notre commune sans voir que le problème se pose juste à côté, au Canton.

A présent, venons-en aux investissements. Il me semble qu'un véritable problème de cohérence se pose, au sein du Conseil municipal. En effet, la majorité de droite bride le Conseil administratif en limitant les investissements à 110 millions de francs – ce qui, à nos yeux, est nettement insuffisant en regard des besoins avérés en matière de création de logements, d'entretien des bâtiments, de construction des crèches, d'institutions culturelles et d'installations sportives.

En effet, on s'aperçoit en consultant les comptes que la totalité du montant budgétisé pour les investissements n'a pas été dépensée durant l'exercice 2013. Mais ce qu'a dit M. Sormanni tout à l'heure, c'est du pipeau! Nous avons reçu une explication assez convaincante au sujet de cette dépense inférieure au budget fixé: les chantiers de l'Alhambra, du bastion de Saint-Antoine et d'autres ont connu en 2013 des retards qui ont empêché leur avancement normal. M. Sormanni a donc eu tort d'accuser le magistrat Pagani de raconter n'importe quoi; on sait bien qu'entre le vote des crédits et la réalisation des projets un certain laps de temps s'écoule.

Cependant, en étudiant le projet de budget 2015, nous avons constaté que des économies sur le bâtiment étaient programmées, malgré les besoins importants dans ce domaine et le manque, depuis des dizaines d'années, d'entretien suffisant et de construction. Ce type d'arbitrage budgétaire est dû à la pression exercée par les partis de droite, qui veulent à tout prix imposer des économies. A mes yeux, une telle limitation des investissements ne correspond pas à une politique cohérente; il serait bon que le Conseil municipal revienne sur la question, afin d'apporter des solutions plus raisonnables.

En résumé, le groupe socialiste est satisfait de la gestion de la Ville, car elle permet de mener une action sociale nécessaire pour pallier les défaillances du Canton auprès de nos concitoyens et concitoyennes qui peinent à joindre les deux bouts, comme je l'ai dit tout à l'heure. De plus, cette bonne gestion a permis la construction de 171 places de crèche, ainsi que l'aboutissement de divers projets dans le domaine du sport et des institutions culturelles. Je rappelle que l'inauguration du MEG aura lieu dans un mois. Il s'agit là de réalisations extrêmement importantes, dont la Ville peut être fière.

Pour continuer sur cette voie, il nous faut des moyens! Nous devrions donc tous tirer à la même corde, notamment – comme le Conseil administratif s'y est engagé en début de législature – en défendant la taxe professionnelle, qui correspond à elle seule à des rentrées d'environ 120 millions de francs tout sauf négligeables.

En résumé, à notre avis, la politique de la Ville suit la bonne direction et les comptes 2013 sont justes. Nous invitons donc le plénum à les soutenir avec conviction en votant les deux projets de délibération de la proposition PR-1070.

M. Simon Brandt (LR). En préambule, avant de parler des comptes, j'aimerais m'adresser aux différents intervenants de gauche qui ont pris la parole jusqu'ici. Le même argument transparaissait en filigrane dans toutes leurs interventions: la baisse d'impôts de 2009 aurait grevé les finances municipales, qui seraient meilleures aujourd'hui si la population n'avait pas voté cette réduction fiscale.

Mesdames et Messieurs les membres de l'Alternative, j'aimerais donc vous inciter à aller jusqu'au bout de votre pensée en nous annonçant aujourd'hui que vous entendez lancer une initiative populaire pour augmenter le centime additionnel et les impôts cantonaux! Si vous estimez que la population s'est trompée, vous disposez de tous les moyens nécessaires pour lui proposer de revoir sa position – que ce soit au sein de ce parlement ou directement auprès des citoyens, grâce à l'outil de l'initiative. Mais – chose étrange! – vous n'en faites rien. Pourquoi? Parce que vous savez pertinemment qu'une telle proposition ne serait pas populaire. De plus, la Ville et le Canton peuvent parfaitement gérer leurs budgets avec leurs rentrées fiscales actuelles.

Cela démontre bien que votre discours politique ne tient pas la route. Prétendre que les baisses d'impôts de l'époque ont mis la municipalité dans une situation problématique, c'est comparer notre Ville à un drogué à qui on aurait retiré sa dose! Mesdames et Messieurs de la gauche, allez donc jusqu'au bout de votre pensée car si vous n'admettez pas que la population a voulu cette baisse d'impôts, alors proposez-lui une augmentation, si vous estimez que c'était une mauvaise mesure – sinon, faites avec! Depuis cinq ans, vous prétendez que cette votation, par la faute de la droite, a mis notre commune dans une situation problématique – mais vous ne faites rien pour la corriger! En réalité, vous savez très bien, au fond de vous-mêmes, que ce n'était pas la pire des propositions émises par la droite... Et, surtout, qu'elle était très populaire!

A présent, j'en viens au débat sur les comptes 2013. J'insiste sur le fait que la position du Parti libéral-radical à cet égard – comme devrait être celle de l'ensemble du Conseil municipal – est de nature purement technique; c'est une posture formelle. D'abord, ce n'est pas parce que nous avons refusé le budget 2013 que nous refuserons forcément les comptes 2013 ce soir. De manière générale, ce n'est pas parce que l'on refuse un projet au départ que, à l'arrivée, quand il s'agit de voter les comptes y afférents, nous nous sentons obligés de voter non. Nous accepterions ainsi sans problème des comptes correspondant au budget voté au préalable – quand bien même nous l'aurions refusé.

Malheureusement, dans le cas présent, on s'aperçoit en entrant dans le détail que les comptes 2013 ne correspondent pas au budget 2013. Comme on peut le voir à la page 74 du rapport PR-1070 A, le Conseil administratif a dépassé de 47,5 millions de francs le budget voté. Vous me direz que c'est normal... Il est

vrai que l'on ne peut pas toujours demander à l'exécutif de respecter à la lettre les montants prévus dans certaines rubriques budgétaires soumises aux aléas de la conjoncture et des besoins de la population; par contre, on peut critiquer leur sous-évaluation préalable dans certains cas.

Par exemple, si l'on vient nous dire que l'on a dépensé plus que prévu pour l'aide sociale car les gens en avaient besoin, cela nous paraît compréhensible. En revanche – et c'est, à mon sens, l'élément le plus saillant de ces comptes – il n'est pas normal que le Conseil administratif se fasse voter des lignes surévaluées en toute connaissance de cause, ni qu'il sous-évalue d'autres lignes en sachant pertinemment qu'il y aura des dépassements. Or, chaque année, il procède ainsi!

Mais il y a plus grave: il utilise des sommes non dépensées sur certaines lignes pour en créer d'autres de toutes pièces, sous prétexte que l'on en a besoin! Vous voyez à quoi je fais allusion, Mesdames et Messieurs, il s'agit évidemment de l'allocation de rentrée scolaire. Je ne parlerai pas du fond – car l'idée peut se défendre – mais uniquement de la forme.

Que s'est-il passé, dans le cas d'espèce? La conseillère administrative M^{me} Esther Alder, s'étant rendu compte qu'elle ne dépensait pas la totalité d'une ligne budgétaire qui était sous sa responsabilité, a utilisé le montant non dépensé pour en créer une autre. En a-t-elle préalablement informé le Conseil municipal et la commission des finances? Non! Nous avons tous découvert dans la presse ce que j'appelle une manicette, laquelle a consisté à ponctionner d'un côté pour dépenser de l'autre – et cela, en violation de toutes les règles comptables et budgétaires en vigueur, selon lesquelles on ne peut dépenser de l'argent que pour ce à quoi il a été affecté dans le budget.

Lorsque j'étais enfant et que ma mère me donnait de l'argent pour acheter des légumes, je n'aurais pas été bien accueilli si j'étais rentré en disant que j'avais acheté du chocolat à la place! Ici, c'est exactement pareil. Quand nous votons une ligne budgétaire affectée à un domaine précis, le Conseil administratif ne peut pas nous dire après coup qu'il a dépensé cet argent pour autre chose – même si les besoins de la population étaient avérés. La rigueur formelle exigeait que M^{me} Alder demande au Conseil municipal la création d'une nouvelle ligne budgétaire. Or, elle ne l'a pas fait!

Tel est le défaut général de ces comptes: leur mauvaise tenue. Sachant qu'il y a aussi des dépassements sur des lignes budgétaires volontairement sous-évaluées au départ. Je pense à un cas précis: le budget d'entretien du département de M. Pagani, que le Parti libéral-radical et d'autres groupes avaient proposé d'augmenter, afin qu'il corresponde à la réalité comptable. Malheureusement, l'Alternative – alors majoritaire – avait refusé. Or, que voit-on dans les comptes 2013? M. Pagani a dépensé exactement la somme que nous avons prévu qu'il dépense-

rait dans notre amendement de l'époque! Cela démontre bien que l'on aurait pu faire correspondre le budget au plus près de la réalité comptable à venir.

Pour ces raisons, le Parti libéral-radical ne peut accepter les comptes 2013. Certes, ils ont l'air acceptables dans l'ensemble mais, si on entre dans le détail, on s'aperçoit que certaines lignes ne sont malheureusement pas dépensées correctement, que le Conseil administratif a coulissé des sommes d'une ligne à l'autre sans en prévenir le Conseil municipal et, surtout, qu'il en a volontairement sous-évalué plusieurs.

Je conclurai par un bref rappel à l'attention de ceux qui prétendent que tout va bien et que la situation de la Ville n'est finalement pas si mauvaise. Au début de l'année, l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) a publié son classement des villes les mieux gérées de Suisse. D'habitude, M^{me} Salerno nous en communiquait les résultats en soulignant à quel point la Ville serait bien gérée. C'est en tout cas ce qu'elle a fait en 2013, où notre municipalité détenait la deuxième place du classement.

Cette année, sur la base des comptes 2012, la Ville de Genève est quatorzième! Est-ce vraiment un signe que tout va bien? Non, évidemment. Nous avons reculé de douze rangs: on n'avait jamais vu une chute pareille d'une année à l'autre dans le classement de l'IDHEAP! J'aurais aimé que M^{me} Salerno communique un peu plus à ce sujet et qu'elle nous explique quelles mesures elle compte prendre pour que la Ville soit mieux gérée.

J'insiste sur le fait que, les autres années, l'Alternative – M^{me} Salerno en tête – se vantait toujours de la bonne gestion de la Ville sur la base du classement de l'IDHEAP. A présent qu'elle a reculé, plus personne ne se réfère à ce document... Je suis même quasiment certain que d'aucuns nous diront tout à l'heure: «En fait, on ne peut pas se baser sur ce classement, pour des raisons X ou Y...» Une fois de plus, quand tout va bien, on utilise ce bel outil mais, mais quand ça va mal, on le trouve mauvais! Voilà où est le problème quand on n'assume pas ses responsabilités!

Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refusera les comptes 2013. En conclusion, je m'adresserai à M^{me} Salerno pour évoquer la prochaine échéance financière importante, à savoir les discussions à venir sur le projet de budget 2015: le Parti libéral-radical est prêt – même en période électorale – à voter le budget; seulement, il faudrait pour cela que vous preniez enfin l'habitude, Madame, de traiter avec d'autres partis que ceux qui sont sous votre obédience politique. Dans une année, l'Alternative ne sera peut-être définitivement plus en mesure de faire la loi en Ville de Genève! A ce moment-là, que vous le vouliez ou non, vous serez bien obligée de travailler avec des groupes qui ne dépendent pas de votre alliance et qui ne seront pas forcément d'accord avec vous! Cela, bien entendu, si vous avez été réélue d'ici là!

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, nous devons respecter un délai fatal: le Conseil municipal doit approuver les comptes 2013 avant demain soir à minuit. Par conséquent, ne comptez pas sur moi pour faire durer la plaisanterie! Je serai relativement bref – ce qui m’arrange, en l’occurrence.

Pour résumer les conclusions que l’on peut tirer du rapport PR-1070 A, il suffit de reprendre les propos tenus en commission des finances le 14 avril 2014 par M. Krebs, directeur adjoint du Département des finances et du logement. Je cite la page 5 du rapport: «M. Krebs récapitule la situation. Contrairement au budget qui était équilibré, les comptes affichent un déficit de 35 200 000 francs, en tenant compte de la contribution extraordinaire versée à la CAP. Il résume les principaux écarts. L’insuffisance du financement s’élève à 57 700 000 francs. Les impôts perçus sont en revanche de 55 millions de francs supérieurs au montant budgété.» C’est dire tout le côté relatif des choses! Je poursuis: «On réalise aussi des économies sur les charges à hauteur de 11 800 000 francs et on enregistre des revenus en plus à concurrence de 25 100 000 francs. Au final, les comptes présentent ainsi un déficit à hauteur de 35 200 000 francs.»

Voilà toute l’histoire racontée brièvement, mais de manière pertinente, avec les chiffres nécessaires pour que nous puissions comprendre la situation de notre municipalité. Que dire de plus? Que nous aurions pu faire autre chose ici, prendre des décisions différentes là? Que tel ou tel élément a été oublié? Je suis navré, mais les comptes sont ce qu’ils sont. L’année 2013 est terminée, nous ne pouvons que prendre acte de ces chiffres, c’est tout! Ce n’est pas avec nos belles paroles que nous parviendrons à changer la donne en ce qui concerne l’exercice 2013, loin s’en faut.

Chaque groupe, chacun d’entre nous a certainement des idées originales, novatrices, utiles, importantes, essentielles pour améliorer encore l’activité du Conseil municipal et de la municipalité en général. J’en suis absolument certain... Mais alors, Mesdames et Messieurs, s’il vous plaît, réservez vos idées pour le débat budgétaire! C’est là que les choses importantes doivent être discutées.

Le président. Monsieur Pagan, vous avez baissé votre micro et on ne vous entend plus!

M. Jacques Pagan. J’étais dans le feu de l’action, Monsieur le président, excusez-moi! Bien que nous parlions ici de chiffres «morts» auxquels nous ne pouvons plus rien changer, les comptes ont encore le pouvoir de m’exciter quelque peu, voyez-vous... Même s’il y a sûrement des sujets plus intéressants, dans la vie!

Chers collègues, axons nos efforts sur le budget, car c’est là que nos concitoyens nous attendent au tournant! Nous le savons bien, les comptes 2013 n’ont

donné lieu à aucune véritable opposition au sein des commissions spécialisées, que ce soit celle des travaux et des constructions, celle des arts et de la culture, celle des sports, celle de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, ou encore celle de la cohésion sociale et de la jeunesse. Toutes ont accepté les comptes; quant aux commissaires de l'Union démocratique du centre, soit ils ont voté oui, soit ils se sont abstenus. En tout état de cause, l'approbation des comptes 2013 par les commissions spécialisées n'a pas posé de problème.

Dans l'ensemble, nous regrettons la situation comptable qu'il nous faut enregistrer, mais c'est ainsi. Les membres du Conseil administratif ne sont pas des magiciens, ils ne peuvent pas transformer la réalité en un éden qui satisfasse tout le monde!

Nous verrons ce qu'il en a été pour la commission des finances, lorsque nous aborderons plus particulièrement les deux projets de délibération de la proposition PR-1070. Pour le moment, il me semble inutile d'entrer dans le détail, je n'en dirai donc que quelques mots. La délibération I nous demande l'ouverture d'un crédit de 47 560 346,89 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement. Notre parti, de même que la commission des finances, refuse cette délibération; nous maintiendrons cette position en deuxième et en troisième débats.

La délibération II concerne spécifiquement l'approbation des comptes. En commission des finances, notre groupe s'est abstenu – ce qui équivaut en fait à une approbation. Nous maintiendrons également cette abstention lors des votes de tout à l'heure. Finalement, comme l'a dit M. Gauthier, que l'on accepte ou non les comptes, ils resteront identiques et ne seront pas modifiés d'un centime. Dans ces conditions, l'abstention est peut-être une position plus proche de la réalité qu'une approbation ou un désaveu.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, je me concentrerai sur quelques aspects précis des comptes concernant le département de la cohésion sociale et de la solidarité, qui a dû faire face à de grands défis au cours de l'année 2013.

Dans le domaine de la petite enfance, la Ville était confrontée au manque toujours important de places de crèche; nous étions donc satisfaits de constater la création de 171 nouvelles places, car nous partageons les priorités du département en matière d'augmentation de l'offre et de maintien de la qualité.

Toutefois, nous regrettons que la totalité des montants budgétisés pour la petite enfance n'ait pu être utilisée. Comme l'a signalé mon collègue Gauthier, à nos yeux, toute somme non dépensée équivaut à des prestations sociales en moins

pour les personnes qui en ont besoin. Dans le cas présent, il s'agit du retard dans la création de la structure de coordination pour l'accueil familial.

Toujours à propos de l'enfance et de la jeunesse, la préparation de l'introduction du mercredi matin d'école représentait un autre défi de taille, car ce récent changement donnera lieu à de nouveaux besoins auxquels notre municipalité devra répondre. Déjà maintenant, la demande ne cesse d'augmenter en matière de repas et d'activités parascolaires. Au cours de l'audition menée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, nous avons découvert toute la complexité de cette préparation au niveau des patrouilleuses scolaires, des repas, des activités parascolaires – mais également du nettoyage et de l'utilisation des locaux des écoles, dont la programmation doit être réorganisée par le Service des bâtiments. Nous avons bien vu à quel point ce processus est compliqué.

Autre grand défi, l'aide aux personnes en situation précaire. Le problème se pose aussi au niveau communautaire, bien sûr, mais je développerai plus particulièrement ici le volet individuel. Prenons le cas des allocations sociales. Je rappelle que seulement 50% des personnes ayant droit à ces prestations les demandent, raison pour laquelle le montant prévu au budget est adapté à cette proportion. En d'autres termes, l'équilibre de cette ligne entre le budget et les comptes dépend du fait que la moitié des ayants droit ne recourent pas à ces subsides-là.

Nous sommes heureux de constater qu'il y en a maintenant un peu plus qui le font, grâce au travail d'information mené par le département. Cependant, cet équilibre financier basé sur le fait que des personnes ne demandent pas ce à quoi elles ont droit pose problème à nos yeux.

Je cite un autre exemple: la Ville vient en aide aux familles de condition modeste dont font partie, au premier chef, les familles monoparentales. Sur ce plan, on a procédé à des changements quant à la qualité du soutien proposé. En effet, le Canton ayant modifié ses prestations complémentaires familiales, il était nécessaire que la Ville adapte ses propres subsides en fonction de la nouvelle donne.

Il en va de même pour l'allocation de rentrée scolaire, très utile et qui répond à des besoins précis. Je rappelle qu'elle est basée sur des critères déjà pris en compte pour l'octroi du subside cantonal d'assurance maladie; par conséquent, l'introduction de cette nouvelle mesure ne provoquait pas un surplus de travail exagéré pour le personnel de l'administration municipale. La droite conteste l'allocation de rentrée scolaire, sous prétexte que M^{me} Alder a créé une nouvelle ligne budgétaire. Pour nous, il s'agit clairement d'une adaptation essentielle de l'aide sociale à la situation des familles de condition modeste.

Dans d'autres domaines, des besoins majeurs doivent être pris en compte: je pense notamment aux logements temporaires d'urgence, mais aussi aux subventions que la Ville octroie à diverses associations. Elles sont 144 à percevoir des

subsidés réguliers, mais d'autres bénéficient d'aides ponctuelles. A ce niveau, la demande a énormément augmenté, alors qu'il a fallu réduire le montant budgétisé.

Telles sont les priorités que j'ai choisi de souligner par ces quelques exemples significatifs des défis importants auxquels le département de la cohésion sociale et de la solidarité doit faire face. Il reste beaucoup de travail à faire dans ce domaine. Dans ce contexte, tout montant budgétisé et non dépensé inquiète Ensemble à gauche, car cette non-dépense ne correspond pas à la réalité des besoins avérés. Mais je conviens avec M. Pagan qu'il est préférable de revenir là-dessus dans le cadre du débat budgétaire.

La question se pose: comment répondre à ces nouveaux besoins qui vont croissant? Il faut le reconnaître, le département de la cohésion sociale et de la solidarité cherche à faire plus et mieux avec un budget qui reste quasiment identique d'année en année. Nous jugeons nécessaire d'affirmer que cet effort ne doit jamais se faire au détriment des personnes, c'est-à-dire des habitants et des habitantes de notre commune. La tentative de faire mieux avec les mêmes montants ne doit pas non plus avoir d'incidences négatives sur les conditions de travail du personnel de la Ville de Genève. Nous y serons toujours attentifs. Pour l'heure, nous recommandons au plénum d'accepter les comptes 2013.

M. Tobias Schnebli (EàG). J'aimerais simplement faire quelques remarques. En tant que membre de la commission des arts et de la culture jusqu'au mois de juin 2014, je suis bien placé pour savoir que le département de la culture et du sport risque de faire les frais de la réorganisation financière à venir.

Pour la petite histoire, signalons que la normalisation d'un certain nombre d'emplois de solidarité – ces emplois scandaleux voulus par la droite cantonale – a entraîné des charges plus lourdes que prévu. Peu à peu, on corrige le mal commis au cours des années passées, mais cela coûte cher!

J'en viens à présent aux menaces prévues par M. Brandt et M. Lathion «à l'horizon 2017». Pourtant, cela fait trois ans que je suis les discussions budgétaires et les débats sur les comptes en Ville de Genève et, pour la troisième fois consécutive, les comptes se soldent par un bénéfice. Le phénomène est trop régulier pour que je ne le remarque pas! Mais cela n'empêche pas la droite de tenir le même discours chaque année: la crise arrive, des nuages noirs s'amoncellent à l'horizon, il faut se serrer la ceinture, réduire les prestations sociales et culturelles, limiter les dépenses de la Ville... Or, trois fois de suite, ces prévisions ont été démenties par les comptes.

Aujourd'hui, la droite ne tient plus le même discours. Au lieu d'invoquer les inéluctables nuages noirs qui éclateront bientôt, elle les produit elle-même. Eh

oui, c'est elle qui construit le mur contre lequel fonce la Ville, à ce que prétend M. Sormanni! Je veux parler ici du projet de réduction de l'imposition des entreprises. C'est un scandale! Même si les entreprises n'en demandent pas tant, on envisage au niveau du Canton de réduire leur charge fiscale de 20% à 13%! Sans parler de la réorganisation de la fiscalité des personnes physiques en fonction de leur seul lieu de domicile, ni des velléités d'abolition de la taxe professionnelle – laquelle constitue pourtant un apport financier majeur pour la Ville de Genève.

Voilà quelques exemples tirés de la liste des suppressions voulues par la droite. Mesdames et Messieurs de droite qui êtes nombreux à siéger aussi au Grand Conseil, vous fabriquez vous-mêmes la disette financière à venir! Et vous fixez désormais l'horizon plein de nuages noirs à l'année 2017!

Monsieur le président, vous transmettez mes propos à M. Brandt: nous ne demanderons pas d'augmentation des impôts, mais nous résisterons par référendum – ou par tout autre moyen – à cette réduction organisée des ressources de la Ville de Genève qui aura des conséquences notamment sur l'offre culturelle. On sait que ce domaine dépend de notre municipalité, l'Etat ne faisant aucun effort pour subventionner la culture à l'échelle cantonale. Or, c'est très précisément là que nous risquons d'essuyer de gros dégâts, si la réforme financière de la droite passe la rampe.

M. Grégoire Carasso (S). Je dirai quelques mots au nom du groupe socialiste, pour ne pas laisser sans suite les déclarations des groupes démocrate-chrétien et libéral-radical. Après un tel catalogue comptable, il serait tout de même dommage de passer sous silence des positionnements plus politiques.

Tout d'abord, aussi bien au niveau municipal que cantonal, les socialistes ne se sont pas opposés à la baisse d'impôts décidée par le Grand Conseil après son approbation par la population en 2009. Nous avons perdu en votation populaire, mais nous n'avons pas pour autant adopté la posture qui consisterait à remettre fondamentalement en question les baisses d'impôts. Certes, nous combattons cette politique qui voudrait toujours moins d'Etat dans une société de plus en plus libéralisée et ouverte. Nous l'avons fait dans les urnes, mais nous avons perdu et nous en prenons acte. Cependant, ce n'est parce que l'on perd en votation que l'on doit nécessairement diluer ou même abandonner son discours politique!

J'en viens maintenant aux propos de M. Lathion sur le Canton de Vaud et ce brave M. Broulis avec sa belle étiquette du Parti libéral-radical... Détail piquant, ce même M. Broulis n'a pas baissé les impôts dans le Canton de Vaud au cours des années 2000 – ses collègues de droite le lui reprochent suffisamment, d'ailleurs! Si la dette du Canton de Vaud est aujourd'hui inférieure à 1 milliard de francs – alors que celle du Canton de Genève, sous la houlette du Parti libéral-radical et du

Parti démocrate-chrétien depuis des décennies, dépasse les 13 milliards de francs – c’est en raison de stratégies fiscales fondamentalement différentes.

A Genève, la droite s’est battue à deux reprises pour baisser les impôts; la plus douloureuse de ces campagnes fut celle de 2009. Le résultat se voit au volume de la dette et – pire encore – à l’incapacité de l’Etat de remplir ses missions les plus fondamentales; je pense notamment aux écoles. On pourrait même étendre le sujet à la sécurité, ce serait rigolo!

Quoi qu’il en soit, telle est la différence fondamentale entre les fiscalités genevoise et vaudoise. Dans ce contexte, les socialistes applaudissent la comparaison entre la situation de notre commune, qui est l’une des plus saines de Suisse, et celle des Vaudois – précisément parce qu’ils ont eu, eux, le courage et la force de ne pas baisser les impôts, raison pour laquelle leurs finances sont dans un état nettement moins précaire que celles du Canton de Genève.

Enfin, je terminerai mon intervention en évoquant les appels du pied de M. Brandt à M^{me} Salerno, lorsqu’il lui disait: «Un jour ou l’autre, vous serez bien obligée de travailler avec nous.» Il y a là un problème de méthode et d’alliance. Quand le Parti libéral-radical et son allié démocrate-chrétien privilégient, en matière de politique budgétaire, leur alliance avec le Mouvement citoyens genevois et l’Union démocratique du centre, il est vrai que le groupe socialiste se voit difficilement ne serait-ce qu’entrer en matière. Mais si, en outre, comme ils l’ont démontré l’année dernière lors du débat sur le budget 2014, la méthode adoptée par ces partis consiste à supprimer d’un coup des services municipaux entiers sans poser la moindre question, il est clair qu’ils auront toujours face à eux un Parti socialiste déterminé dans son opposition.

M. Simon Brandt (LR). Je peux admettre la plupart des déclarations de M. Carasso, sauf une. Reprocher au Parti libéral-radical et au Parti démocrate-chrétien de s’allier au Mouvement citoyens genevois et à l’Union démocratique du centre, c’est une chose; mais passer sous silence cette autre alliance qui a permis le vote du budget de l’exercice 2013 dont nous examinons aujourd’hui les comptes, c’en est une autre! Je rappelle que cette alliance-là unissait les Verts, le groupe socialiste et... le Mouvement citoyens genevois! Il est intéressant de remarquer que les socialistes ont une morale changeante: quand le Mouvement citoyens genevois leur est utile, c’est un allié; mais quand il s’allie au Parti libéral-radical, c’est une honte...

Le président. Evitez de vous interpellier les uns les autres, Mesdames et Messieurs, car vous vous donnez envie de répondre!

M. Pascal Spuhler (MCG). Je serai très bref, car tout a été dit et bien dit au sujet des comptes 2013. Seulement, j'estime que l'intervention de M. Carasso était pleine de fausses vérités. Si le Canton de Vaud a réussi à diminuer aussi fortement sa dette en dix ans, c'est simplement parce qu'il a mené une politique favorable à l'accueil des entreprises étrangères, notamment en leur accordant des arrangements fiscaux particuliers. C'est grâce à cette mesure-là – entre autres – que le Canton de Vaud a pu réduire sa dette de manière assez spectaculaire en si peu de temps.

A Genève, nous plébiscitons une politique semblable, mais un peu moins agressive. En matière de fiscalité des entreprises, le taux unique de 13% sur lequel nous réfléchirons ces prochaines années dans le cadre des travaux parlementaires du Grand Conseil offre des perspectives favorables pour les rentrées fiscales. Ce n'est pas un mal! Je pense que nous serons surpris des résultats... Quant à ceux qui critiquent la baisse d'impôts, sur les bancs de la gauche, je leur ferai remarquer que cette mesure a permis une augmentation de plus de 3% des rentrées fiscales l'année qui a suivi son acceptation par la population.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je commencerai par remercier votre ancien collègue Olivier Fiumelli, auteur du rapport PR-1070 A grâce auquel nous assistons ici à un passionnant débat préélectoral dans le cadre des comptes 2013... J'ai écouté attentivement les doléances et les félicitations que les uns et les autres adressent au Conseil administratif, et j'ai vraiment l'impression que cette discussion reste très éloignée de la réalité politique et comptable de l'année 2013!

Je remercie votre collègue M. Pagan, qui a témoigné de manière tout à fait naturelle et candide – sincère, en tout cas – du fait qu'aucune opposition réelle ne s'est élevée au sein des commissions contre les comptes déposés par le Conseil administratif. Seulement, voilà: nous sommes en période électorale et chacun en profite pour y trouver quelque chose à redire!

A présent, quelques propos liminaires au nom du Conseil administratif. J'aimerais d'abord vous donner deux ou trois précisions. Le Mouvement citoyens genevois et Ensemble à gauche, chacun à sa façon, se sont plaints du fait que le budget et les comptes sont basés sur des estimations fiscales et que, parfois, l'argent budgétisé n'est pas totalement dépensé.

Il est vrai que nous nous appuyons sur des estimations fiscales; eh bien, ce processus continuera, Monsieur Sormanni! Vous nous avez dit pour la cent millième fois que cela vous déplaisait, mais vous savez que je n'y changerai rien – et M. Dal Busco non plus. Le système fiscal est ainsi fait que nous devons nous baser sur des estimations, car tout le monde ne paie pas ses impôts le premier

jour, ce qui entraîne un délai dans leur perception. On peut s'en émouvoir mais, à mon avis, il arrive un moment où mieux vaut simplement en prendre acte.

Le groupe Ensemble à gauche, pour sa part, déplorait que tout l'argent budgétisé n'ait pas été dépensé et que 11,8 millions de francs aient été économisés sur les charges, ce qui signifierait que la Ville n'a peut-être pas mené à bien toutes les prestations publiques prévues. Je précise ici que la Ville a dépensé tout l'argent destiné aux prestations publiques durant l'année comptable 2013; M. Brandt s'en est d'ailleurs inquiété, rappelant que M^{me} Esther Alder avait même créé une nouvelle prestation.

Il se trouve que le budget 2013 de la Ville de Genève s'élevait à pas moins de 1,2 milliard de francs. Il me semble que 11,8 millions de francs non dépensés sur une telle masse financière ne représentent pas une économie significative. J'admets qu'un franc est un franc, mais sachons tout de même raison garder, Mesdames et Messieurs! Le Conseil administratif est très soucieux de servir à la population toutes les prestations prévues – pas seulement dans le domaine du social, d'ailleurs – mais il peut y avoir aux comptes un différentiel minime entre les sommes votées et celles qui ont effectivement été utilisées. J'espère que vous ne nous en tiendrez pas rigueur pour les comptes 2014!

En réalité, la Ville de Genève est bien gérée. Vous l'avez presque tous dit, chacun à votre manière – même si certains l'ont fait sur un ton un peu critique. En effet, les charges sont maîtrisées et les enveloppes budgétisées ont été respectées.

Je rappelle à celles et à ceux qui souhaitaient que la Ville ne dépasse pas le montant des investissements figurant aux comptes 2012 – soit 150 millions de francs...

M. Daniel Sormanni (MCG). ... 154 millions de francs!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Vous avez raison, Monsieur Sormanni, 154 millions de francs! Mais j'ai arrondi la somme, car il n'y a pas grande différence entre 150 et 154 millions de francs – ce sont des chiffres très proches... Durant l'exercice 2013, nous avons dépensé 100 millions de francs pour les investissements. C'est trop pour certains, pas assez pour d'autres... Je m'étonne en tout cas qu'une partie du Conseil municipal semble découvrir le total des investissements au moment de l'examen des comptes. Vous connaissez ces données, Mesdames et Messieurs, puisque tout investissement est soumis au Conseil municipal pour validation.

Je vous annonce d'ailleurs que vous recevrez avec les documents pour vos séances plénières du mois d'octobre le plan financier d'investissement (PFI);

même si vous n'avez pas à le voter, puisqu'il vous est livré pour information et que le Conseil municipal ne fait qu'en prendre acte, vous pourrez l'étudier en commission des finances. J'admets – c'est une pierre dans le jardin du Conseil administratif – que nous aurions dû vous le faire parvenir en même temps que le projet de budget 2015, ce qui vous aurait peut-être permis d'analyser ce dernier de manière plus cohérente – quoique...

Je jetterai tout de même un petit caillou dans votre jardin à vous, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux: lorsque nous déposons le PFI, vous mettez parfois plusieurs mois pour rendre votre rapport – il est même souvent arrivé que cela se fasse après le vote du budget! Mais c'est là un détail.

J'en reviens à la proposition PR-1070. Certains groupes affirment ne pas vouloir voter la délibération I, qui est une autorisation de dépassement de charges par rapport aux crédits budgétisés pour l'exercice 2013. Pour mémoire, je rappelle que la majorité du Conseil municipal avait déjà refusé de voter cette même clause lors du débat sur les comptes 2012; c'est donc le Conseil d'Etat qui l'a finalement entérinée. Dans ce contexte, vous nous aviez demandé par la voix de M. Fiumelli – je lui rends une nouvelle fois hommage – le relevé de tous les dépassements. Nous vous avons fourni ce document en commission des finances, mais il n'a donné lieu à aucune question – ce qui n'a pas empêché certains groupes de voter non à cause de ces mêmes dépassements.

Cette année également, vous avez reçu le calendrier exact de l'ensemble des dépassements. Si vous avez des questions, je me tiens à votre disposition pour y répondre. A ce jour – mais cela changera peut-être – je n'ai pas été convoquée par la commission des finances à ce sujet. Je répète une fois de plus que le Conseil administratif est prêt à répondre à toutes vos questions, y compris ligne par ligne et département par département.

J'aimerais encore apporter une précision à M. Gauthier, qui s'est exprimé au nom d'Ensemble à gauche. Depuis que le plénum a voté la personnalité juridique et le changement de plan de retraite de la CAP – qui est la caisse de pension de la Ville, des communes et des SIG – ce groupe n'a de cesse de rappeler que nous avons modifié quelques paramètres concernant l'âge statutaire de la retraite pour les fonctionnaires de la Ville de Genève.

Vous avez même affirmé tout à l'heure, Monsieur Gauthier, que le groupe Ensemble à gauche s'était abstenu lors du vote du budget 2013 pour manifester son désaccord avec les propositions du Conseil administratif dans le dossier CAP. Je vous rappelle cependant que le budget 2013 a été voté au mois de décembre 2012 et que la proposition concernant la CAP est arrivée à la fin du mois de janvier 2013. Ce n'est donc certainement pas pour cette raison que vous n'avez pas accepté le budget 2013. Je souligne aussi que tous les représentants de la CAP ont validé le passage d'un plan de retraite à l'autre.

J'aimerais encore rappeler un autre point – j'en ai déjà parlé en commission des finances, mais je saisis l'opportunité de le faire en séance plénière, car il serait bon que nous tenions tous à peu près le même discours là-dessus, malgré nos désaccords politiques avivés par cette période électorale. En effet, la Ville emploie près de 4000 collaborateurs et collaboratrices qui pourraient regarder la télévision en ce moment et s'étonner que certaines clauses du statut du personnel aient changé sans qu'ils ne l'aient su.

Il est vrai que le plan de retraite des fonctionnaires de la Ville, des communes et des SIG a changé. Cependant, j'insiste sur le fait qu'il reste le meilleur du pays en termes de caisses de pension. De manière générale, le statut de la fonction publique de la Ville de Genève est meilleur que celui de toutes les autres administrations publiques de Suisse.

Enfin, je rappelle que l'âge statutaire de la retraite n'a pas changé. Sa modification est demandée dans le projet de délibération PRD-68, actuellement à l'étude en commission, mais il émane du Conseil municipal et c'est à vous de voter oui ou non! D'ailleurs, l'urgence demandée sur cet objet a été refusée! Il est à l'ordre du jour... (*Remarques dans la salle.*) Ecoutez, Mesdames et Messieurs, relisez les 250 000 points qui figurent à votre ordre du jour et vous trouverez ce projet de délibération déposé par le Parti libéral-radical – peut-être même que le Parti démocrate-chrétien avait suivi – pour demander la modification statutaire de l'âge de la retraite en Ville de Genève. Je répète que, lors de son dépôt, la majorité du Conseil municipal a refusé l'urgence défendue par le Parti libéral-radical et n'a consenti qu'à inscrire ce point normalement à l'ordre du jour.

Toujours est-il que, au jour d'aujourd'hui, l'âge de la retraite du personnel de la Ville n'a pas changé: il est toujours à 62 ans. Il est donc faux de dire que nous aurions, par la bande, détérioré les conditions de travail des collaboratrices et des collaborateurs de notre municipalité, qui bénéficient de la meilleure caisse de pension de toute la Suisse, du statut le plus progressiste et également des classes de rémunération les plus avantageuses – tant mieux pour eux, ils le méritent, car ils font un travail de qualité sur le terrain; c'est notamment grâce à eux que la Ville peut avancer! Cette parenthèse est close.

Je m'appesantirai un peu sur la gestion de la dette, pour rappeler que nous avons beaucoup travaillé au désendettement de la Ville tout au long de ces dernières années. Nous avons ainsi économisé et réduit notre dette de 286 millions de francs, Mesdames et Messieurs.

D'autre part, on ne peut pas comparer notre commune au Canton de Vaud, en la matière. Tout d'abord, nous représentons la Ville et non le Canton de Genève. (*Remarque de M. Lathion.*) J'admets que je souhaitais siéger au Canton mais, pour le moment, je suis toujours à la Ville! J'en prends acte et vous aussi, Monsieur Lathion...

En fait, c'est plutôt à la Ville de Lausanne qu'il faudrait comparer la Ville de Genève. Or, la dette publique de notre commune s'élève à 1,4 milliard de francs, alors que celle de notre homologue lausannoise avoisine les 2,5 milliards de francs. Cela signifie-t-il que la Ville de Genève fait mieux que la Ville de Lausanne? J'aimerais pouvoir répondre oui, mais je n'en suis pas persuadée.

En effet, contrairement à ce que certains ont prétendu tout à l'heure dans cette enceinte, si le Canton de Vaud a considérablement baissé sa dette au cours des dix dernières années, c'est parce qu'il a entamé un processus visant à transférer au niveau des communes un certain nombre de charges – et donc, à se désendetter en se délestant de compétences qui étaient les siennes désormais confiées à un niveau inférieur. Si les communes vaudoises – et notamment la Ville de Lausanne – se trouvent aujourd'hui beaucoup plus fortement endettées que la Ville de Genève, c'est en raison de ce processus-là.

Je veux bien que M. Broulis soit génial et que le tandem Broulis-Maillard – ce dernier étant actuellement président du Conseil d'Etat vaudois – soit excellent... Comme le suggérait M. Carasso, il y a certainement un effet de balancier entre la volonté de l'un et celle de l'autre, ce qui permet une forme de consensus. Les Vaudoises et les Vaudois en sont satisfaits, tant mieux pour eux!

Néanmoins, la réalité est un peu plus cruelle. Le Conseil d'Etat vaudois a procédé à des transferts de charges massifs, il y a une dizaine d'années. Si l'on examinait le niveau d'endettement des communes vaudoises à l'époque – avec des compétences plus étendues que les maigres compétences résiduelles des communes genevoises – nous aurions une image très différente de la réalité.

Cela m'amène au point principal de mon intervention. Au cours de ce débat, il a beaucoup été question du futur et, finalement, assez peu des comptes 2013 eux-mêmes. J'évoquerai donc moi aussi quelques perspectives d'avenir. A mon sens, trois dossiers sont importants sur ce plan. Evidemment, tout chantier politique peut donner lieu à des questionnements et des craintes.

Pour la cinquième fois au moins, je me permets de rappeler ici que je suis à la disposition de la commission des finances, si elle souhaite recevoir des documents relatifs aux modifications fiscales au niveau fédéral. De même, Mesdames et Messieurs, si vous voulez plus de détails sur la position de la Ville à ce sujet – vous la connaissez déjà, puisque je vous en ai informés sous forme de communiqué de presse – je vous en présenterai volontiers une analyse plus pointue en commission des finances. Je lui ai déjà signalé ma disponibilité il y a deux ou trois semaines, mais je n'ai toujours pas reçu de convocation; or, vous savez bien que je ne veux pas m'imposer dans cette commission.

Il est vrai qu'en matière de fiscalité certains équilibres pourraient bouger, au cours des années à venir. Nous devons mener des discussions politiques à ce sujet.

Cependant, la meilleure manière de discuter consiste-t-elle vraiment à crier au loup, en affirmant qu'il faut économiser et faire des coupes avant que les recettes fiscales ne tarissent? Doit-on recourir au référendum pour cela? Peut-être...

Pour ma part, je préfère adopter une position plus sereine qui me semble préférable, du moins en cette phase préalable. Tout d'abord, essayons de comprendre les réformes et de voir s'il est possible de modifier la proposition déposée récemment par le Conseil fédéral auprès des Chambres – ce sera très difficile, on le sait, mais je pense qu'il ne faut pas abandonner un combat avant de le mener. Procédons ainsi, au lieu de vouloir évaluer d'avance le nombre de millions de francs à retrancher du budget de la Ville de Genève.

Certains ont affirmé que ces coupes devraient intervenir «à l'horizon 2017». C'est une erreur, car les chiffres avancés aujourd'hui par l'administration fédérale concernent l'année 2019. Soyons au moins au clair avec les dates, avant de lancer un référendum ou de faire des coupes dans le budget de la Ville!

Mesdames et Messieurs, je vous propose d'analyser la position de la Ville en examinant éventuellement quels points pourraient être discutés avec le Conseil d'Etat; en effet, on peut agir au niveau genevois – or, à ce jour, rien n'est encore fait dans ce sens. Avant de dépeindre la fin du monde et de la Ville, avant de prophétiser l'abolition des prestations, concentrons-nous sur ce que nous maîtrisons! Les enjeux sont devant nous.

Je pense qu'il ne sert à rien, à ce stade, d'effrayer les habitantes et les habitants de notre commune en leur disant que, dans trois jours, il faudra économiser je ne sais combien de dizaines ou de centaines de millions de francs sur le budget municipal. Il est inutile également d'évoquer la problématique de la taxe professionnelle, qui n'est pas à l'ordre du jour actuellement, ou celle de la péréquation intercommunale, récemment évacuée des discussions par le Conseil d'Etat. Essayons plutôt de maîtriser les chantiers politiques qui s'annoncent.

Le premier d'entre eux devrait interpeller le Conseil municipal – M. Pagan en a d'ailleurs déjà parlé en commission des finances, mais il n'y était que remplaçant et non pas membre titulaire. En tout état de cause, ladite commission serait bien inspirée de s'intéresser aux discussions entre l'Etat et l'Association des communes genevoises (ACG) sur le processus de réorganisation institutionnelle et de répartition des charges et des compétences entre le Canton et les communes. Même si sa mise en œuvre hypothétique risque de prendre des années, c'est certainement sur ce dossier que nous avons le plus de prise, raison pour laquelle nous y travaillons actuellement. Je remercie M. Pagan, remplaçant à la commission des finances, d'avoir manifesté son intérêt. Je ne me souviens pas bien, mais il est possible qu'il ait même adressé une question orale au Conseil administratif à ce sujet.

En tout cas, c'est là une problématique dont il faut discuter – non pas pour faire peur aux gens, mais pour que la Ville et l'ensemble des communes genevoises saisissent cette occasion d'avoir plus de compétences et de légitimité en matière de politiques publiques au niveau local.

J'aborderai encore un dernier point. Un représentant du Parti libéral-radical m'a fait remarquer que, si je voulais faire voter mes comptes et mes budgets, à l'avenir – au cas où la majorité municipale changerait – il me faudrait écarter les œillères qui me caractérisent et cesser de négocier avec les seuls groupes de l'Alternative pour m'adresser aussi à tous les partis ouverts à la discussion.

D'abord, je signale que l'Alternative n'est pas majoritaire au Conseil municipal, à ce jour, puisqu'elle y est représentée par 39 de ses membres. Depuis le début de la législature, lorsque les propositions du Conseil administratif – le budget ou d'autres – sont votées, c'est en raison soit d'un grand nombre d'absents sur les bancs de l'Entente, soit d'une mauvaise stratégie dans la défense des positions des uns et des autres – ou encore parce que certains groupes valident exceptionnellement telle ou telle proposition du Conseil administratif.

En l'occurrence, nous parlons des comptes 2013. Il faut donc se reporter au budget 2013. Vous me disiez, Monsieur Brandt, que je devrais bientôt me mettre à travailler avec les autres. Pourtant, depuis le début de mon mandat – soit depuis bientôt huit ans – je travaille avec tous ceux qui le veulent bien! D'ailleurs, votre groupe en faisait partie, au départ. En effet, la commission des finances avait voté à l'unanimité le projet de budget 2013, celui-ci avait donc été accepté initialement par les libéraux-radicaux.

J'aimerais que vous expliquiez devant le plénum, Monsieur Brandt, ce qui s'est passé entre la fin de l'étude du budget 2013 en commission des finances et le jour où le Conseil municipal s'est réuni pour voter ledit budget. Quelque chose a dû m'échapper, car rien n'avait changé dans la réalité politique et budgétaire. Pourquoi certains groupes ont-ils fait volte-face? Parce qu'ils sont dans l'opposition? Ils ont pourtant un magistrat à l'exécutif... Il s'agit donc d'une simple posture politique qui me dépasse un peu, mais j'en ai pris acte.

Quoi qu'il en soit, Monsieur Brandt, vous personnellement et votre groupe, vous étiez entrés en matière et vous aviez voté le projet de budget 2013 que j'avais présenté en commission des finances sans rien y trouver à redire. Pour une fois, en Ville de Genève comme dans les 44 autres communes du canton, le Conseil administratif avait réussi à négocier avec la commission des finances.

Certains préopinants ont eu raison de souligner – et je les en remercie – que le budget 2013 de la Ville de Genève n'a pas été voté par la seule Alternative. M. Gauthier a d'ailleurs rappelé l'abstention de son groupe comme un fait d'armes dont il est particulièrement fier. En effet, c'est notamment la position

de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois qui a permis aux citoyennes et aux citoyens de la Ville de Genève qui croient en leur commune, en ses prestations, sa force et ses capacités d'innovation, d'habiter en 2013 une ville qui fonctionnait bien et qui progressait. Pour ma part, je pense que c'est cela – et uniquement cela – qui devrait nous animer, aussi bien au Conseil municipal qu'au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

M. Simon Brandt (LR). J'interviendrai très brièvement pour répondre à M^{me} Salerno, puisqu'elle m'a fait l'honneur de m'interpeller.

Elle sait très bien pourquoi le Parti libéral-radical n'a finalement pas voté le budget 2013. Entre la dernière séance de la commission des finances et le vote du budget par le plénum, nous avons appris qu'une grosse dépense supplémentaire interviendrait l'année suivante – je parle de la recapitalisation de la CAP. Même le groupe Ensemble à gauche, qui fait partie de l'Alternative, a souligné le problème. (*Brouhaha.*)

On ne peut pas nous accuser ici de faire de la politique politicienne! Nous basons notre position sur les informations que nous avons au moment du vote. Or, le jour de la dernière séance de la commission des finances consacrée au projet de budget 2013, nous n'avions pas reçu certaines données dont nous n'avons pris connaissance que quelques jours avant le débat en séance plénière.

Cela démontre une fois de plus, Madame Salerno, que vous n'avez pas à jouer la donneuse de leçons ni la gardienne de la morale. Je pressens un débat budgétaire difficile, cette année, car ce n'est pas avec une telle attitude que vous convaincrez le Parti libéral-radical de voter votre budget 2015! (*Brouhaha.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je vous répondrai sur deux points, Monsieur Brandt. Premièrement, vous prétendez n'avoir pas su qu'une grosse dépense pour la recapitalisation de la CAP interviendrait en 2013. Permettez-moi de m'étonner, car nous en avons discuté en commission des finances, la presse en avait parlé et c'était un fait connu depuis longtemps: toutes les collectivités publiques devaient recapitaliser leur caisse. On savait aussi que la fonction publique de la Ville de Genève représente pas moins de 50% du personnel affilié à la CAP. Les propositions émises dans ce cadre émanaient notamment du Service de surveillance des communes, en dehors de tout débat budgétaire.

Par conséquent, je maintiens mon analyse, Monsieur Brandt: vous avez adopté une posture purement politique en refusant finalement le budget 2013 en séance plénière. De toute manière, comme quelqu'un de votre groupe l'a même

dit une fois, vous ne votez jamais les projets de budget! Depuis vingt-trois ans que l'exécutif de la Ville est à majorité de gauche, vous refusez systématiquement le budget. Il me semblait important de le rappeler.

Deuxièmement, vous avez dit que je me prenais pour une gardienne de la morale et une donneuse de leçons – vous avez oublié la maîtresse d'école et la mégère, dans la liste de mes attributs! Puis vous m'avez menacée, me disant que, si je continuais à me comporter ainsi, vous ne voteriez pas le budget 2015. Monsieur Brandt, si vous voulez une ministre des finances gentille et docile qui hoche la tête chaque fois que vous lui dites quelque chose, vous êtes mal tombé! Je ne le suis pas et je n'incarnerai jamais ce modèle-là. Vous devrez faire avec moi comme je fais avec vous! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, j'aimerais revenir sur la problématique de la CAP. Il est vrai que nous en avons discuté et que nous en connaissons les conséquences sur les comptes 2013 à venir. Cependant, le Mouvement citoyens genevois – de même que certains représentants d'autres groupes, sans doute – estimait qu'il aurait été possible de procéder autrement, d'autant plus que nous disposions d'un délai supplémentaire accordé par le Conseil fédéral. La Ville aurait donc pu éviter de dépenser en une seule fois ces 119,5 millions de francs qui plombent les comptes 2013.

Certes, ce délai n'était pas prévu dans la première mouture du projet, mais tout se discute – surtout quand on a du temps! Je regrette que l'on n'ait même pas pu aborder en séance plénière l'éventualité d'un paiement en plusieurs tranches. L'Alternative n'en a pas voulu, elle a d'ailleurs refusé d'entrer en matière là-dessus. Pour notre part, nous avons voté la recapitalisation de la CAP à hauteur de 119,5 millions de francs, mais nous plébiscitions d'autres modalités de paiement. Dès lors que les SIG ont obtenu la possibilité de verser leur part en plusieurs tranches annuelles, je pense que la Ville aurait pu bénéficier de la même mesure.

J'ajouterai encore quelques mots sur les comptes. Le Mouvement citoyens genevois ne veut pas peindre le diable sur la muraille en ce qui concerne l'avenir. C'est vous, Madame la conseillère administrative, qui attirez l'attention de la commission des finances depuis 2011 sur les «menaces» qui pèsent sur les futures recettes de la Ville de Genève. Nous vous avons écoutée et nous voyons bien ce qui se trame au niveau du Canton! De plus, le Conseil fédéral a mis en consultation – et non pas déposé auprès des Chambres – le projet de réforme de la fiscalité des entreprises; par conséquent, certaines échéances se rapprochent.

Nous ne disons pas qu'il faut retrancher maintenant des dizaines de millions de francs du budget, sous prétexte que la situation pourrait se détériorer d'ici à

très peu de temps. Nous pensons néanmoins qu'il serait possible de ralentir la machine municipale, au lieu de créer chaque année des postes supplémentaires. Mais non, l'exécutif préfère continuer cette fuite en avant qui nous coûte très cher! Ce fut le cas en 2011, en 2012, en 2013, en 2014 – et c'est encore ce que prévoit le projet de budget 2015. Cela me rappelle le livre de François de Closets intitulé *Toujours plus!*, qui analyse le cas de la France, où les gens veulent toujours plus d'avantages. Cela peut se comprendre...

Quant à nous, les politiques, nous sommes là – soi-disant – pour anticiper l'avenir. Il aurait donc été intelligent non pas d'opérer des coupes dans le budget, mais simplement de ralentir le rythme des dépenses. Le Mouvement citoyens genevois ne prétend pas qu'il faut cesser d'aller de l'avant pour stabiliser le budget – une idée qui a l'air d'horrifier la gauche – mais qu'il serait bon de ralentir un peu la progression. Or, la Ville continue à dépenser tête baissée! Voilà ce que nous déplorons, Madame la conseillère administrative, et nous regrettons que vous ne nous écoutiez pas!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération I est refusé par 34 non contre 33 oui (2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 40 oui contre 21 non (9 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2013;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:**Article premier.* – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2013 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 257 683 834,90
sous déduction des imputations internes de	32 884 665,74
soit un total des charges nettes de	<u>1 224 799 169,16</u>
revenus	1 222 495 225,06
sous déduction des imputations internes de	32 884 665,74
soit un total des revenus nets de	<u>1 189 610 559,32</u>
excédent de charges	35 188 609,84

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2013 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	108 122 268,49
recettes	20 211 652,47
investissements nets	<u>87 910 616,02</u>
b) patrimoine financier	
dépenses	15 111 864,01
recettes	2 959 642,35
investissements nets	<u>12 152 221,66</u>
c) total	
dépenses	123 234 132,50
recettes	23 171 294,82
investissements nets	<u>100 062 837,68</u>

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
investissements nets	87 910 616,02
amortissements	73 354 455,90
amortissements complémentaires	+
excédent de charges de fonctionnement	<u>- 35 188 609,84</u>

autofinancement	38 165 846,06
préfinancement	716 981,80
insuffisance de financement	<u>49 027 788,16</u>
b) patrimoine financier	
investissements nets	12 152 221,66
amortissements (autofinancement)	3 495 551,11
insuffisance de financement	<u>8 656 670,55</u>
c) total	
investissements nets	<u>100 062 837,68</u>
amortissements	+ 76 850 007,01
amortissements complémentaires	+ 0,00
excédent de charges de fonctionnement	- 35 188 609,84
autofinancement	<u>41 661 397,17</u>
préfinancement	716 981,80
insuffisance de financement	<u>57 684 458,71</u>

Art. 4. – Variation de la fortune

La diminution de la fortune, soit 35 188 609,84 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de charges du compte de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2013 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 630 891 283,19 francs dans la composition suivante:

	2013	2012	Fr.
<i>Actifs</i>			
Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de 131 330 112,16 francs, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 460 420 240,38	1 502 896 839,34	
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de 120 000 francs, provision perte sur prêt, nature 24)	<u>1 170 471 042,81</u>	<u>1 156 631 864,49</u>	
Total de l'actif	<u>2 630 891 283,19</u>	<u>2 659 528 703,83</u>	
<i>Passifs</i>			
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	85 120 913,98	151 454 056,47	
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 490 000 000,00	1 410 000 000,00	

Engagements envers des entités particulières (nature 23)	76 486 560,93	82 794 865,05
Provisions (nature 24)	4 425 704,30	6 658 410,88
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	23 656 868,21	22 231 525,82
Fortune nette (nature 29)	951 201 235,77	986 389 845,61
Total du passif	<u>2 630 891 283,19</u>	<u>2 659 528 703,83</u>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2013 à 7 032 921,45 francs.

Le président. Le troisième débat sur les comptes de la Ville est obligatoire; il aura lieu après la pause dînatoire. Je rappelle que la commission des naturalisations doit se réunir maintenant à la salle Nicolas-Bogueret. Etant donné l'heure, je fixe la reprise de nos travaux à 20 h 40. Bon appétit, Mesdames et Messieurs!

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1234
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1234
3. Rapport de la commission des finances, et des commission des arts et de la culture, commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, commission des sports, commission des travaux et des constructions, chargées d'examiner les comptes budgétaires et financiers 2013 de la Ville de Genève – Comptes par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif 2013 (PR-1070 A)	1235
4. Propositions des conseillers municipaux	1388
5. Interpellations	1388
6. Questions écrites	1388

Le mémorialiste:
Ramzi Touma